

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LARZAC ET VALLÉES

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
LARZAC ET VALLÉES





CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- **La Caisse des Allocations Familiales de l'Aveyron** représentée par le président de son conseil d'administration, Monsieur Patrice SOUBRIE et par son Directeur, Monsieur Stéphane BONNEFOND, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- **La Communauté de Communes Larzac et Vallées**, représentée par son Président Monsieur Christophe LABORIE, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son Conseil Communautaire ;

Ci-après dénommé « La CC Larzac et Vallées » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;
Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CC Larzac et Vallées en date du 14 décembre 2021 figurant en annexe 3 de la présente convention ;

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent,

et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales ;
- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles ;
- Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires ;
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions ;
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs.

Ces éléments sont appréciés dans le diagnostic territorial et le plan d'actions figurant en annexes de la présente convention.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de l'Aveyron et la CC Larzac et Vallées souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires à l'échelle de la communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexes 2 et 5) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 2)

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la CC Larzac et Vallées concernent les champs d'intervention suivants :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LARZAC ET VALLEES

La CC Larzac et Vallées met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Elles concernent sa compétence petite enfance, enfance et développement des systèmes de garde et d'accueil des enfants sur le territoire. Ainsi que les champs d'intervention de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie locale ou encore de l'accès aux droits et de l'accompagnement des publics vulnérables.

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

➤ **Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :**

- Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
- Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.

➤ **Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :**

- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;

- Développer le partenariat et la coordination entre les acteurs du territoire en vue d'une meilleure prise en charge du parcours de l'enfant et de sa famille ;
 - Contribuer à la structuration d'une offre jeunesse adaptée aux besoins des jeunes et aux évolutions territoriales.
- **Accompagner les habitants et familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie**
- Favoriser, pour les habitants et les familles, un cadre de vie de qualité ;
 - Faciliter l'intégration des habitants et familles dans la vie collective et citoyenne.
- **Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.**
- Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
 - Favoriser l'accès aux droits.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

- Garantir la cohérence de l'offre de services petite enfance-enfance avec la diversité des besoins du territoire ;
- Développer l'offre d'accueil et d'accompagnement en direction des enfants, adolescents et des jeunes ;
- Soutenir l'accompagnement de la parentalité ;
- Développer l'accès aux droits et aux services, ainsi que le soutien aux initiatives culturelles et d'animation locale du territoire.

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de l'Aveyron et la CC Larzac et Vallées s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire Ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 5. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la CC Larzac et Vallées ainsi que de la MSA et du Conseil Départemental de l'Aveyron.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la CC Larzac et Vallées et la Caf.

Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 3 de la présente convention.

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions.

Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 2 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'annexe 4.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter **du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2025**.
La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Cornus

Le 17 décembre 2021

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

LA CAF DE L'AVEYRON		LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LARZAC ET VALLEES
Le Directeur Stéphane BONNEFOND	Le Président Patrice SOUBRIE	Le Président Christophe LABORIE

CONVENTION TERRITORIALE
GLOBALE

ANNEXE 1

DIAGNOSTIC PARTAGÉ



SOMMAIRE

Avant-propos : contexte, objectifs et méthodologie	_____	page 3
Portrait de territoire	_____	page 8
L'offre d'accueil petite enfance	_____	page 36
Les services enfance et jeunesse	_____	page 53
L'accompagnement à la parentalité	_____	page 66
Le handicap	_____	page 72
L'animation de la vie sociale	_____	page 75
Accès aux droits et accompagnement des publics dits « vulnérables »	_____	page 81

—

AVANT PROPOS



CONTEXTE ET OBJECTIFS

La Communauté de communes Larzac et Vallées a lancé en octobre 2020 **une démarche de concertation, visant à élaborer une Convention Territoriale Globale (CTG), en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron et l'ensemble des acteurs locaux, associatifs et institutionnels**, agissant sur les champs de la **petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, de la parentalité, du handicap, de l'animation de la vie sociale, et de l'accès aux droits**.

Cette nouvelle contractualisation doit **fixer sur les cinq prochaines années les priorités** que les partenaires se donnent pour agir sur ces champs d'intervention.

L'élaboration de cette Convention Territoriale Globale est un enjeu important pour la Communauté de communes : il s'agit de **réinterroger collectivement les démarches menées jusqu'à présent** sur les différentes thématiques, d'**identifier les articulations à renforcer** entre les interventions des partenaires, mais aussi de **définir les améliorations à mettre en œuvre** pour les années à venir, tant en termes d'actions à engager que de modalités de coopération.

Cette Convention Territoriale Globale s'appuie sur l'élaboration d'un diagnostic partagé et d'un plan d'action, co-construits **avec les acteurs locaux, habitants, élus, professionnels et bénévoles concernés par ces enjeux**.

Deux grandes étapes structurent la démarche :

- Une phase de **diagnostic territorial, partagé et animé avec l'ensemble des partenaires** concernés par les thématiques de la CTG pour définir les grands enjeux du territoire et les orientations stratégiques à privilégier.
- Une **phase d'élaboration concertée du plan d'action, de rédaction et de formalisation de la gouvernance et de l'animation de la CTG**

PHASE 1 – Diagnostic territorial

Octobre 2020
– mai 2021

- Lancement comité de pilotage
- Comités techniques : organisation du recueil de données, préparation des rencontres et des outils
- Analyse documentaire et statistique / exploitation des données
- Séminaire élus
- Une dizaine d'entretiens individuels et collectif - partenaires de la CTG
- 3 rencontres thématiques avec les acteurs locaux
- Enquêtes auprès des habitants

PHASE 2 – Elaboration de la future CTG, modélisation de la gouvernance et de l'organisation fonctionnelle

Mai - Juillet
2021

- Définition des axes d'intervention prioritaires, échanges sur la gouvernance et l'organisation de la future CTG
- Groupes de travail thématiques avec les acteurs locaux
- Rédaction de la Convention
- Restitution finale

METHODOLOGIE : la consultation des acteurs

Ce diagnostic ne peut avoir de sens et de pertinence s'il ne s'appuie pas sur une analyse croisée des points de vue des acteurs locaux, qui apportent chacun leur « expertise » et leur connaissance du terrain : élus, associations, services de la collectivité, institutions.

Plusieurs temps de rencontre ont été organisés avec les élus et techniciens de la collectivité, des institutions (Caf, Département), professionnels et bénévoles des associations concernées par chacune des thématiques couvertes par le diagnostic.

Il s'agissait lors de ces rencontres d'étayer le diagnostic des besoins repérés et de l'offre existante, mais aussi de bien faire remonter l'expérience de « terrain » de chacun, les observations quant à la mobilisation de l'offre par les habitants, professionnels et bénévoles du territoire, leurs modalités de coopération, les difficultés rencontrées, les spécificités territoriales, les attentes d'appui et d'accompagnement, et enjeux du territoire.

Ces rencontres devaient enfin permettre de faire émerger de premières pistes de travail, à approfondir dans le cadre de l'élaboration du plan d'action de la Convention Territoriale Globale (CTG).



METHODOLOGIE : la consultation des acteurs

Une quinzaine d'entretiens individuels et collectifs avec des partenaires de la CTG : 21 acteurs interrogés

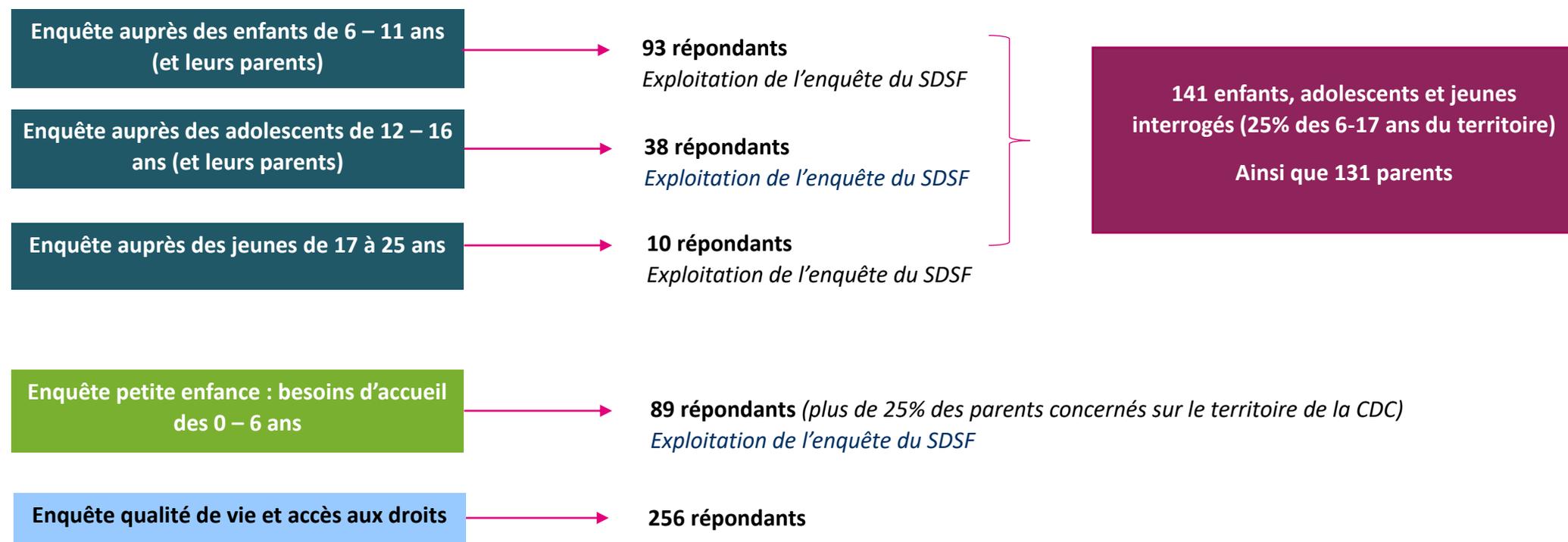
- Mme Caboco, conseillère technique territoriale, Caf de l'Aveyron
- Mme Richard, responsable du Territoire d'Action Sociale Millau – Saint-Affrique, Conseil Départemental de l'Aveyron
- Mme Tendil, Maire de Saint-Jean du Bruel
- Mme Fournier, Maire-adjointe de Nant, Déléguée à la Jeunesse, aux loisirs et à la culture
- M. Monbelli-Valloire, Maire-adjoint de la Cavalerie, délégué à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse
- M. Pujol, Directeur Général Adjoint du Parc naturel régional des Grands Causses, en charge du Développement territorial
- Mme Delcros, Chargée de coopération de la Communauté de Communes Larzac et Vallées
- Mme Charrieau, assistante sociale de la 13^{ème} DBLE
- M. Caumel, Président de l'association Familles rurales du Larzac
- Mmes Caponi et Vallette, responsables du multi-accueil et du Ram Familles rurales de la Cavalerie
- Mme Combettes et Vicente, responsables de l'accueil de loisirs Familles rurales de la Cavalerie
- M. Vangelista, ancien Président de l'association Familles rurales du Larzac
- Mme Traverso, responsable de la médiathèque intercommunale
- Mmes Sarrouy et Rey, représentantes du collectif intercommunal des associations rurales
- Mme Antoine, Vice-Présidente de l'ADMR Larzac et Sorgues
- Mme Sobie et Salvagnac, Présidente et Vice-Présidente du CCAS de Cornus, élues municipales
- M. Garcia, membre de la Commission Jeunes Nantais

METHODOLOGIE : la consultation des habitants

La démarche d'élaboration du diagnostic territorial prévoyait également d'associer les habitants, jeunes et familles directement concernés par les sujets traités et les mieux à même de faire remonter leurs besoins, les difficultés éventuellement rencontrées pour accéder aux services, les améliorations qui pourraient être envisagées pour faciliter la vi(II)e aux habitants de Millau.

4 enquêtes par questionnaire (en ligne) ont été conduites dans le cadre de la démarche en mars 2021. Avec l'accord de la Caf de l'Aveyron, **les données des enquêtes menées en mars et juin 2020 auprès des enfants, des jeunes et des parents du territoire dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles ont également été exploitées.**

➤ **486 habitants de la Communauté de communes ont répondu à ces différentes enquêtes**





PORTRAIT DE TERRITOIRE



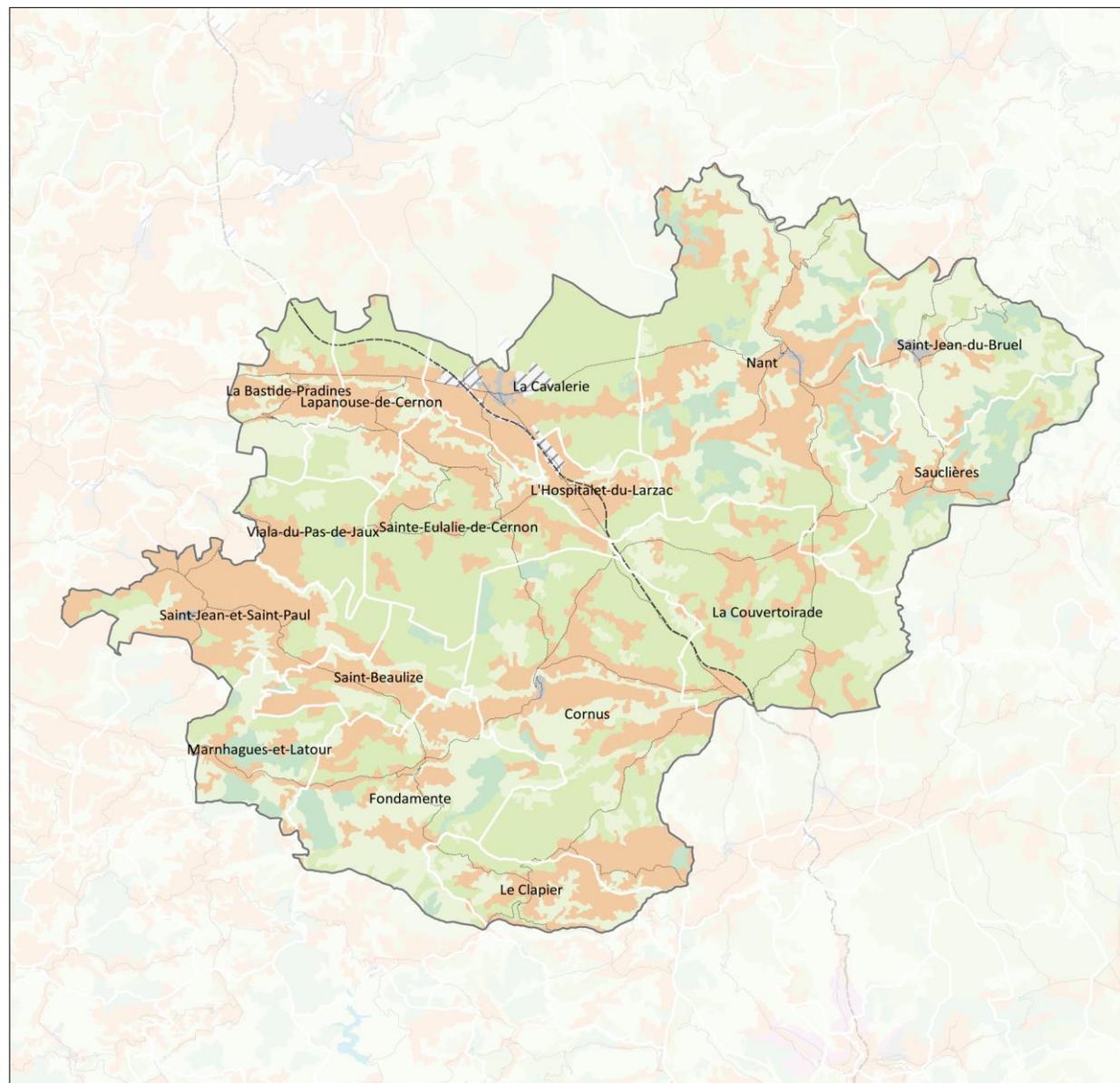


BON A NOTER



Un recueil de données et un travail cartographique ont été réalisés à l'échelle de l'EPCI pour chacune des thématiques, ainsi qu'en infra-territoriale, à l'échelle des 3 Vallées et du Plateau. Le tableau ci-dessous précise les contours de ce découpage territorial.

Sous-territoires	Communes concernées
<i>Vallée de la Dourbie</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ Nant▪ Saint Jean du Bruel▪ Sauclières
<i>Vallée de la Sorgues</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ Cornus▪ Fondamente▪ Saint Beaulize▪ Marnhagues-et-Latour▪ Le Clapier
<i>Vallée du Cernon</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ Sainte-Eulalie de Cernon▪ Lapanouse de Cernon▪ La Bastide Pradines▪ Le Viala du Pas de Jaux▪ Saint Jean Saint Paul
<i>Le Plateau</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ La Cavalerie▪ L'Hospitalet du Larzac▪ La Couvertoirade



UNE DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE POSITIVE

La Communauté de Communes Larzac et Vallées s'étend sur 651 km², et se situe au sud de l'Aveyron aux frontières des départements du Gard et de l'Hérault. Ce territoire très rural est maillé de villages et de hameaux implantés autour du Causse du Larzac creusé par le Cernon, la vallée de la Dourbie à l'Est et la vallée de la Sorgues au Sud-ouest. L'autoroute A75 rapproche la CC de territoires plus densément peuplés du Sud et contribue à son désenclavement. La population est relativement stable depuis 1968, mais connaît une hausse significative depuis 2016. Au 1^{er} janvier 2021, **6 189 habitants sont recensés dans la population légale du territoire, soit +14,5% par rapport aux données du recensement 2016.**

Cette dynamique démographique positive est exclusivement due à l'arrivée de nouveaux habitants, et notamment des 320 familles du régiment de la 13^{ème} DBLE depuis 2016. Depuis 2009, le nombre de décès enregistrés chaque année (91 en 2019) excède largement celui des naissances (41 en 2019) : le solde naturel est donc négatif (-0,7% entre 2012 et 2017). **Les arrivées de nouveaux habitants compensent cependant le solde naturel, et contribuent à l'accroissement global du nombre d'habitants** (entre 2012 et 2017, le solde migratoire de +2,7%)

LE RECENSEMENT



Les communes de moins de 10 000 habitants, font l'objet d'un recensement exhaustif tous les cinq ans. A l'inverse, les communes de 10 000 habitants ou plus font l'objet d'une enquête annuelle, 40% de leur population étant recensée sur une période de 5 ans.

Pour estimer au plus près la population légale au 1er janvier, l'INSEE s'appuie sur différents fichiers : foyers fiscaux, fichiers d'allocataires de prestations sociales... Cette estimation est essentielle : près de 350 articles de lois ou de codes se réfèrent à la population légale (ex. dotations, nombre de conseillers municipaux, barèmes de certaines taxes...)

Par ailleurs, les données du recensement sont une moyenne estimée sur les cinq dernières années :

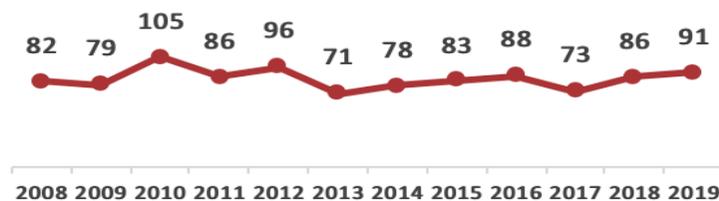
- Données INSEE 2017 = moyenne observée sur la période 2015-2019

Les résultats du recensement de de 2019 paraîtront donc en 2022. A noter que, du fait de la crise sanitaire, le recensement 2021 est repoussé à 2022.

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

- Solde migratoire** = Arrivées – Départs
- Solde naturel** = Naissances - Décès

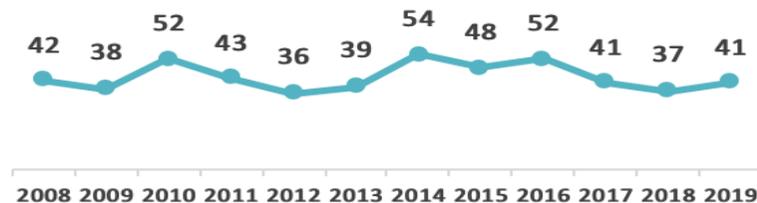
Les décès enregistrés de 2008 à 2019



Source : INSEE Etat Civil 2008 à 2019

En 2019, le nombre de décès pour la CC Larzac et Vallées était de 91.

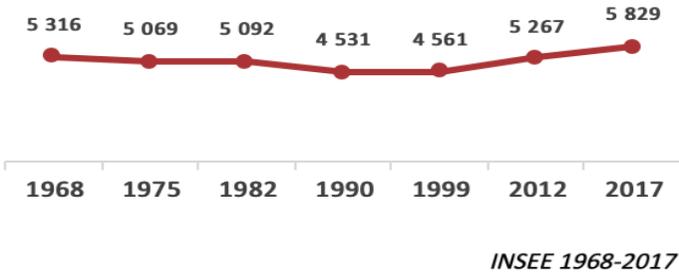
Les naissances enregistrées de 2008 à 2019



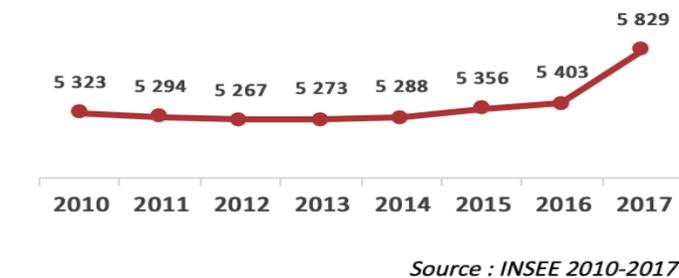
Source : INSEE Etat Civil 2008 à 2019

En 2019, le nombre de naissance pour la CC Larzac et Vallées était de 41.

Indicateur clé | Évolution de la population de 1968 à 2017

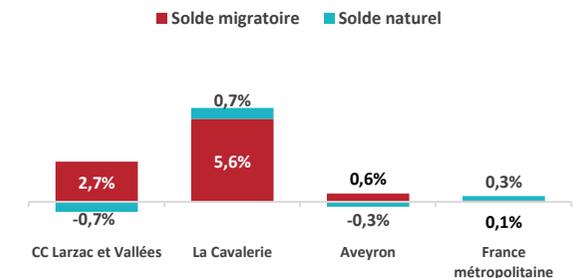


Évolution annuelle de la population depuis 2010



De 2010 à 2017, la population du territoire est passée de 5 323 à 5 829 habitants, soit une évolution de +2% sur la période.

Indicateur clé | Variation annuelle moyenne de la population entre 2012 et 2017



Entre 2012 et 2017, le solde naturel moyen pour la CC Larzac et Vallées était chaque année de -0,7%, contre 2,7% pour le solde migratoire.

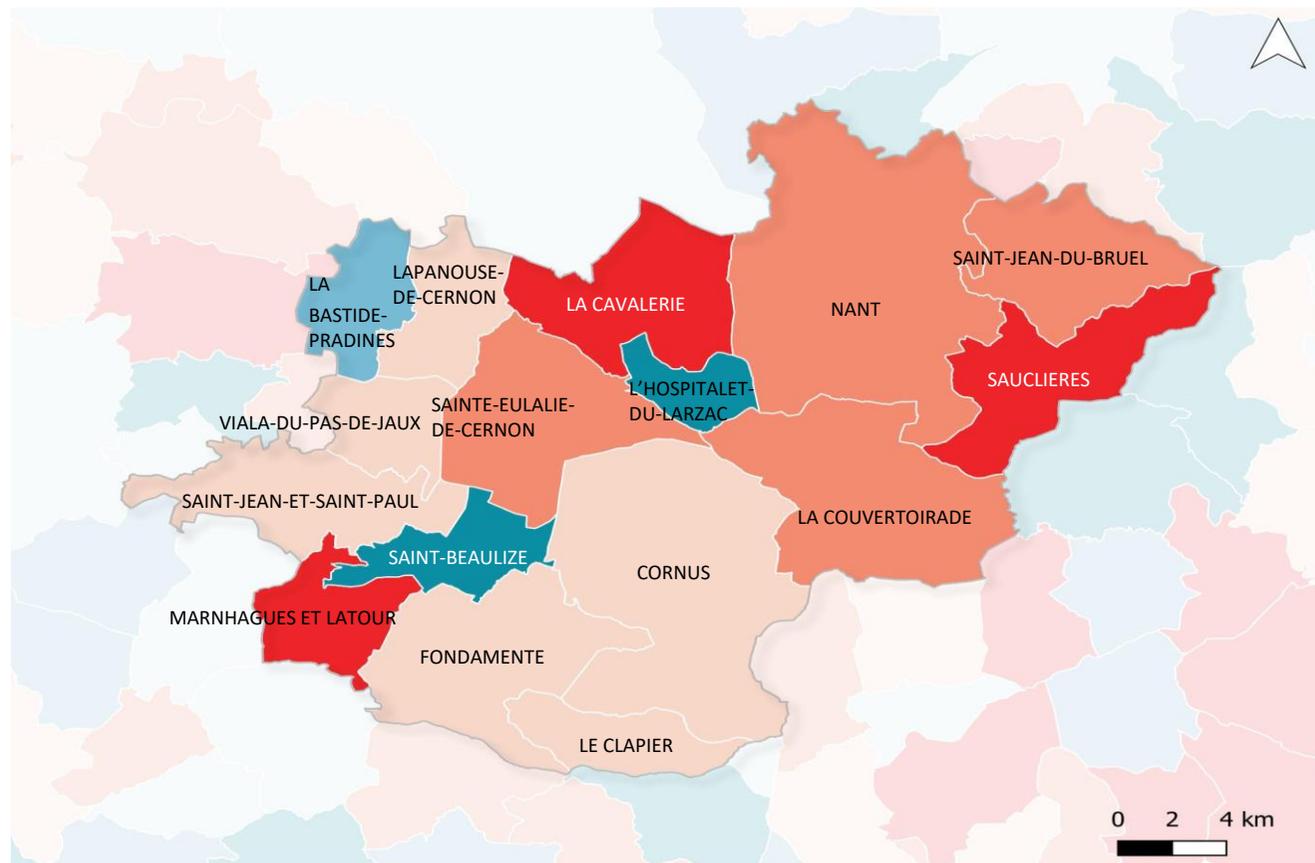


EVOLUTION DE LA POPULATION

Quelle a été l'évolution de la population entre 2012 et 2017 ?

La Vallée de la Dourbie et Le Plateau sont les territoires qui ont connu l'accroissement de population le plus significatif entre 2012 et 2017, du fait notamment de l'arrivée des familles de la Légion étrangère.

Dans la Vallée de la Sorgues, la commune de Marnhagues et Latour a aussi connu une évolution de plus de 10% sur la même période.



Evolution de la population entre 2012 et 2017



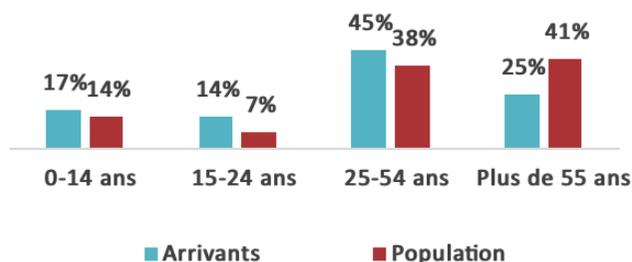
Source : INSEE 2017

UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE SOUTENUE PAR L'ARRIVÉE DE NOUVEAUX HABITANTS PLUS JEUNES

Il y a plus d'arrivées que de départs dans la CC Larzac et Vallées. Parmi les **nouveaux habitants** qui viennent s'installer dans le territoire (489 habitants en 2017), **64% résidaient l'année précédente dans un autre département, une autre région, à l'étranger ou dans un DOM** (314 habitants en 2017), et 36% résidaient dans une autre commune du même département (175 habitants en 2017).

Par rapport à la population déjà résidente sur le territoire, **les nouveaux arrivants sont sensiblement plus jeunes** : 14% des nouveaux arrivants ont entre 15 et 24 ans, contre 7% des habitants du Larzac, et 45% ont entre 24 et 54 ans, contre 38% pour la CC Larzac et Vallées. Les employés, ouvriers, et professions intermédiaires y sont plus représentés que dans la population globale. **29% de ces nouveaux arrivants font cependant partie de la catégorie socio-professionnelle « Autres »** (inactifs, étudiants, hommes et femmes au foyer).

Âge des arrivants par rapport au reste de la population



Source : INSEE 2017

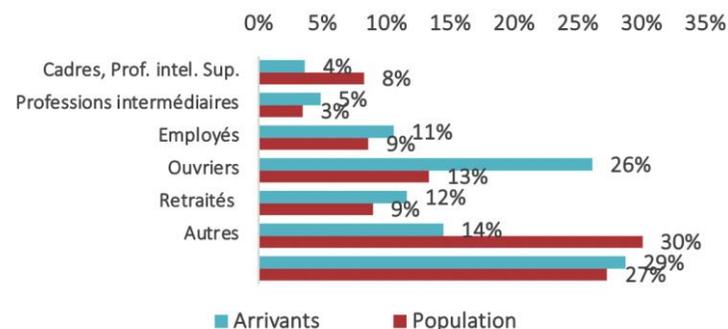
En 2017, 45% des nouveaux arrivants de l'EPCI avaient entre 25 et 54 ans.

CE QUI FAIT ÉVOLUER LE PROFIL DES HABITANTS



L'arrivée de nouveaux habitants qui ont un profil différent de la population déjà résidente (âge, CSP...) peut s'expliquer par plusieurs facteurs : offre de formation et d'emploi, livraison de nouveaux logements, bonne « réputation » de la commune...

Catégorie socioprofessionnelle des arrivants par rapport au reste de la population



Source : INSEE 2017

En 2017, 26% des nouveaux arrivants de l'EPCI faisaient partie de la catégorie employés.

LA DÉFINITION



Dans la catégorie « **Autres** » des CSP de l'INSEE, on entend les « autres personnes sans activité professionnelle », soit les élèves, les étudiants et les hommes/femmes au foyer.

Données générales

Populations légales au 1er janvier 2021 :

Population municipale : 6079 hab.

Population comptée à part : 110 hab.

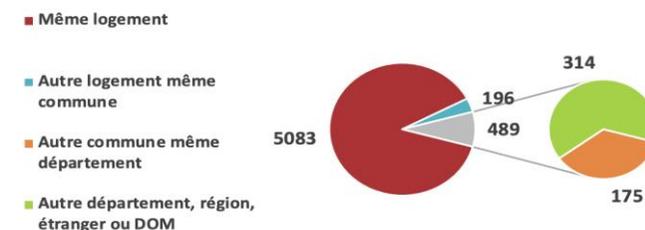
Population totale : 6189 hab.

Superficie : 651,8 km²

Densité de population au km² : 9 habitants

Source, Insee 2017 et Insee 2021

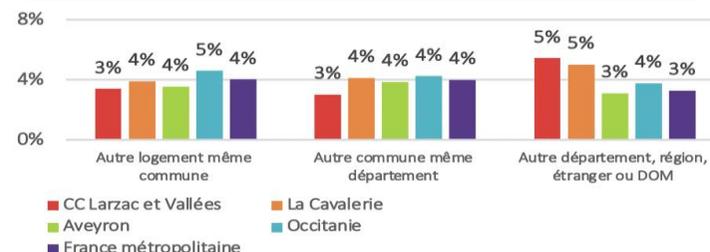
Lieu de résidence de la population un an auparavant (en 2017) – En nombre



Source : INSEE 2017

En 2017, 314 habitants de l'EPCI résidaient l'année précédente dans un autre département, une autre région, à l'étranger ou dans un DOM.

Lieu de résidence de la population un an auparavant (en 2017) – En %



Source : INSEE 2017

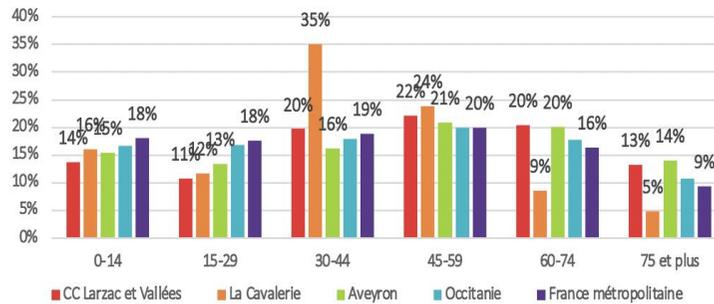
En 2017, 3% des habitants de l'EPCI résidaient l'année précédente dans un autre logement de leur commune de résidence.

A L'IMAGE DU DÉPARTEMENT, UNE POPULATION ÂGÉE PLUS IMPORTANTE PAR RAPPORT À LA MOYENNE NATIONALE

Un tiers des habitants de la Communauté de communes ont 60 ans ou plus (33%), et 13% 75 ans ou plus en 2017 (contre respectivement 25% et 9% pour la France métropolitaine). Les 15-29 ans ne représentent que 11% de la population du territoire, contre 13% en Aveyron et 18% en France métropolitaine.

Une évolution moins rapide du vieillissement qu'ailleurs : la part des 75 ans et plus progresse légèrement entre 2007 et 2017 (+3%), mais moins qu'en Aveyron (+9%) ou en France métropolitaine (+16%)

Indicateur clé | Détail de la population par classes d'âge



Source, Insee 2017

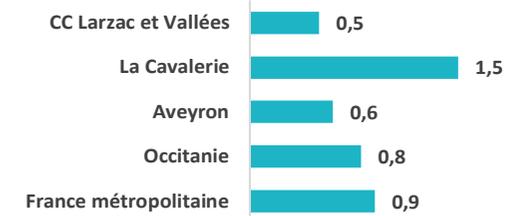
En 2017, les 60-74 ans représentaient 20% de la population de l'EPCI, contre 16% pour la France métropolitaine.

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Plus l'indice de jeunesse est élevé, plus la population est jeune.

○ **Indice de jeunesse** = Les moins de 20 ans / les plus de 60 ans

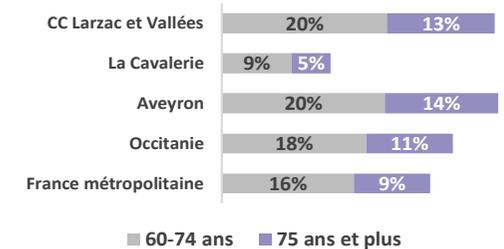
Indice de jeunesse



Source : INSEE 2017

En 2017, on comptait pour la CC Larzac et Vallées 0,5 personne(s) de moins de 20 ans pour 1 personne de plus de 60 ans.

Les 60 ans et + au sein de la population



Source : INSEE 2017

En 2017, la part des plus de 75 ans au sein de la population était de 13% pour la CC Larzac et Vallées contre 14% pour l'Aveyron.

Évolution des 75 ans et + au sein de la population

	2007	2012	2017	Evol. 2007-17
CC Larzac et Vallées	751	742	775	+3%
La Cavalerie	71	62	70	-2%
Aveyron	35 707	38 510	38 970	+9%
Occitanie	539 434	596 054	624 928	+16%
France métropolitaine	5 260 196	5 806 165	6 085 451	+16%

Source : INSEE 2007-2017

Entre 2007 et 2017, le nombre de 75 ans et plus de l'EPCI est passé de 751 à 775, soit une évolution de +3%.

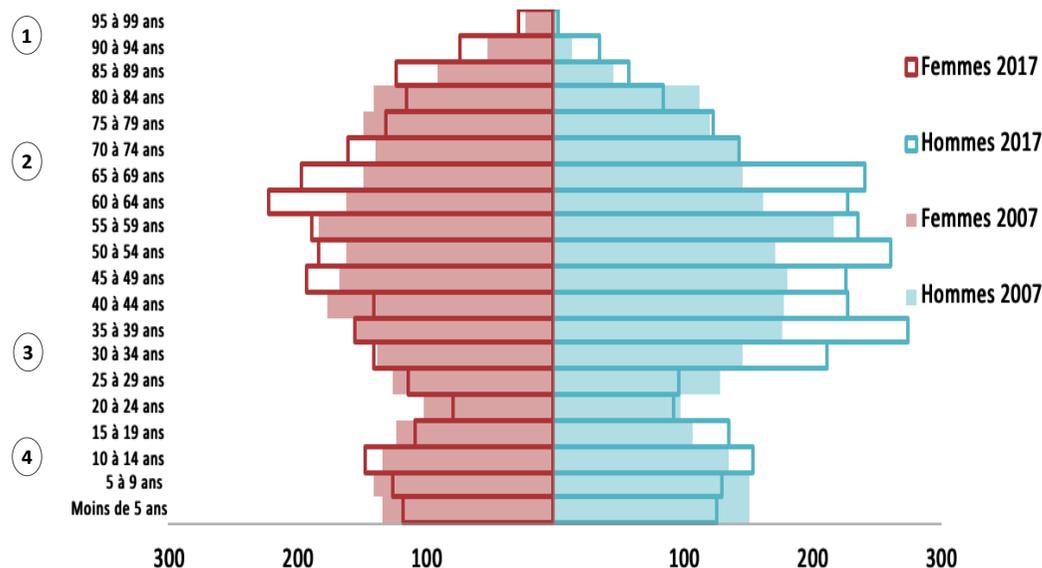
LA PYRAMIDE DES ÂGES



- 1 L'espérance de vie des femmes étant plus élevée, les hommes (en bleu) sont souvent sous-représentés en haut de la pyramide
- 2 La génération des babyboomers est représentée dans la 2ème moitié de la pyramide (les 60-74 ans)
- 3 La pyramide peut se creuser entre 18 et 30 ans, notamment si les jeunes partent pour se former ou pour un 1^{er} emploi
- 4 Plus la base de la pyramide est large, plus la population est jeune

Les différences entre 2007 et 2016 sont visibles à travers les espaces blancs encadrés et/ou les dépassements.

Pyramide des âges de la population





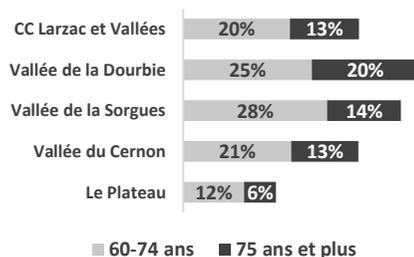
EVOLUTION DE LA POPULATION

Quelle est la part des plus de 75 ans dans la population ?

La part des plus de 75 ans dans la population globale est relativement élevée sur la CC Larzac et Vallées. Elle représente 13% de la population, contre 9% à l'échelle de la France métropolitaine et 11% en Aveyron.

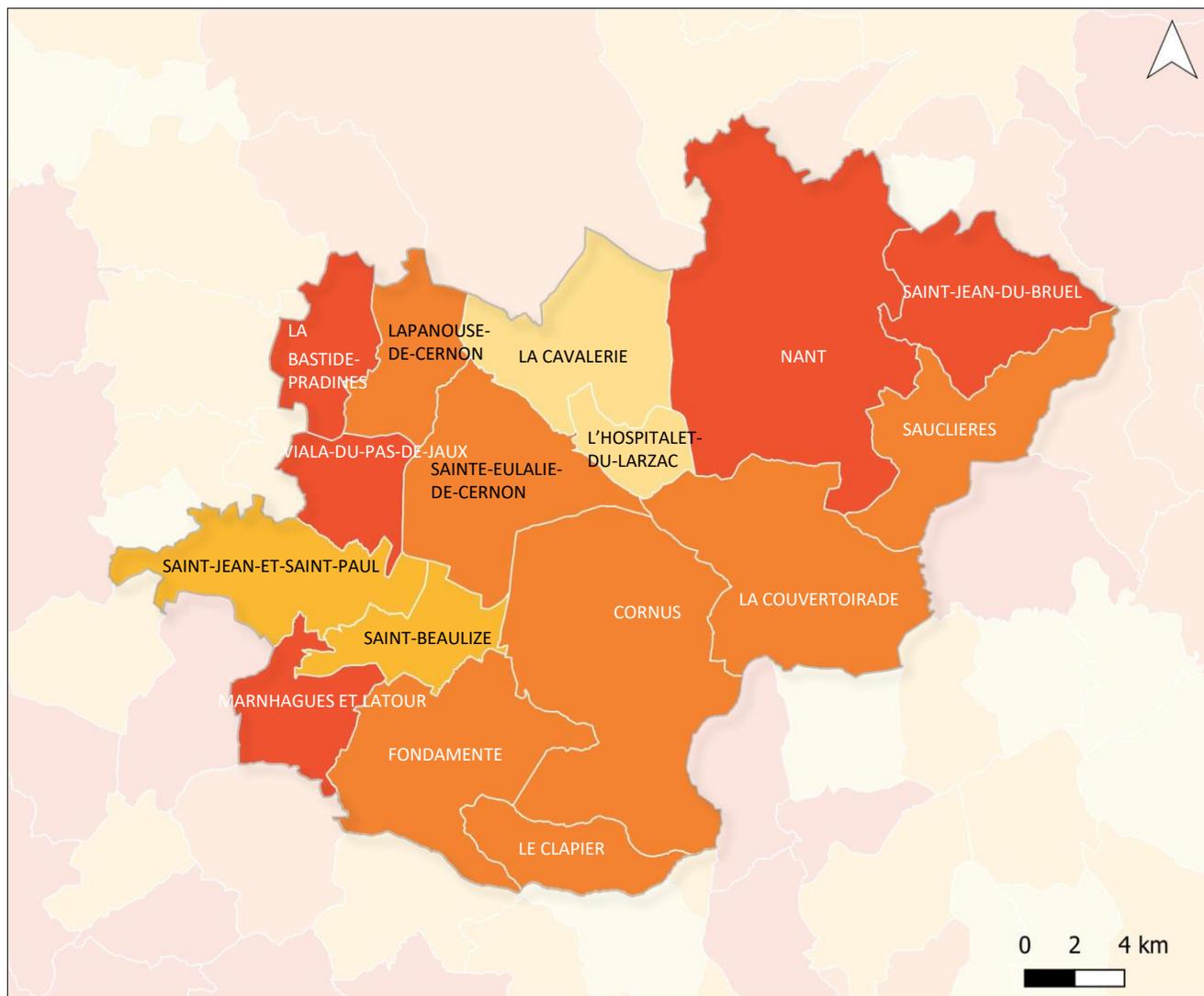
Cette part est particulièrement élevée sur la Vallée de la Dourbie, où les 75 ans et plus représentent 20% de la population globale.

Les 60 ans et + au sein de la population

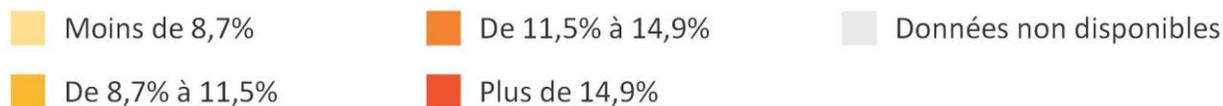


Source : INSEE 2017

En 2017, la part des plus de 75 ans au sein de la population était de 13% pour la CC Larzac et Vallées contre 14% pour la vallée de la Sorgues.



Part des 75 ans et plus au sein de la population



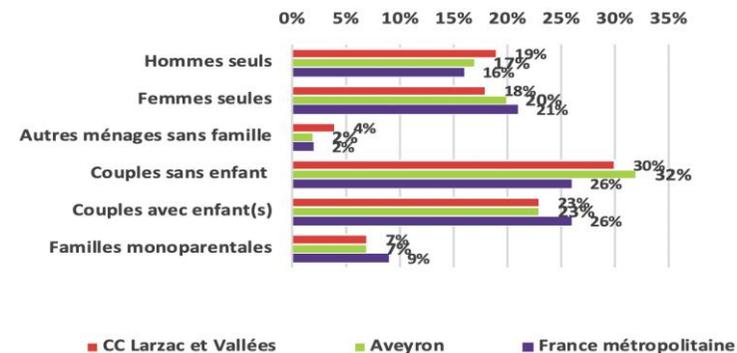
Source : INSEE 2017

UNE AUGMENTATION DU NOMBRE DE FAMILLES AVEC ENFANTS, EN PARTICULIER DU FAIT DE LA FORTE PROGRESSION DES FAMILLES MONOPARENTALES

En cohérence avec les moyennes constatées à l'échelle départementale et nationale, les personnes vivant seules (et particulièrement les hommes seuls) sont surreprésentées sur le territoire de la Communauté de communes par rapport aux familles : **37% des ménages sont des personnes seules.**

Les couples sans enfants représentent 30% des ménages, contre 32% en Aveyron et 26% en France métropolitaine. **Les familles sont sous représentées par rapport à la moyenne nationale mais en proportion équivalente à celle constatée en Aveyron : elles représentent 30% des ménages du territoire (contre 35% de l'ensemble des ménages français), dont 23% de couples avec enfants et 7% de familles monoparentales.** Cela représente au total 745 familles avec enfants en 2017 dont 179 familles monoparentales. La part de familles monoparentales sur la Communauté de communes est identique à la moyenne de l'Aveyron mais inférieure à la France métropolitaine.

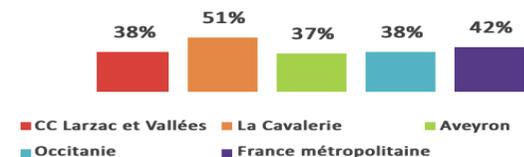
Indicateur clé | Répartition des ménages par type



Source : INSEE 2017

En 2017, les couples sans enfants représentaient 30% des ménages de l'EPCI.

Les couples avec enfants - Démographie



Source : INSEE 2017

En 2017, les couples avec enfants représentaient 38% des familles de l'EPCI, contre 42% pour la France métropolitaine.

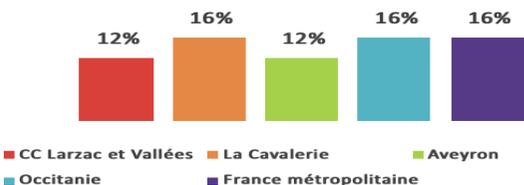
Les couples avec enfants - Évolution

	2007	2012	2017	Evol. 2007-17
CC Lorzac et Vallées	574	595	566	-1%
La Cavalerie	142	150	142	+0%
Aveyron	31 726	30 323	29 364	-7%
Occitanie	617 210	623 409	625 085	+1%
France métropolitaine	7 558 741	7 475 415	7 406 884	-2%

Source : INSEE 2007-2017

Entre 2007 et 2017, les couples avec enfants de l'EPCI sont passés de 574 à 566, ce qui correspond à une évolution de -1%.

Les familles monoparentales - Démographie



Source : INSEE 2017

En 2017, les familles monoparentales représentaient 12% des familles de l'EPCI, contre 16% pour la France

Les familles monoparentales - Évolution

	2007	2012	2017	Evol. 2007-17
CC Lorzac et Vallées	141	163	179	+27%
La Cavalerie	24	40	44	+82%
Aveyron	7 942	8 237	9 329	+17%
Occitanie	210 563	233 762	264 716	+26%
France métropolitaine	2 272 304	2 494 963	2 775 654	+22%

Source, Insee 2017

Eclairage méthodologique

La définition de l'INSEE pour les ménages est la suivante : « De manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. »

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Familles (selon l'INSEE)

- = Couples sans enfants
- + Couples avec enfants
- + Familles monoparentales

Familles sans enfants (selon l'INSEE)

- = Familles qui n'ont pas eu d'enfant
- + Familles dont les enfants sont partis
- + Familles dont les enfants > à 25 ans

LES EMPLOYÉS, PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES ET OUVRIERS SONT LES CSP LES PLUS REPRÉSENTÉES PARMIS LES ACTIFS



Les employés sont la CSP la plus représentée en 2017 parmi les actifs de 15 ans et plus non scolarisés (15%). Les CSP des employés et professions intermédiaires augmentent par ailleurs respectivement de 40 et 23% de 2007 à 2017, alors que dans le même temps le nombre d'ouvriers augmente de 20%. **Comme en Aveyron, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures est en revanche bien inférieure à celle de la France métropolitaine** (4% contre 9% à l'échelle nationale). Conformément à la pyramide des âges du territoire, les retraités représentent 34% des 15 ans et plus non scolarisés, contre 27% à l'échelle nationale (36% en Aveyron).

Les personnes sans diplôme ou avec un diplôme inférieur au Bac représentent 54% de la population non scolarisée du territoire. **Le nombre de personnes sans diplômes ou avec le BEPC a diminué de 21% entre 2007 et 2017, alors que le nombre de personnes ayant un diplôme de niveau Bac augmentait de 40% et les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur de 64%.** Comme en Aveyron, les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ne représentent toutefois que 24% de la population, contre 30% à l'échelle nationale ou régionale.

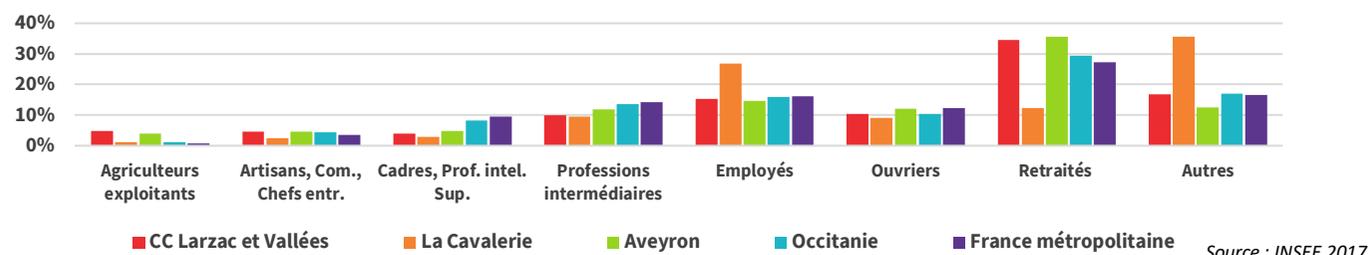
Evolution des 15 ans ou plus par catégorie socioprofessionnelle

	2007	2012	2017	Evol. 2007-2017
Agriculteurs exploitants	290	225	244	-16%
Artisans, com., chefs d'ent.	196	268	234	+19%
Cadres et prof. Intellect. s.	180	203	199	+10%
Professions intermédiaires	406	410	498	+23%
Employés	551	649	773	+40%
Ouvriers	431	411	519	+20%
Retraités	1 715	1 684	1 741	+2%
Autres	610	488	846	+39%
Ensemble	4 379	4 340	5 055	+15%

Source : INSEE 2007-2017

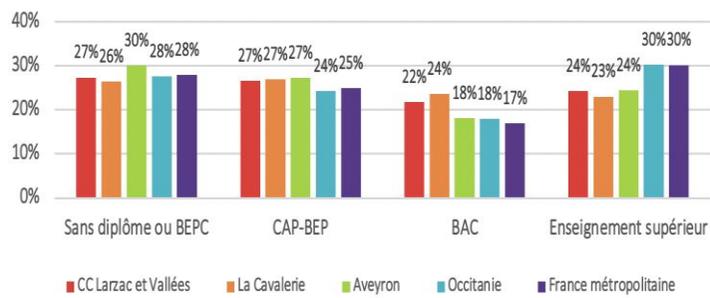
Entre 2007 et 2017, les habitants de la CSP « employés » ont évolué de +40% pour la CC Larzac et Vallées.

Indicateur clé | Les 15 ans ou plus par catégorie socioprofessionnelle



En 2017, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures était de 4% à Millau, contre 9% en France métropolitaine. Celle des employés était de 15% contre 16% en France Métropolitaine. La part des retraités est bien supérieure sur le territoire Larzac et Vallées qu'à l'échelle nationale

Population non-scolarisée (qui a terminé ses études)* par niveau de diplôme



En 2017, on enregistrait 24% de diplômé de l'enseignement supérieur parmi les 15 ans ou plus non-scolarisés de l'EPCI.

Evolution de la population non-scolarisée par niveau de diplôme

	2007	2012	2017	2017 (%)	Evol. 2007-2017
Sans dipl. ou brevet	1 657	1 422	1 304	27%	-21%
CAP-BEP	999	1 043	1 267	27%	+27%
BAC	745	821	1 041	22%	+40%
Enseignement sup.	706	858	1 160	24%	+64%

Source : INSEE 2007-2017

Entre 2007 et 2017, le nombre de personnes non-scolarisées sans diplôme de l'EPCI a évolué de -21%.

L'EMPLOI SALARIÉ EN CDI EST SOUS REPRÉSENTÉ PAR RAPPORT À LA MOYENNE NATIONALE ET DÉPARTEMENTALE AU PROFIT DE L'EMPLOI NON SALARIÉ

58% des actifs occupés qui vivent sur le territoire de la Communauté de Communes sont en CDI ou travaillent dans la fonction publique. **11% occupent un emploi salarié en contrat court** (CDD, intérim, emploi aidé ou apprentissage) et **30% sont en emploi non salarié**. Par rapport aux moyennes nationale et départementale, l'emploi stable en CDI ou au sein de la fonction publique est nettement moins souvent la règle, au profit de l'emploi non salarié. Parmi les « autres types d'emplois », **une forte part d'indépendants** (46% contre 29% en France métropolitaine et 41% en Aveyron), avec un effet « Covid » qui peut être plus important pour ces actifs.

Plus de 250 personnes sont en contrats courts en 2017, principalement en CDD : les hommes sont plus souvent en intérim ou apprentis, tandis que les femmes occupent plus d'emplois en contrats aidés ou de CDD.

Cette moindre stabilité de l'emploi par rapport à la France métropolitaine n'est **pas sans incidence dans un contexte de crise sanitaire et économique**.

LE TEMPS PARTIEL SUBI

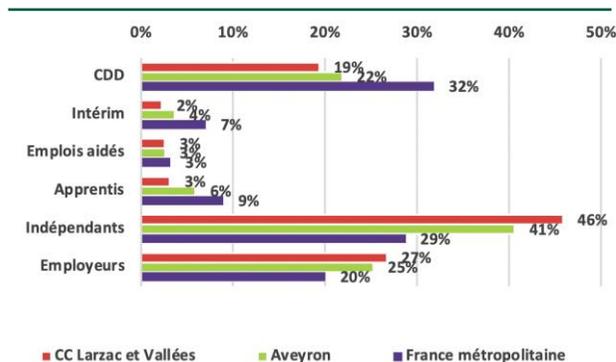


L'essor du travail à temps partiel (parfois subi) concerne surtout les femmes.

Celles qui sont les plus touchées ? Les femmes qui travaillent dans le secteur tertiaire (services aux particuliers, activités de nettoyage..) et/ou qui vivent en milieu rural.

Si le temps de travail dépend directement du nombre d'enfants, il est aussi lié au mode de garde (proximité du domicile, coût...).

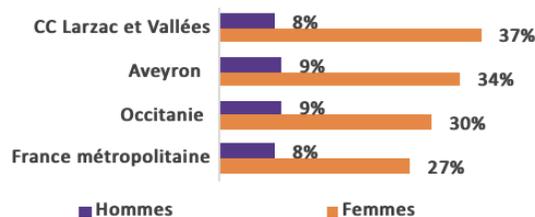
Actifs occupés par mode d'emploi



Source : INSEE 2017

En 2017, les CDD représentaient 19% des modes d'emploi hors CDI ou fonction publique, contre 32% pour la France métropolitaine.

Le travail à temps partiel



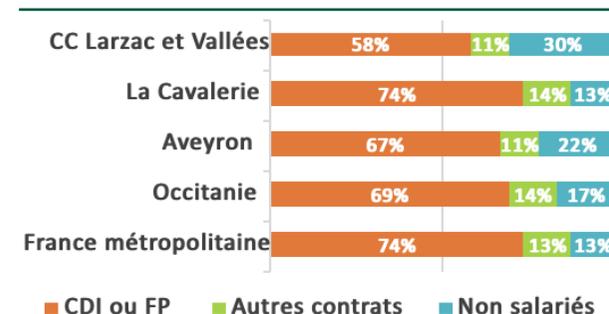
Nombre total de femmes à temps partiel : 267

Source : INSEE 2017

En 2017, 37% des femmes salariées de l'EPCI l'étaient à temps partiel, contre 27% pour la France métropolitaine.

Les femmes sont également nettement plus souvent concernées par le travail à temps partiel, qu'il soit choisi ou subi : 37% des habitantes de la CC salariées sont à temps partiel, contre 8% des hommes. Des taux bien supérieurs à la moyenne nationale et à ce qui peut être constaté en Aveyron.

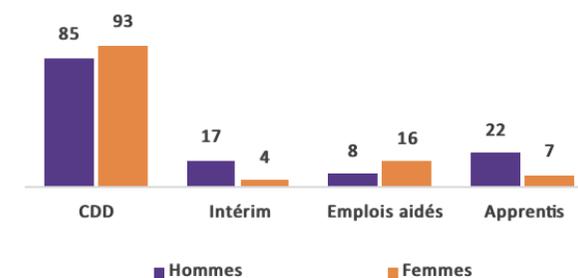
Répartition des autres modes d'emploi par type



Source : INSEE 2017

En 2017, 58% des actifs occupés étaient en CDI ou travaillaient dans la fonction publique, c'est-à-dire occupaient un emploi stable.

Les emplois précaires



Source : INSEE 2017

En 2017, la CC Larczac et Vallées totalisait 4 femmes en intérim, contre 17 hommes avec ce même type d'emploi.

UNE TERRITOIRE ATTRACTIF POUR LES ENTREPRISES ET LES INDÉPENDANTS

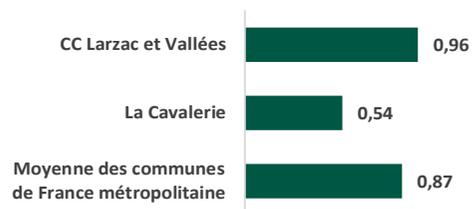
Début 2021, la Communauté de communes accueille plus de 21 entreprises pour 100 habitants. C'est plus que pour l'ensemble du département, la région ou la France métropolitaine. 38% des emplois sont concentrés dans l'administration publique ou l'enseignement, 25% dans les commerces, les transports et les services. Viennent ensuite l'industrie (17%) et l'agriculture (15%).

La part des entreprises sans salariés est plus importante sur le territoire par rapport aux moyennes départementale et nationale.

La **dynamique entrepreneuriale** se maintient, avec 8 nouvelles entreprises créées sur le territoire en janvier 2021 (contre 9 en janvier 2020).

Le nombre d'emploi sur la commune est supérieur au nombre d'actifs occupés, signe d'un territoire attractif, accueillant notamment de nombreuses entreprises (par rapport à la population active occupée du territoire).

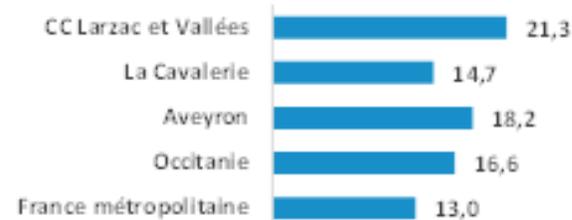
Nombre d'actifs occupés pour un emploi dans la commune de résidence



Source : INSEE 2017

En 2017, la CC Larzac et Vallées enregistrait 0,96 actifs résidant dans le territoire pour un emploi présent.

Nombre d'entreprises pour 100 habitants



Nombre total d'entreprises : 1 240

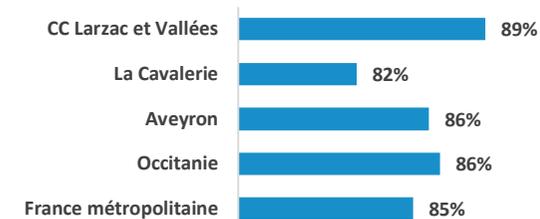
Source : Répertoire SIRENE, 1er janv. 2021

Au 1er janvier 2021, la CC Larzac et Vallées comptait 21,3 entreprises pour 100 habitants, contre 18,2 pour l'Aveyron.

Source : Répertoire SIRENE, 1er janv. 2021

En janvier 2020, on comptabilise 9 créations d'entreprises pour la CC Larzac et Vallées, contre 8 en janvier 2021.

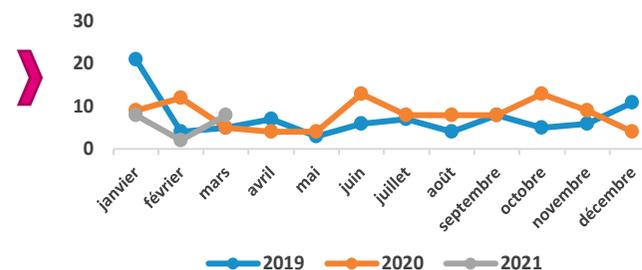
Part des entreprises sans salariés



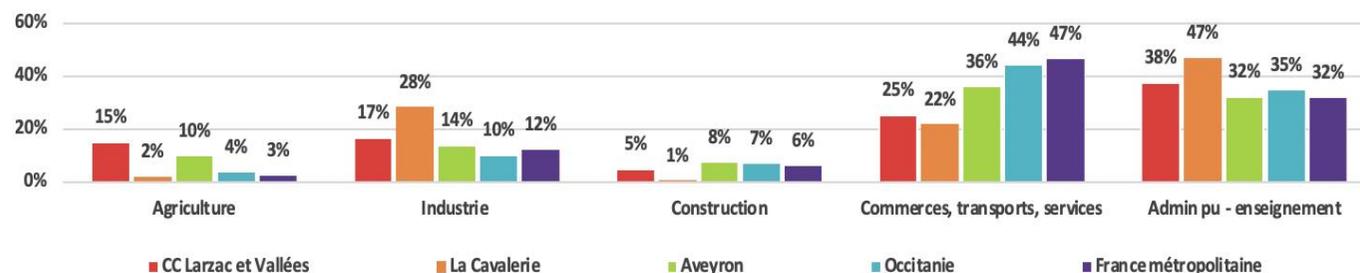
Source : Répertoire SIRENE, 1er janv. 2021

Au 1er janvier 2021, 89% des entreprises de l'EPCI n'avaient aucun salarié, contre 82% pour La Cavalerie.

Créations d'entreprises par mois



Indicateur clé | Emplois présents dans le territoire par type



Source : INSEE 2017

En 2017, 38% des emplois de l'EPCI étaient de la catégorie administration publique ou enseignement;

LES ACTIFS TRAVAILLENT LE PLUS SOUVENT SUR LEUR COMMUNE DE RÉSIDENCE, ET PRIVILÉGIENT LA VOITURE POUR LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL

En cohérence avec l'attractivité du territoire pour les entreprises et la part importante d'indépendants, les habitants de la Communauté de communes exercent en majorité leur activité professionnelle sur leur commune de résidence (53%, contre seulement 45% des Aveyronnais et 34% de l'ensemble des Français). Seuls 35% des habitants du territoire vont travailler dans une autre commune de l'Aveyron.

91% des ménages disposent d'au moins une voiture (42% en ont deux ou plus), soit un taux d'équipement supérieur à la moyenne nationale, du fait de la configuration très rurale de l'Aveyron.

La voiture est le mode de transport privilégié des habitants du territoire pour se rendre sur leur lieu de travail (72% l'utilisent). 16% privilégient la marche à pied, un taux nettement supérieur aux moyennes départementale et nationale.

LE COÛT DES TRANSPORTS

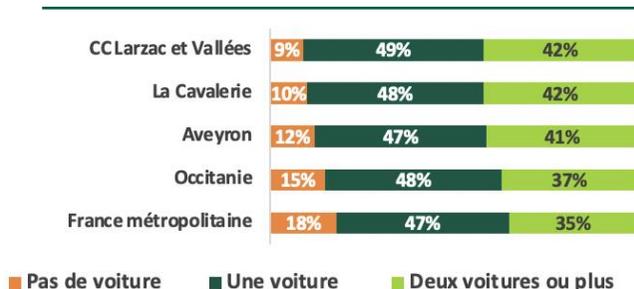


Les Français mettent en moyenne 1h04 par jour pour aller et revenir du travail. Cette durée est inférieure à la moyenne internationale qui est de 1h09 par jour.*

Selon l'Insee (2017), les ménages résidant en milieu rural ont dépensé en moyenne 7 000 euros pour le transport, contre 6 200 euros pour ceux de l'agglomération parisienne. L'achat de véhicules et les frais d'utilisation afférents (entretien, carburant, etc.) constituent l'essentiel du budget transport pour les ménages vivant en milieu rural.

*Enquête Dalia Research sur 52 pays, février 2017

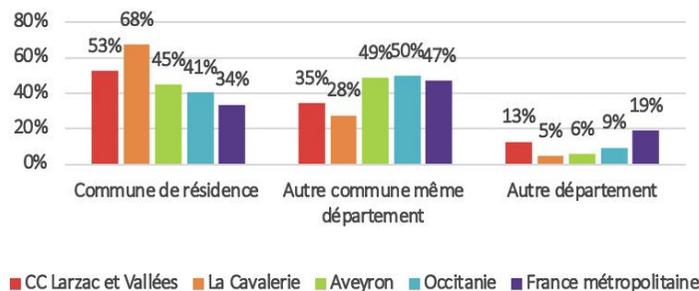
Taux d'équipement des ménages en voiture



Source : INSEE 2017

En 2017, 42% des ménages de l'EPCI avaient deux voitures ou plus, contre 41% pour l'Aveyron.

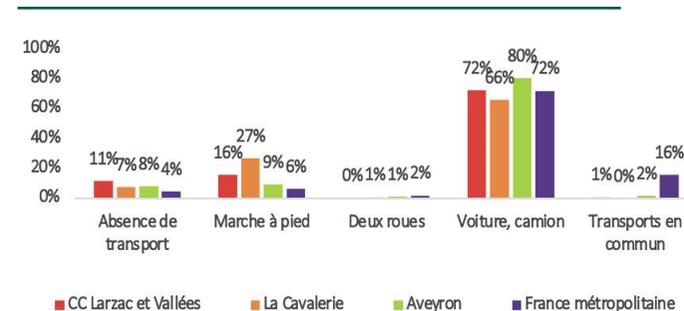
Lieu de travail des actifs occupés



Source : INSEE 2017

En 2017, 13% des actifs de l'EPCI travaillaient dans un autre département.

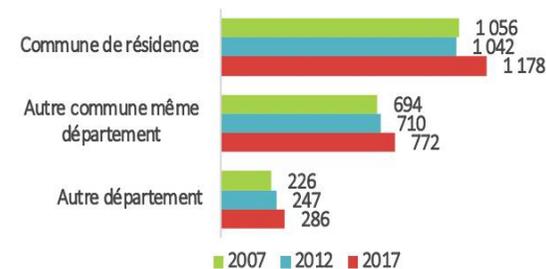
Moyen de transport des actifs occupés



Source : INSEE 2017

En 2017, la part des actifs se déplaçant en voiture était de 72% pour la CC Larzac et Vallées contre 66% pour La Cavalerie.

Evolution du lieu de travail des actifs occupés



Source : INSEE 2007-2017

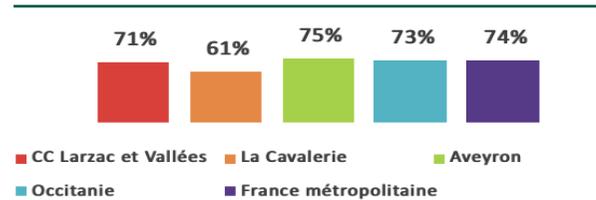
En 2017, 1 178 actifs de l'EPCI travaillaient dans leur commune de résidence, alors qu'ils étaient 1 056 en 2007.

UN CHÔMAGE COMPARABLE A LA MOYENNE NATIONALE, QUI TOUCHE DAVANTAGE LES JEUNES ET LES FEMMES

En 2017, **71% des habitants de la Communauté de communes en âge de travailler sont actifs** (c'est-à-dire qu'ils sont en emploi ou en recherche d'emploi). Le taux d'activité est de 47% chez les moins de 25 ans, 82% chez les 25-54 ans et 53% chez les 55-64 ans, soit des taux tout à fait comparables aux moyennes départementale et nationale. Le taux d'activité des femmes est légèrement supérieur à celui des hommes (73% vs 69%).

Le **taux de chômage** calculé en rapportant le nombre de personnes en recherche d'emploi sur le nombre total d'actifs (ici à partir des données du recensement) s'établissait à 12% en 2017, **un taux plus important que dans le reste du département mais inférieur à celui de la France métropolitaine**. Il augmente fortement entre 2007 et 2017, et touche plus largement **les jeunes de moins de 25 ans**, ainsi que les femmes et les plus de 55 ans. C'est parmi ces catégories de population que la hausse est la plus importante.

Taux d'activité des 15-64 ans

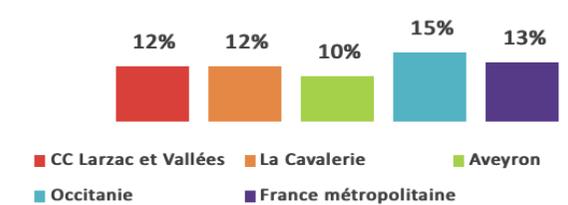


Nb d'actifs : 2 481

Source : INSEE 2017

En 2017, 71% des habitants de l'EPCI de 15-64 ans étaient actifs, c'est-à-dire qu'ils étaient en emploi ou en recherche d'emploi.

Indicateur clé | Taux de chômage des 15-64 ans

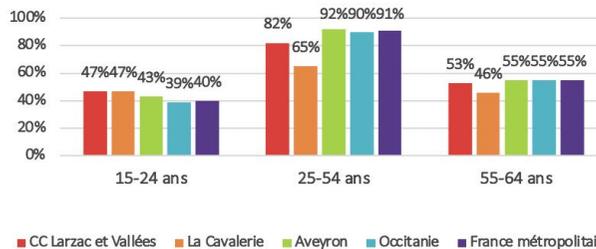


Nb de chômeurs au sens de l'INSEE : 298

Source : INSEE 2017

En 2017, le taux de chômage au sens de l'INSEE était de 12% pour la CC Larzac et Vallées, contre 13% pour la France métropolitaine.

Taux d'activité par tranche d'âge



Source : INSEE 2017

En 2017, 47% des 15-24 ans de l'EPCI étaient actifs, alors que ce chiffre était de 53% pour les 55-64 ans.

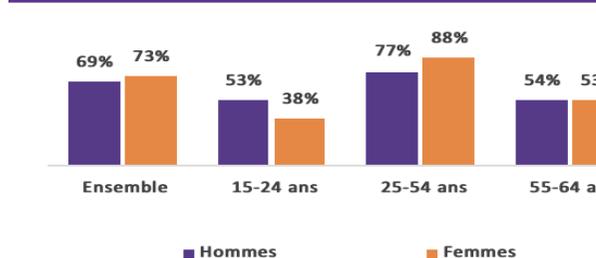
Taux de chômage par tranche d'âge



Source : INSEE 2007-2017

En 2017, 27% des 15-24 ans de l'EPCI étaient au chômage, contre 18% en 2007.

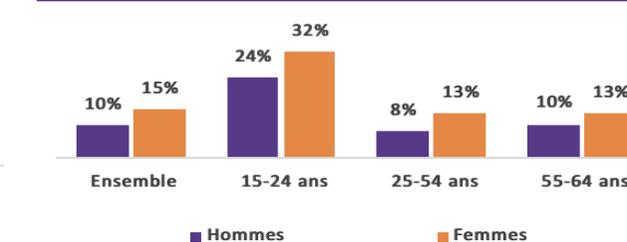
Taux d'activité par sexe et par tranche d'âge



Source : INSEE 2017

En 2017, le taux d'activité des femmes de 55-64 ans était de 53%, contre 54% pour les hommes du même âge de l'EPCI.

Taux de chômage par sexe et tranche d'âge



Source : INSEE 2017

En 2017, le taux de chômage des femmes était de 15%, contre 10% pour les hommes de l'EPCI.

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ



Pour l'INSEE, un « actif » peut être :

- **Occupé**, soit une personne en emploi ;
- **Non-occupé**, soit une personne en recherche d'emploi.

Et les « inactifs » sont des :

- = Jeunes de moins de 15 ans ;
- = Étudiants ;
- = Retraités ;
- = Hommes et femmes au foyer ;
- = Personnes en incapacité de travailler...

L'ENQUÊTE EMPLOI



Le **taux de chômage** varie entre l'enquête « emploi » de l'INSEE, menée en continu au niveau national, et le recensement de la population. La seconde source est mobilisée ici, car seule disponible à l'échelle locale.

LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS

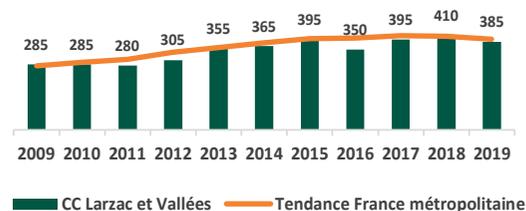
Combien y a-t-il de personnes inscrites à Pôle Emploi ? Quel est leur profil (âge, ancienneté d'inscription...)?

Le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) n'a cessé d'augmenter sur le territoire de la Communauté de communes de 2009 à 2019, comme à l'échelle métropolitaine.

Après une baisse sensible sur l'année 2019, elle est repartie à la hausse depuis mars 2020 sur le secteur de la zone d'emploi de Millau.

En 2019, il y avait 17 DEFM de cat ABC pour 100 actifs, contre 15 pour l'Aveyron et 19 sur la France métropolitaine

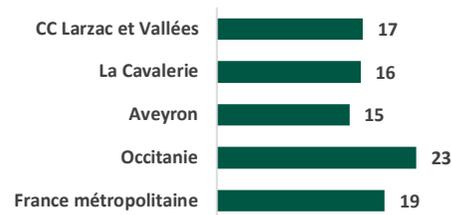
Evolution des DEFM de cat. ABC depuis 2009 – Série longue



Source : Pole emploi 2009-2019

En 2019, le nombre de Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois de catégorie ABC de l'EPCI était de 385.

DEFM de cat. ABC* pour 100 actifs

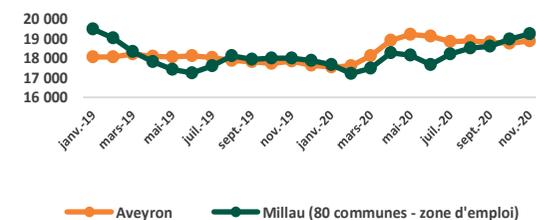


Source : Pôle emploi 2019

En 2019, il y avait pour la CC Larzac et Vallées 17 DEFM de cat. ABC pour 100 actifs, contre 19 pour la France métropolitaine.

Ce graphique ne se base pas sur l'échelle de l'EPCI, mais sur l'échelle de la zone d'emploi de Millau, qui inclut la CC Larzac et Vallées.

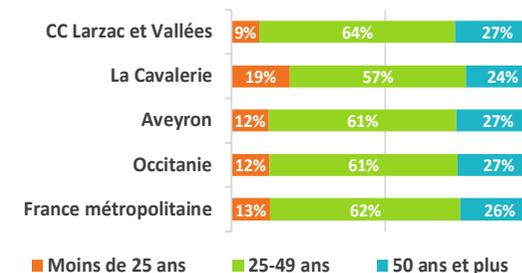
Evolution des DEFM de cat. ABC en 2019-2020 – Série courte



Source : Pôle emploi 2020

En novembre 2020, le nombre de DEFM de cat. ABC inscrites à Pôle emploi était de 5 070 à l'échelle de "Millau (80 communes - zone d'emploi)".

DEFM de cat. ABC* par âge



Source : Pôle emploi 2019

En 2019, 27% des DEFM de cat. ABC de l'EPCI avaient 50 ans ou plus, contre 27% pour l'Aveyron.

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ



Chômeur = actif sans emploi selon l'enquête nationale réalisée par l'INSEE

- + Avantage : au plus proche de la réalité du territoire
- Inconvénient : des données plus anciennes (2017)

Demandeur d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) = personne qui s'est inscrite à Pôle Emploi

- + Avantage : des données récentes, en 2019 voire 2020 (commune > à 5000 hab. ou échelle zone d'emploi)
- Inconvénient : des données incomplètes (tous les actifs au chômage ne s'inscrivent pas à Pôle Emploi)

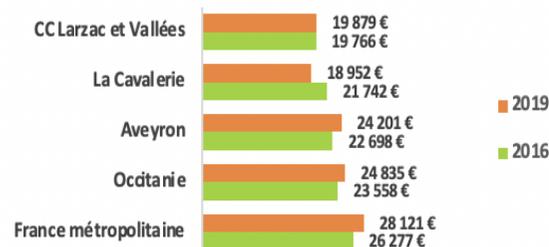
DES REVENUS INFÉRIEURS AUX MOYENNES DÉPARTEMENTALE ET NATIONALE

En 2019, le revenu moyen déclaré par les habitants de Millau était de **19.879 € par foyer fiscal**, contre 24.201€ pour l'Aveyron et 28.121€ pour la France métropolitaine. Le revenu médian s'est établi en 2018 à 19.090€ pour la Communauté de communes, contre 21.730€ en France métropolitaine.

46% des foyers fiscaux sont imposés sur le territoire, contre 52% de l'ensemble des foyers français (49% des foyers aveyronnais) en 2019.

Des inégalités moins marquées sur le territoire qu'à l'échelle nationale : l'écart des revenus est plus faible qu'en France métropolitaine et en Occitanie. Le rapport interdécile est de 3 sur le territoire de la Communauté de communes, contre 3,4 en France métropolitaine et 2,9 en Aveyron.

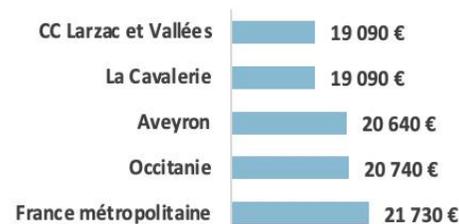
Revenu moyen des foyers fiscaux



Source : DGFIP, revenus déclarés en 2019

En 2019, le revenu moyen déclaré était de 19 879€ par foyer fiscal pour la CC Larzac et Vallées, contre 28 121€ pour la France métropolitaine.

Le revenu médian

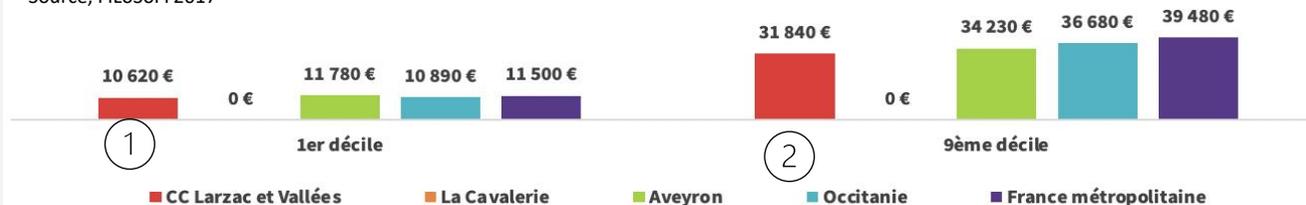


Source : FiLoSoFi 2018 (revenu disponible)

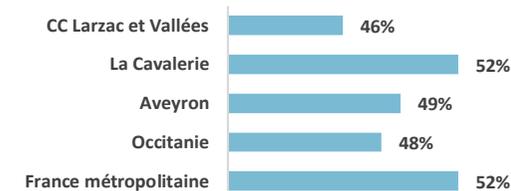
En 2018, le revenu médian était de 19 090€ pour la CC Larzac et Vallées, contre 20 640€ pour l'Aveyron.

Le revenu au 1^{er} et au 9^{ème} décile*

Source, FiLoSoFi 2017



Indicateur clé | La part des foyers fiscaux imposés

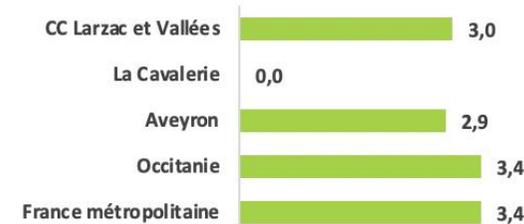


Nb de foyers fiscaux imposés : 1 745

Source : DGFIP, revenus déclarés en 2019

En 2019, la part des foyers fiscaux imposés était de 46% pour la CC Larzac et Vallées, contre 52% pour la France métropolitaine.

Le rapport interdécile



Source : FiLoSoFi 2018 (revenu disponible)

En 2018, le revenu déclaré du ménage le plus pauvre des 10% les plus riches de l'EPCI était 3,0 fois plus élevé que celui du plus riche des 10% les moins riches.

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Il existe deux manières de calculer les revenus de la population :

- **Revenu moyen** = somme des revenus de l'ensemble des foyers fiscaux / total des foyers fiscaux
- **Revenu médian** = 50 % des foyers fiscaux perçoivent plus, 50 % des foyers perçoivent moins.

Le revenu médian est souvent plus proche de la réalité, de très hauts salaires pouvant tirer le revenu moyen vers le haut.

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Rapport interdécile élevé = écarts de revenus élevés au sein de la population

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

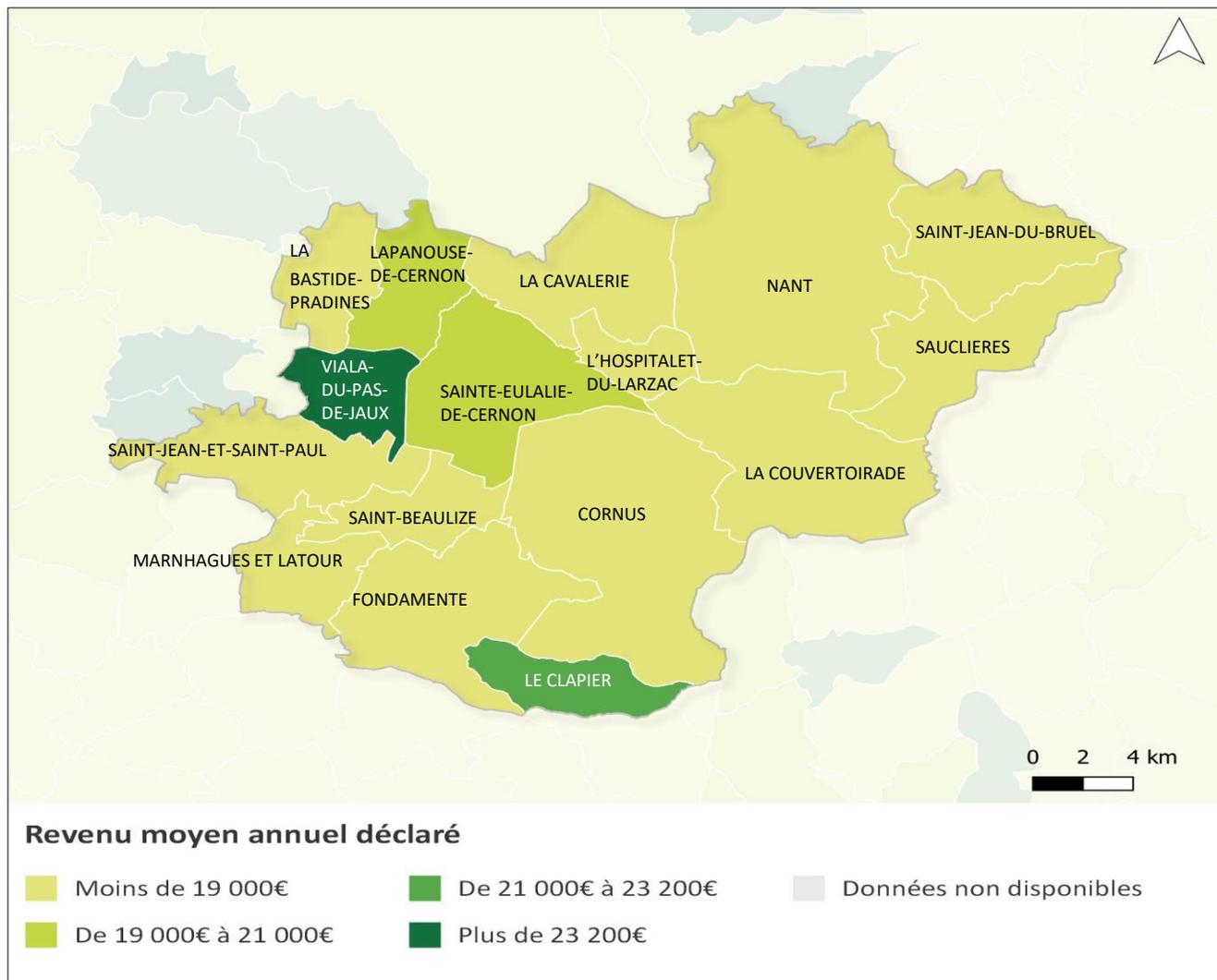
- 1 Revenu au 1^{er} décile : 10 % des ménages touchent moins
- 2 Revenu au 9^{ème} décile : 90 % des ménages touchent moins

Le 5^{ème} décile correspond donc à la médiane : 50 % touchent moins et 50 % touchent plus.



CC Larzac et Vallées

Quelle est le revenu moyen des foyers fiscaux ?



Source : DGFIP 2018

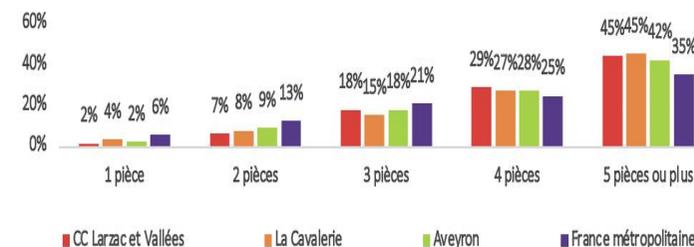
OCCUPATION DES LOGEMENTS : UNE PART DE PROPRIÉTAIRES BIEN SUPÉRIEURE AUX MOYENNES DÉPARTEMENTALE ET NATIONALE

Comme pour l'ensemble du territoire métropolitain, l'habitat résidentiel est principalement occupé par des propriétaires. **Les locataires représentent 27% des occupants des résidences principales.** En 2020, la **Communauté de communes comptabilise 123 logements sociaux, soit 5% de l'ensemble des résidences principales.** En 2017, 4% des ménages de l'EPCI étaient locataires HLM (7% sur Le Plateau) : un taux bien plus faible que la moyenne nationale, mais aussi inférieur à ce qui est observé sur l'Aveyron.

Le parc de logement comprend **très majoritairement des grandes typologies de logements** : les petits logements d'une pièce ne représentent que 2% des logements (contre 6% à l'échelle nationale), alors que les logements de 4 pièces ou plus représentent 70% des logements.

Les logements vacants **représentent 8,9% du parc de logements** (contre 11% à l'échelle départementale et 8,1% sur la France métropolitaine). Il s'agit de logements inoccupés qui sont soit proposés à la vente ou à la location, soit gardés vacants sans affectation précise par le propriétaire. Ce taux est en **augmentation entre 2007 et 2012, et diminue légèrement entre 2012 et 2017.** La vacance des logements peut être le signe d'une inadéquation de l'offre de logement aux besoins des habitants (en termes de taille de logements ou de localisation par exemple) ou d'un défaut de qualité (vétusté notamment). **Cette problématique semble plus importante sur les communes du Plateau, où un taux de vacance de 14,3% est observé en 2017.**

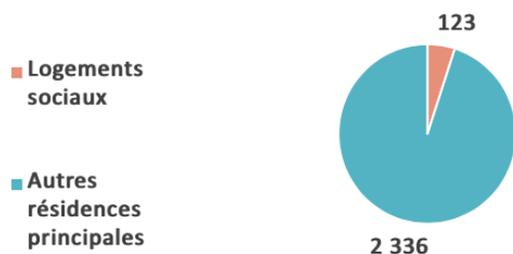
Indicateur clé | Résidences principales par nombre de pièces



Total maisons : 4 407 ; Total appartements : 478

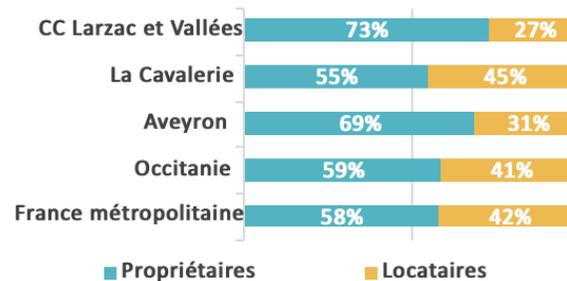
En 2017, 45% des logements de l'EPCI avaient 5 pièces ou plus, contre 35% pour la France métropolitaine.

Part des logements sociaux parmi les résidences principales



Source : RPLS, 2020

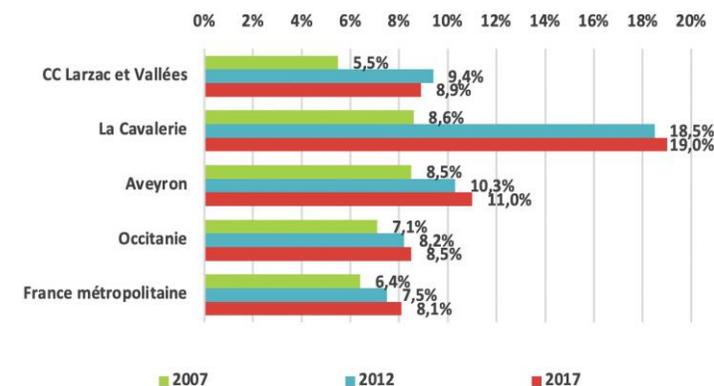
Indicateur clé | Résidences principales par mode d'occupation



Source : INSEE 2017

En 2017, 73% des habitants étaient propriétaires de leur logement pour la CC Larcac et Vallées, contre 58% pour la France métropolitaine.

Taux de vacance



Source Insee 2017

En 2017, la CC Larcac et Vallées avait un taux de vacance de 8,9% contre 11,0% pour l'Aveyron.

En 2020, le nombre de logements sociaux comptabilisés pour la CC Larcac et Vallées était de 123, soit 5% des logements.

CC Larzac et Vallées

Quelle est la part des propriétaires de leur résidence principale ?



Part des propriétaires de leur résidence principale

Moins de 75%

De 83% à 88%

Données non disponibles

De 75% à 83%

Plus de 88%

Source : INSEE 2017

LE LOGEMENT SOCIAL

Quelle part du parc de logements sociaux ?
Quelle typologie de ce parc social ?

En 2017, 4% des ménages étaient locataires HLM, contre 6% en Aveyron et 15% en France métropolitaine. Leur nombre a augmenté avec l'augmentation du nombre de logements sociaux sur la Communauté de communes en 2019.

Le nombre de logements sociaux est passé de 92 en 2013 à 123 en 2020, soit une augmentation de 31 logements sur la période.

Le parc social est également constitué principalement de grandes typologies de logements : 77% des logements sociaux ont 4 pièces ou plus, contre 40% en Aveyron.

LES DONNÉES SUR LE PARC LOCATIF SOCIAL



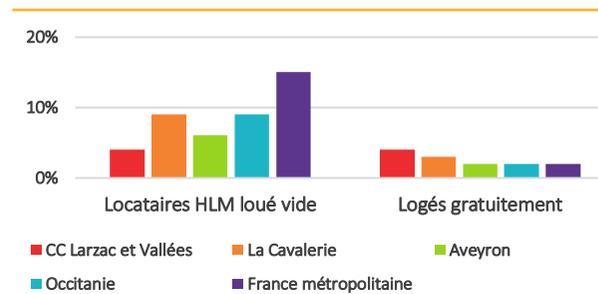
Quand ? Des données actualisées chaque année

Qui ? Des données transmises par les bailleurs sociaux au ministère chargé du Logement. C'est une obligation qu'ont les bailleurs sociaux de transmettre des informations sur leur patrimoine annuellement au ministère chargé du Logement

Quoi ? Des données sur la typologie (surface, date de construction...) du parc de logement mais aussi sur le type de financement et de conventionnement de ces logements

A noter que les logements foyers, les foyers de travailleurs et les résidences sociales ne sont pas prises en compte dans ce répertoire. De même, le Ministère exige que les « logements que les bailleurs sociaux gèrent sans détenir de droit réel immobilier ou sans en avoir l'usufruit » doivent être exclus du répertoire.

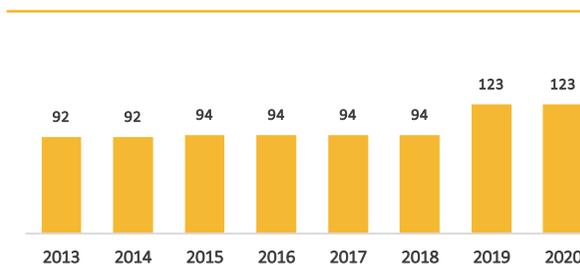
Locataires HLM* et hébergés à titre gratuit



Source : INSEE 2017

En 2017, 4% des ménages de l'EPCI étaient hébergés à titre gratuit chez des tiers qui n'étaient pas membres de leur famille.

Evolution du nombre de logements sociaux



Source : Répertoire sur le Parc Locatif Social, 2020

En 2020, le nombre de logements sociaux de l'EPCI était de 123, soit une évolution de +31 logements par rapport à 2013.

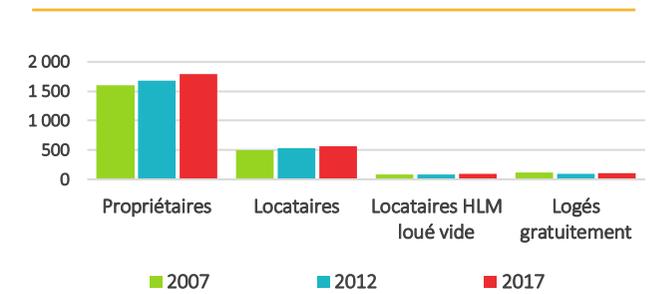
Indicateurs clés - Taux de logements sociaux, taux de vacance, date moyenne de construction, loyer moyen, DPE* énergie D, E, F ou G (énergivore)

	Taux de logements sociaux	Taux de vacance du parc social	Date moy. de construction	Loyer moyen au m ²	DPE énergie supérieur à D
CC Larzac et Vallées	5,0%	4,1%	1 997	5,3 €	58%
La Cavalerie	14,5%	6,3%	2 005	5,5 €	29%
Aveyron	6,6%	4,6%	1 978	4,7 €	74%
Occitanie	11,3%	3,0%	1 993	5,4 €	38%
France métropolitaine	16,1%	2,8%	1 982	5,9 €	56%

Source : Répertoire sur le Parc Locatif Social, 2020

En 2020, le taux de logement sociaux (correspondant au rapport entre le nombre de logements sociaux et le total des résidences principales) était de 5% pour la CC Larzac et Vallées, contre 15% pour La Cavalerie.

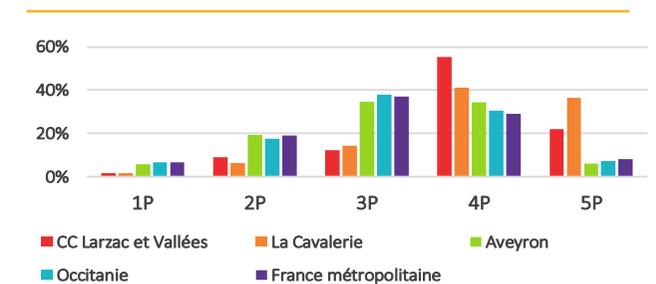
Evolution des modes d'occupation



Source : INSEE 2007-2017

En 2017, on totalisait pour la CC Larzac et Vallées 1 792 résidences principales occupées par des propriétaires, contre 1 607 en 2007.

Logements sociaux par nombre de pièces



Source : Répertoire sur le Parc Locatif Social, 2020

En 2020, la CC Larzac et Vallées totalise 12% de 3 pièces au sein de son parc social, contre 35% pour l'Aveyron.

QUALITÉ DES LOGEMENTS : UN PARC RELATIVEMENT ANCIEN, PRÉSENTANT DES POTENTIELS DE VÉTUSTÉS PLUS ÉLEVÉS QU'EN MOYENNE DÉPARTEMENTALE

La moitié des résidences principales ont été construites avant 1970 (soit avant la première réglementation énergétique). C'est plus que sur l'Aveyron ou la France métropolitaine.

Le potentiel de logements vétustes est important, confirmé par un **taux élevé de locaux classés G et autres en termes de performance énergétique** (35% parmi les locaux évalués sur le territoire de la Communauté de communes, contre 29% en Aveyron et 20% en France métropolitaine).

Les proportions de logements ne disposant pas d'une douche ou d'une baignoire (3,7%) et équipés d'un chauffage électrique (35%) sont également supérieures aux moyennes départementale et nationale.

Par ailleurs, seuls 5% des locaux de la Communauté de Communes étaient raccordables à la fibre en juin 2020 : c'est bien inférieur à la moyenne de l'Aveyron (29%) et du territoire métropolitain (52%).

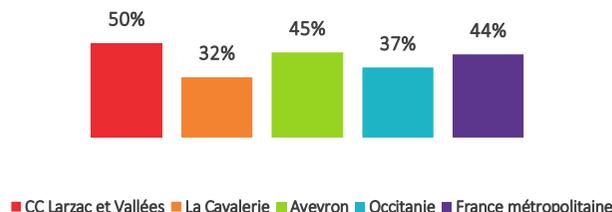
L'INDICATEUR EXPLIQUÉ



Risques de logements vétustes

- = Part élevée de logements construits avant 1970 (soit avant la première réglementation énergétique)
- + Part élevée de logements non équipés d'une baignoire ou d'une douche
- + Part élevée de chauffage électrique

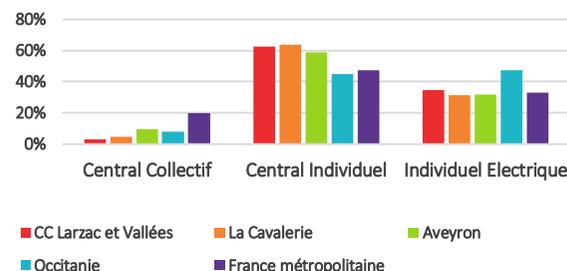
Résidences principales construites avant 1970



Source : INSEE 2017

En 2017, 50% des résidences principales avaient été construites avant 1970, contre 44% pour la France métropolitaine.

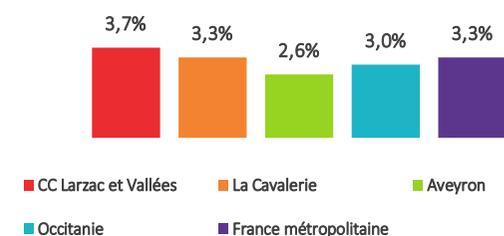
Mode de chauffage employé



Source : INSEE 2017

En 2017, 62% des résidences principales de l'EPCI étaient équipées en chauffage central individuel.

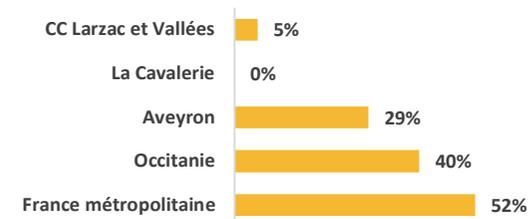
Résidences principales ne disposant pas d'une douche ou d'une baignoire



Source : INSEE 2017

En 2017, 3,7% des résidences principales de l'EPCI n'étaient équipées ni d'une baignoire, ni d'une douche, contre 3,0% pour l'Occitanie.

Part des locaux raccordables à la fibre (FttH) au 30/06/2020

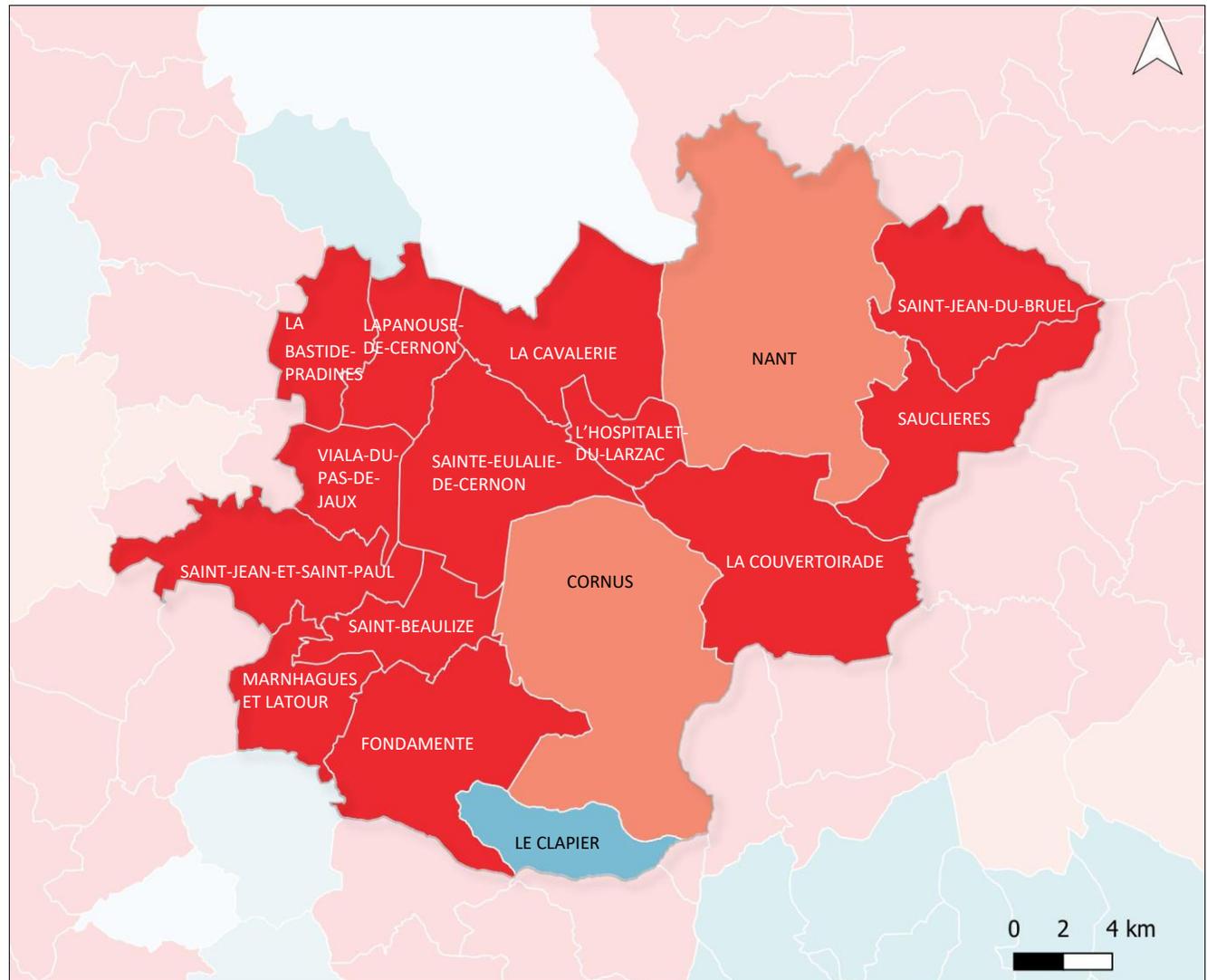


Source : ARCEP, juin 2020

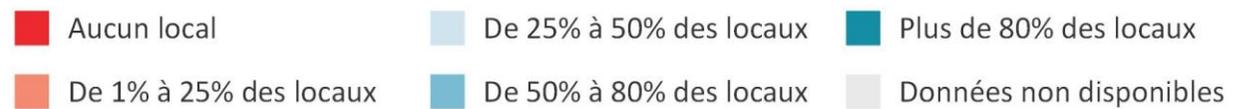
En juin 2020, 5% des locaux de l'EPCI étaient raccordables à la fibre, contre 52% pour la France métropolitaine.

CC Larzac et Vallées

Quelle est la part des locaux raccordables à la fibre ?



Part des locaux raccordables à la fibre (FTTH)



Source : ARCEP 2020

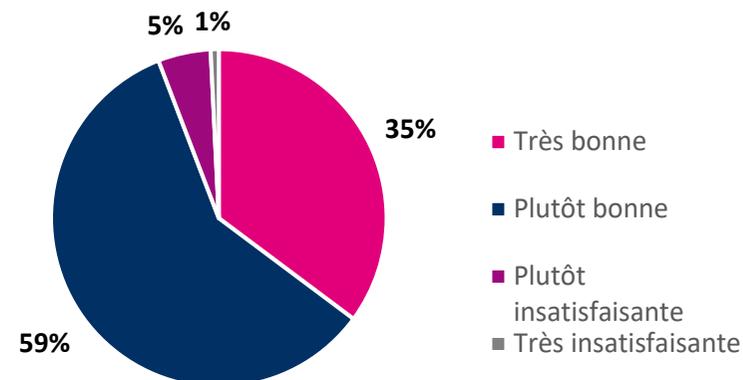
DES HABITANTS QUI JUGENT TRÈS MAJORITAIREMENT « PLUTÔT BONNE » (59%), VOIRE « TRÈS BONNE » (35%), LEUR QUALITÉ DE VIE SUR LEUR TERRITOIRE

Dans l'enquête menée auprès de 256 habitants dans le cadre de ce diagnostic en mars 2021, la grande majorité des répondants déclarent être relativement satisfaits de leur qualité de vie sur le territoire de la Communauté de communes. **Le cadre de vie est particulièrement apprécié**, de même que le sentiment de sécurité et les conditions de logement. **Sur la plupart des critères pouvant impacter cette qualité de vie, la majorité des répondants jugent que les conditions de vie sur leur territoire sont globalement satisfaisantes. Les activités pour les enfants et les questions de mobilité sont les sujets qui suscitent l'insatisfaction de plus de la moitié des répondants. Les services aux familles (petite enfance, parentalité,...) et l'offre culturelle, festive ou de loisirs sont également des questions qui suscitent une part importante d'insatisfaction.**

Parmi les personnes qui ont un avis négatif, la mobilité, les transports, les services pour les familles, les enfants et les adolescents, les difficultés d'accès aux services de santé sont les principaux sujets évoqués en réponse libre pour expliquer leur sentiment défavorable.

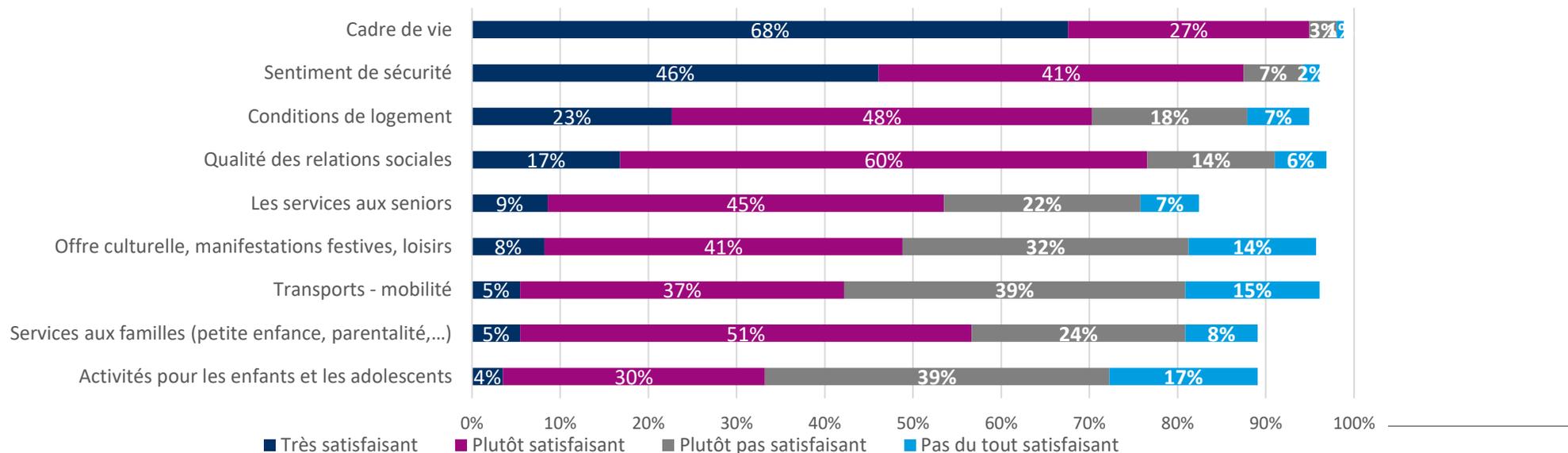
Globalement, comment estimez-vous votre qualité de vie sur votre commune et plus largement le territoire de la communauté de Communes Larzac et Vallées ?

Source : CREDOC 2021 - Champ : 256 répondants



Plus précisément, quel est votre niveau de satisfaction parmi les critères suivants qui impactent votre qualité de vie sur le territoire Larzac et Vallées ?

Source : CREDOC 2021 – Champ : 256 répondants



SYNTHÈSE – DYNAMIQUES DE MON TERRITOIRE

Cette page de synthèse vous invite à prendre connaissance des grandes tendances socio-démographiques pour la CC Larzac et Vallées, en quelques minutes, au travers de 5 chiffres-clés. Concernant ces 5 indicateurs clés également, un graphique comparatif vous permet de visualiser comment se situe votre collectivité par rapport à ses pairs de même strate grâce à une classification de 0 à 10 sur chaque donnée.

Les indicateurs pour la CC Larzac et Vallées sont ici comparés à ceux des EPCI.



11,3%

Le taux d'évolution de la population entre 2007 et 2017, soit 593 habitants de plus pour la CC Larzac et Vallées en 10 ans.



2,7%

Le solde migratoire annuel moyen sur la période 2012-2017 pour la CC Larzac et Vallées, contre 0,6% pour l'Aveyron.



17

La durée moyenne (en années) de résidence dans le même logement pour la CC Larzac et Vallées, contre 15 ans en France métropolitaine.



7

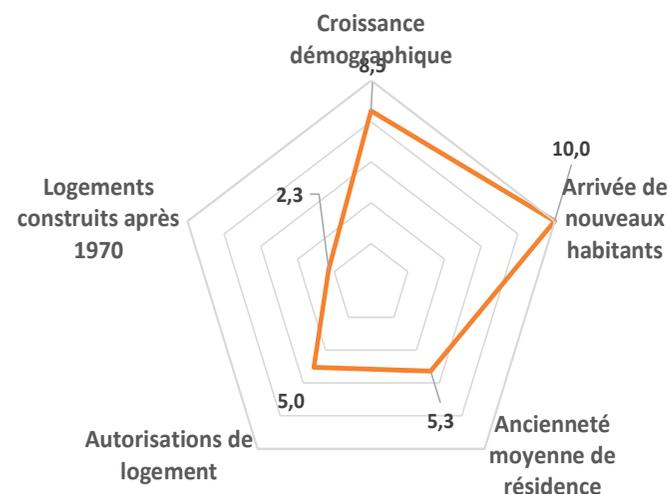
Le nombre de logements autorisés pour 1 000 logements pour la CC Larzac et Vallées entre 2017 et 2019, contre 11 pour la France métropolitaine.



50%

La part des résidences principales construites après 1970 pour la CC Larzac et Vallées, soit 1 220 logements construits après 1970.

Synthèse comparative – Dynamiques de mon territoire



Plus l'indice se rapproche de 10, plus la collectivité se situe dans la moyenne supérieure en comparaison aux collectivités de même strate.

Clé de lecture du graphique :

Avec un indice de 8,5 pour la CC Larzac et Vallées, on compte 15% des EPCI de la même strate dont le taux d'évolution de la population entre 2007 et 2017 est plus élevé.

Les 5 indicateurs du graphique :

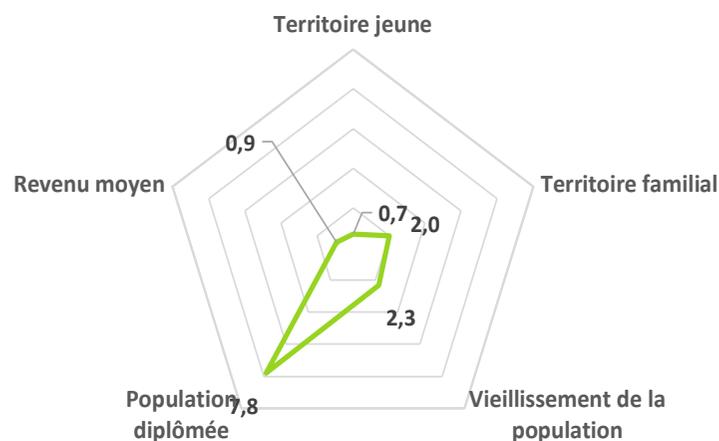
1. Taux d'évolution de la population entre 2012 et 2017
2. Solde migratoire annuel moyen
3. Durée moyenne de résidence dans le logement des ménages
4. Nombre d'autorisations moyennes de logement entre 2016 et 2018
5. Part des logements construits après 1970

SYNTHÈSE – PROFIL DE MA POPULATION

Cette page de synthèse vous invite à prendre connaissance des grandes tendances socio-démographiques pour la CC Larzac et Vallées, en quelques minutes, au travers de 5 chiffres-clés. Concernant ces 5 indicateurs clés également, un graphique comparatif vous permet de visualiser comment se situe votre collectivité par rapport à ses pairs de même strate grâce à une classification de 0 à 10 sur chaque donnée.

Les indicateurs pour la CC Larzac et Vallées sont ici comparés à ceux des EPCI .

Synthèse comparative – Profil de ma population



Plus l'indice se rapproche de 10, plus la collectivité se situe dans la moyenne supérieure en comparaison aux collectivités de même strate.

Clé de lecture du graphique :

Avec un indice de 0,9 pour la CC Larzac et Vallées, on compte 9% des EPCI de la même strate dont le revenu moyen est moins élevé.

Les 5 indicateurs du graphique :

1. Part des moins de 30 ans dans la population
2. Part des familles avec enfants sur le territoire
3. Part des 15-64 ans ayant un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat
4. Rythme d'évolution du nombre de 65 ans et plus dans la population
5. Revenu moyen des foyers fiscaux



24%

La part des moins de 30 ans dans la population, soit 1 426 individus pour la CC Larzac et Vallées.



30%

La part des familles avec enfants parmi les ménages, soit 745 familles dont 179 familles monoparentales pour la CC Larzac et Vallées.



14%

L'évolution du nombre de 65 ans et plus pour la CC Larzac et Vallées entre 2007 et 2017, soit 188 seniors de plus en 10 ans.



46%

La part de la population diplômée du BAC pour la CC Larzac et Vallées, contre 47% pour la France métropolitaine.



19 879 €

Le revenu moyen pour la CC Larzac et Vallées, contre 24 201€ pour l'Aveyron.

SYNTHÈSE – VIE LOCALE DE MON TERRITOIRE

Cette page de synthèse vous invite à prendre connaissance des grandes tendances socio-démographiques pour la CC Larzac et Vallées, en quelques minutes, au travers de 5 chiffres-clés. Concernant ces 5 indicateurs clés également, un graphique comparatif vous permet de visualiser comment se situe votre collectivité par rapport à ses pairs de même strate grâce à une classification de 0 à 10 sur chaque donnée.

Les indicateurs pour la CC Larzac et Vallées sont ici comparés à ceux des EPCI.



6,3

Le nombre de professionnels de santé pour 1 000 habitants, contre 6,0 en moyenne en France métropolitaine.



11,7

Le nombre de commerces de proximité pour 1 000 habitants, contre 7,2 pour l'Aveyron.



7,9

Le nombre d'associations pour 100 habitants, contre 2,4 en moyenne pour la France métropolitaine.



1,0

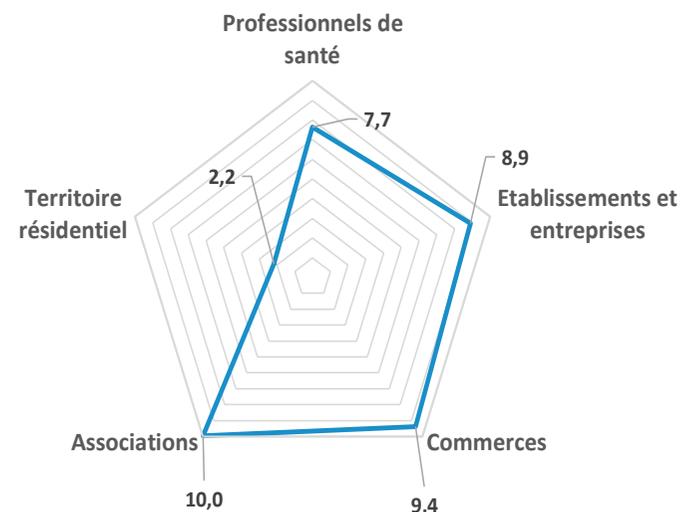
Le nombre d'actifs occupés pour 1 emploi sur le territoire, contre 1,0 pour l'Aveyron.



20,6

Le nombre d'entreprises pour 100 habitants, contre 17,8 pour l'Aveyron.

Synthèse comparative – Vie locale de mon territoire



Plus l'indice se rapproche de 10, plus la collectivité se situe dans la moyenne supérieure en comparaison aux collectivités de même strate.

Clé de lecture du graphique :

Avec un indice de 10,0 pour la CC Larzac et Vallées, on compte 100% des EPCI de la même strate dont le nombre d'associations pour 100 habitants est moins élevé.

Les 5 indicateurs du graphique :

1. Professionnels de santé pour 1 000 habitants
2. Etablissements enregistrés au répertoire SIRENE pour 100 habitants
3. Commerces pour 1 000 habitants
4. Associations pour 100 habitants
5. Nombre d'actifs occupés pour 1 emploi présent sur le territoire

**L'OFFRE
D'ACCUEIL
PETITE ENFANCE**



UNE PART DES MOINS DE 3 ANS QUI DIMINUE SENSIBLEMENT DU FAIT DU SOLDE NATUREL NÉGATIF DU TERRITOIRE

Entre 2008 et 2019, le nombre de naissances a fluctué chaque année entre 35 et 55 naissances, mais est resté relativement stable. **En 2019, 41 naissances ont été enregistrées sur le territoire, soit un nombre quasi équivalent au nombre de naissances constaté en 2008, mais bien inférieur au nombre de décès enregistrés chaque année.**

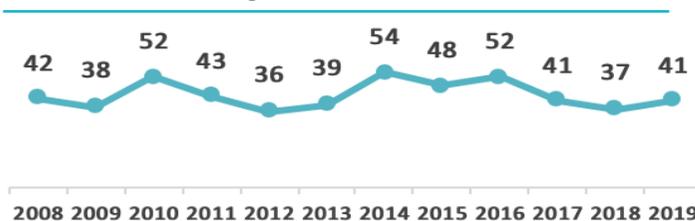
Le solde naturel négatif n'est pas compensé sur cette tranche d'âge par le solde migratoire positif de la Communauté de communes, **puisque la part des moins de 3 ans dans la population du territoire passe de 3% à 2,6% entre 2007 et 2017**, soit un taux et une évolution similaire à celle du département. En revanche, cette part est bien inférieure à celle de la France métropolitaine (3,3%), même si la tendance est à la baisse également à l'échelle nationale.

La part des moins de 3 ans dont le ou les parents ne travaillent pas est bien inférieure sur le territoire de Larzac et vallées en 2017 (7%), par rapport à ce qui peut être constaté sur le département ou à l'échelle nationale. 64% des moins de 3 ans de la CDC ont leurs deux parents ou le parent seul (familles monoparentales) qui travaillent, contre 69% en Aveyron et 58% en France métropolitaine.

Ces évolutions ont nécessairement un impact sur les besoins en matière d'accueil petite enfance, et ce d'autant plus que la part des 2 ans scolarisés est – à l'image du département – bien supérieure à celle constatée à l'échelle nationale (30% contre 16% en France métropolitaine). Les dernières données du recensement ne tiennent cependant pas complètement compte des incidences de l'arrivée des 320 familles de la 13^{ème} DBLE à partir de 2016, installées principalement sur la Cavalerie et Millau, qui ont profondément bouleversé les besoins d'accueil petite enfance sur le territoire.

Aujourd'hui, même si l'offre d'accueil de la Cavalerie a été profondément transformée (passage de 3 à 5 jours d'accueil et de 12 à 18 places), **le multi-accueil a un taux d'occupation (70% en 2019) qui ne lui permet pas de répondre à toutes les demandes des familles** : 30 familles sont en liste d'attente actuellement. Leur orientation est pensée en étroite articulation avec le Ram, afin que les parents puissent trouver une solution, même si celle-ci ne correspond pas nécessairement à leur aspiration initiale. Dans le bilan 2019 du multi-accueil, il était toutefois précisé qu'au 31 décembre 2 enfants de 2018 avaient reporté leur entrée, 9 étaient rentrés au multi accueil, 2 avaient annulé leur demande et 17 autres étaient toujours en attente d'une place.

Les naissances enregistrées de 2008 à 2019



Source : INSEE Etat Civil 2008 à 2019

En 2019, le nombre de naissances domiciliées pour la CC Larzac et Vallées était de 41.

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Besoins en modes de garde élevés

- = Part des 0-3 ans élevée
- + Faible part des 2 ans scolarisés
- + Forte proportion de parents qui travaillent

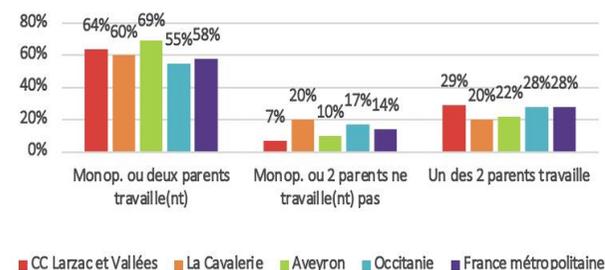
Part des moins de 3 ans au sein de la population

	2007	2012	2017
CC Larzac et Vallées	3,0%	2,6%	2,6%
La Cavalerie	4,1%	3,5%	2,9%
Aveyron	3,0%	2,9%	2,6%
Occitanie	3,1%	3,3%	3,0%
France métropolitaine	3,6%	3,6%	3,3%

Nb de 0-2 ans en 2017 : 150 *Source : INSEE 2007-2017*

En 2017, les moins de 3 ans représentent 2,6% de la population pour la CC Larzac et Vallées, contre 3% en 2007.

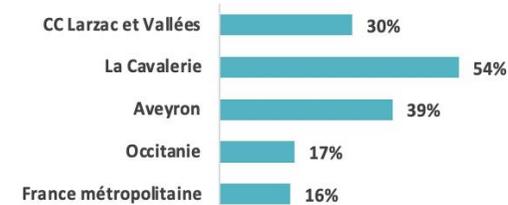
Moins de 3 ans par situation d'emploi du monoparent ou des deux parents



Source : INSEE 2017

En 2017, la part des moins de 3 ans de l'EPCI dont le ou les parent(s) ne travaille(nt) pas était de 7%.

Part des 2 ans scolarisés



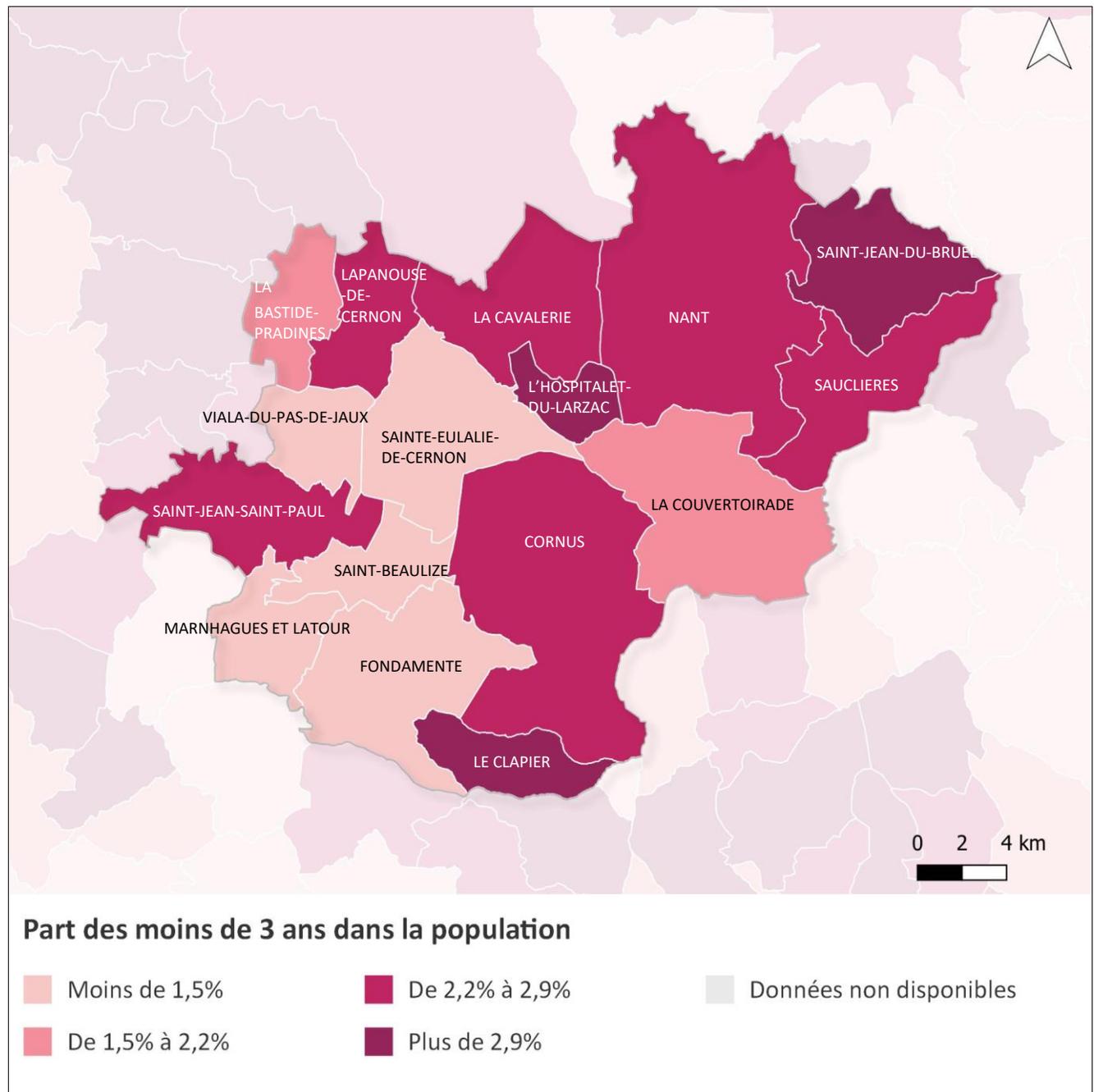
Source : INSEE 2017

En 2017, la part des deux ans scolarisés était de 30% pour la CC Larzac et Vallées, alors qu'elle était de 16% pour la France métropolitaine.

CC Larzac et Vallées

Quelle est la part des moins de 3 ans dans le territoire ?

La part des enfants de moins de trois ans dans la population globale est plus importante dans la Vallée de la Dourbie et sur Le Plateau, mais est également bien présente sur les communes de Cornus et Le Clapier, dans la Vallée de la Sorgues, Saint Jean Saint Paul et Lapanouse de Cernon dans la Vallée du Cernon.



Source : INSEE 2017

55% DES PARENTS INTERROGÉS ONT UNE PRÉFÉRENCE POUR UN MODE D'ACCUEIL COLLECTIF

Les demandes des familles ne sont pas simples à satisfaire, car la majorité souhaite en premier lieu un mode d'accueil collectif, alors qu'il y a trois fois plus de places disponibles en accueil individuel. Parmi leurs motivations, les parents insistent notamment sur l'éveil éducatif proposé, le cadre plus sécurisant de leur point de vue, la qualification des professionnelles, ainsi que l'attention accordée aux parents. Les acteurs font par ailleurs remonter les **réticences des familles de la Légion à confier leurs enfants à une assistante maternelle** : « *Ils ne feront pas la démarche. C'est lié à la culture du pays, au fait que certains ne cherchent pas seulement un mode de garde mais un lieu de socialisation* » (verbatim acteurs). **Trouver une place en accueil collectif est dès lors la principale difficulté remontée par les parents**, même si trouver une assistante maternelle est une difficulté également fréquemment mentionnée.

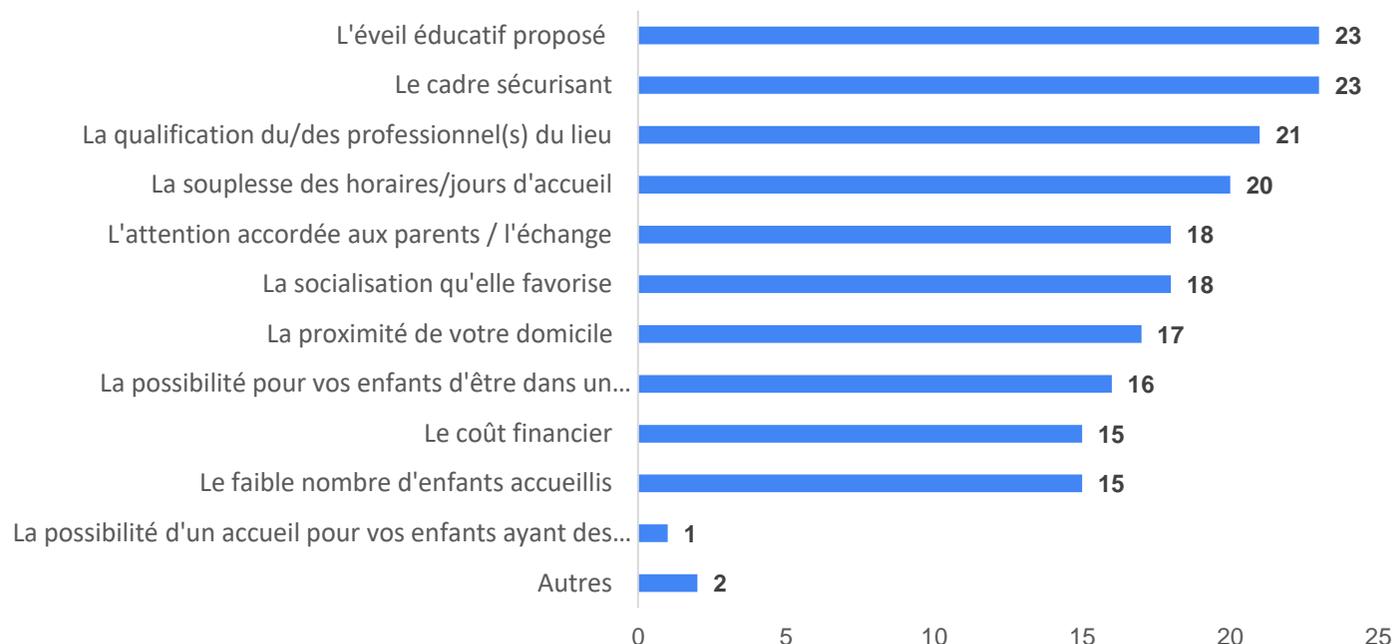
De ce fait, les délais pour obtenir une réponse peuvent être parfois longs pour les parents : si la majorité déclarent avoir eu une réponse moins d'un mois après la demande, près de 20% ont attendu entre 1 et 6 mois, et le même nombre attend encore.

Au final, **43% ont toutefois pu avoir recours au mode d'accueil qu'ils souhaitaient initialement et un quart dans un deuxième temps**. Un quart des répondants n'ont pas pu recourir au mode d'accueil qu'ils souhaitaient initialement, du fait du manque de places en accueil collectif ou de la non disponibilité de l'assistante maternelle habitant à proximité de leur domicile.

Les trois quarts déclarent qu'ils souhaitent conserver leur mode d'accueil actuel, mais de nombreux parents expriment également en réponse libre une forte attente en termes d'augmentation de la capacité d'accueil, en collectif en particulier, mais également en individuel, et une offre en plus grande proximité par rapport à leur domicile.

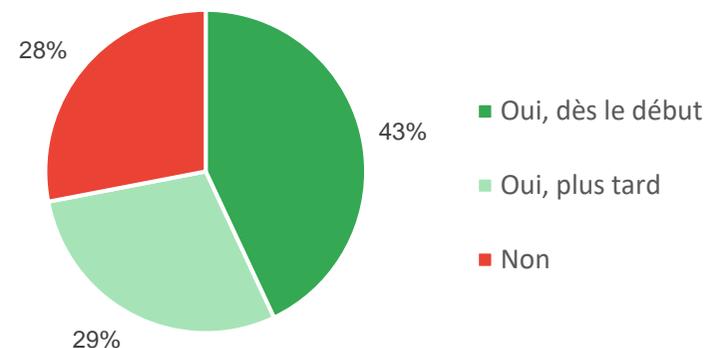
Pour quelle(s) raison(s) cette solution d'accueil vous paraît la plus adaptée ?

Enquête Credoc, 2021 - Champ 41 répondants



Avez-vous pu avoir recours au mode d'accueil que vous souhaitiez initialement ?

Enquête Credoc, 2021 - Champ 42 répondants



UN TAUX DE COUVERTURE GLOBAL DE L'OFFRE D'ACCUEIL BIEN INFÉRIEUR AUX MOYENNES CONSTATÉES SUR LE DÉPARTEMENT ET À L'ÉCHELLE NATIONALE

Selon les données publiées par la Cnaf pour l'année 2018, le nombre de places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans sur le territoire est de 51,6 en 2018, contre 67,1 à l'échelle de l'Aveyron et 59,3 en France métropolitaine.

Le nombre de places en accueil collectif est de 18 places pour le multi-accueil. Ce nombre de places a été porté de 12 à 18 places, pour 5 jours d'ouverture, suite à l'arrivée des familles de la 13^{ème} DBLE, alors qu'en 2014 le territoire n'était encore couvert que par une halte-jeux ouverte 3 jours par semaine, pour 12 enfants. Géré par l'association Familles rurales (association du Larzac), le multi-accueil est ouvert du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h15, et accueille des enfants jusqu'à l'entrée à l'école, voire plus les mercredis et pendant les vacances. L'ouverture à 5 jours par semaine a permis de répondre plus facilement aux besoins des familles qui travaillent.

En 2019, 49 enfants ont été accueillis par le multi-accueil (45 en 2018), dont 37 en contrat régulier et 11 en occasionnel (4% des heures facturées), soit 2,7 enfants par place. 26 enfants étaient accueillis fin 2020. 77h ont été facturées en accueil d'urgence. Les critères de mixité sociale exigés par la réglementation de la Prestation de service unique (PSU), versée par la Caf, sont respectés puisque la moyenne du montant des participations familiales s'élève en 2019 à 1,3 €/h et oscillent entre 0,27 € et 3,21 €/h. 27% des heures facturées concernent des enfants de familles au Rsa. La part des enfants de « militaires » représente 57% des heures facturées (44% en 2018)

Les enfants accueillis sont très majoritairement des enfants résidant sur la commune de la Cavalerie (56% en 2018), l'Hospitalet représente 9% des accueils, Nant et Cornus 3%, et les enfants de Sauclières, St Eulalie de Cernon, St Jean du Bruel, La Bastides Pradines, Millau, Creissels et St Georges de Luzencon moins de 1% (source : rapport d'activité 2019 du multi-accueil).

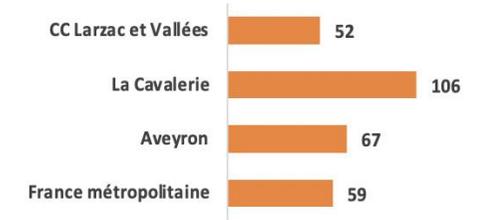
LA DÉFINITION



Selon les modalités de calcul de la CAF, les « places d'accueil » correspondent à tous les modes d'accueils individuels et collectifs présents pour les moins de 3 ans : assistants maternels, établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), écoles maternelles et gardes à domicile (autres).

Bien qu'il soit complexe de répondre à des demandes sur de l'occasionnel, de l'urgence, ou des planning changeants, l'association a souhaité adapter ses modalités d'accueil aux besoins des familles : « On a un agrément pour 18 places, et 2 places pour un accueil d'urgence. Du coup, ces deux places on les remplit la plupart du temps. On se débrouille. Quand j'ai un accueil d'urgence, je peux voir aussi avec les mamans qui ne travaillent pas de réduire le temps d'accueil. (...) Côté militaire, bien souvent, on a des mamans qui ne travaillent pas, mais qui ont besoin d'un mode de garde pour souffler un petit peu. Certaines travaillent, mais ce n'est pas forcément la majorité. Ces mamans ont vraiment besoin de notre soutien car elles sont souvent seules. On a eu un débat sur l'intérêt d'autoriser 3 jours par semaine, au lieu de 2 jours comme c'est fait habituellement pour garder le maximum de places pour les gens qui travaillent » (verbatim acteurs)

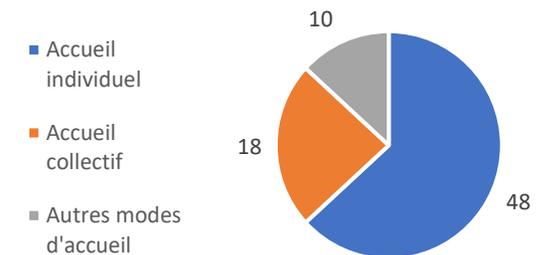
Nombre total de places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans



Source : CAF 2018

En 2018, le taux de couverture global de l'offre d'accueil du jeune enfant de l'EPCI était de 51,6 selon les données de la Cnaf, contre 67,1 sur le département et 59,3 en France.

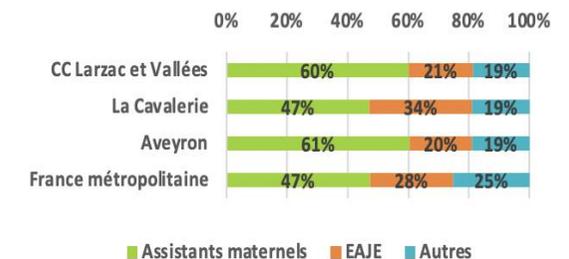
Places d'accueil du jeune enfant par type - En nb



Source Cafdata 2018

En 2018, la CC Larzac et Vallées comptait 48 places en accueil individuel (assistants maternels) selon les données de la Cnaf.

Places d'accueil du jeune enfant par type - En %



Source : CAF 2018

En 2018, le nombre de places d'accueil collectif petite enfance était de 18, soit 21% de l'offre d'accueil pour la CC Larzac et Vallées.

UNE OFFRE BIEN PLUS CONSÉQUENTE EN ACCUEIL INDIVIDUEL, MAIS FRAGILE

	Nombre d'assistantes maternelles en activité en 2020
Fondamente	1
La Cavalerie	8
Nant	2
St Jean Du Bruel	1
St Jean et St Paul	1
TOTAL	13

En 2018, la Cnaf recensait 48 places en accueil individuel, mais ce nombre de places ne cesse de diminuer. **20 assistantes maternelles sont agréées en 2020 sur la Communauté de communes (23 en 2018), mais seules 13 sont en activité (contre 19 en 2019) selon les chiffres communiqués par le Ram.** Bien qu'en diminution, elles proposent presque **trois fois plus de places que l'accueil collectif implanté sur la Cavalerie.**

En 2020, elles n'étaient présentes que sur 5 communes (sur 16) de la Communauté de communes, et plus de la moitié sur la seule commune de la Cavalerie (8).

Créé en 2008, le Relais assistant(e)s maternel(le)s (RAM), constitue un levier pour orienter les familles et faire connaître cette offre d'accueil, accompagner les parents dans leur rôle de parents employeur et les professionnel(le)s dans le développement et l'exercice de leur activité. Situé dans les mêmes locaux que le multi-accueil, il constitue par ailleurs avec cet accueil un **pôle petite enfance bien identifié pour les familles.**

Les assistantes maternelles proposent une offre complémentaire à l'offre d'accueil collectif, elles permettent de répondre aux demandes des familles qui souhaitent ce mode d'accueil et à celles qui ne peuvent avoir de places en accueil collectif, et constituent une réponse plus adaptée aux besoins de populations difficiles à satisfaire dans le cadre de l'accueil collectif du fait de leurs besoins en horaires dits « atypiques ». Cependant, ici comme ailleurs sur le département de l'Aveyron, compte-tenu de la demande, **les assistantes maternelles sont de plus en plus amenées à choisir les contrats qui leur permettent de mieux gérer leur activité (gros contrats) et sur des horaires plus favorables à leur vie personnelle et familiale.** 5 assistantes maternelles en activité ont répondu à une enquête menée dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles : parmi celles-ci, seule 1 sur 5 accepte toujours des demandes sur le samedi (1 rarement), 1 parfois le dimanche. Seules 2 d'entre-elles acceptent « rarement » ou « toujours » des accueils après 19h, et 2 avant 7h le matin. En revanche 3 sur 5 acceptent « toujours » ou « souvent » des demandes de familles ayant des plannings changeants, mais rarement les demandes d'accueil occasionnel.

Par ailleurs, **il convient d'être vigilant sur le maintien de cette offre, au regard de la moyenne d'âge de ces professionnelles et du peu de renouvellement constaté :** sur la Communauté de communes comme ailleurs le métier d'assistante maternelle suscite peu de vocations. L'accompagnement de projets de **MAM** (Maisons d'Assistantes Maternelles) peut constituer une piste à travailler (il y en a eu une sur le territoire en 2015 mais elle n'a tenu qu'une année), mais ce sont des projets privés souvent très fragiles dans leur mise en œuvre.

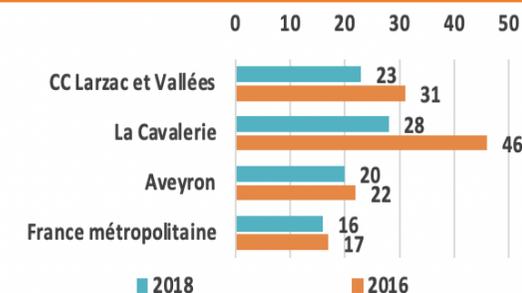
Indicateurs d'activité des assistants maternels

	Heures par enfant		Rémunération mensuelle moyenne	
	2016	2018	2016	2018
CC Larzac et Vallées	68	82	1 565 €	1 196 €
La Cavalerie	57	58	1 574 €	1 073 €
Aveyron	94	94	1 248 €	1 226 €
Occitanie	100	100	1 297 €	1 227 €
France métropolitaine	100	101	1 199 €	1 170 €

Source Cafdata 2018

Le nombre moyen d'heures par enfant accueilli chez un assistant maternel était de 82 en novembre 2018 pour la CC Larzac et Vallées, contre 68 en 2016

Nombre d'enfants accueillis chez un assistant maternel pour 100 enfants de moins de 6 ans



Source : CAF 2018

En 2018, il y avait 23 enfants de l'EPCI accueillis chez les assistants maternels pour 100 enfants de moins de 6 ans.

ALLOCATAIRES DE LA PAJE

La part des allocataires de la PAJE est supérieure sur le territoire de la Communauté de communes par rapport à la moyenne du département. Entre 2016 et 2019, la CC suit la tendance observée à l'échelle nationale.

Depuis 2017, le nombre de foyers allocataires de la CMG assistants maternels est passé de 65 à 54.

Le nombre de foyers allocataires dont les parents ont réduit ou cessé leur activité professionnelle pour élever leurs enfants suit aussi cette tendance à la baisse. La part de ces foyers pour 100 enfants de moins de 3 ans est inférieure sur le territoire de la Communauté de communes à celle de la France métropolitaine et de l'Aveyron.

LA PAJE

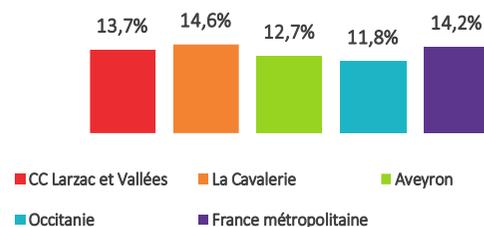


La **Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)**, qui constitue la principale aide au mode de garde, se divise en deux grandes catégories (cumulables entre elles) :

- **PreParE** = parents qui ont réduit ou cessé leur activité professionnelle pour élever leur(s) enfant(s)
- **CMG** = parents qui travaillent et qui ont recours à un mode de garde (assistant maternel ou micro-crèche)

Mis en lien avec le nombre de naissances, ces indicateurs permettent d'avoir une vision de l'évolution récente des besoins en matière de mode de garde.

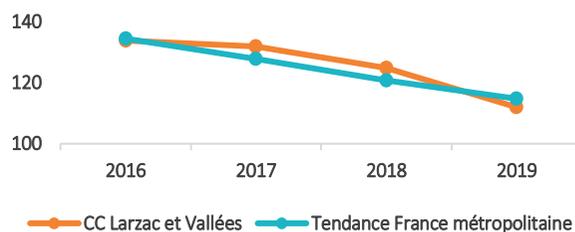
Allocataires de la PAJE* parmi les allocataires CAF en 2018



Source : CAF 2019

En 2018, 13,7% des foyers CAF de l'EPCI bénéficiaient de la PAJE, contre 11,8% pour l'Occitanie.

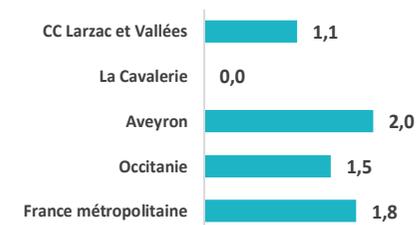
L'évolution des allocataires de la PAJE*



Source : CAF 2012-2019

Entre 2016 et 2019, le nombre de foyers allocataires de la PAJE de base est passé pour la CC Larzac et Vallées de 134 à 112.

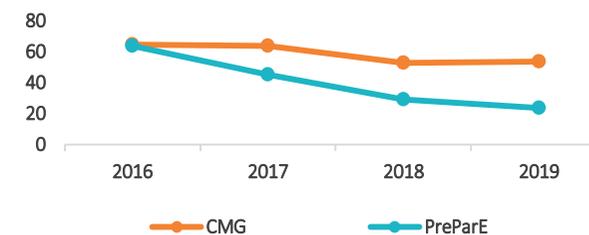
Bénéficiaires de la PreParE* pour 100 enfants de moins de 3 ans



Source : CAF 2019

En 2018, il y avait 1,1 allocataires de la PreParE pour 100 enfants de moins de 3 ans, contre 1,8 pour la France métropolitaine.

L'évolution des allocataires du CMG* assistant maternel et de la PreParE*



Source : CAF 2012-2019

Entre 2016 et 2019, le nombre de foyers allocataires de la CMG assistant maternel est passé pour la CC Larzac et Vallées de 65 à 54.

L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

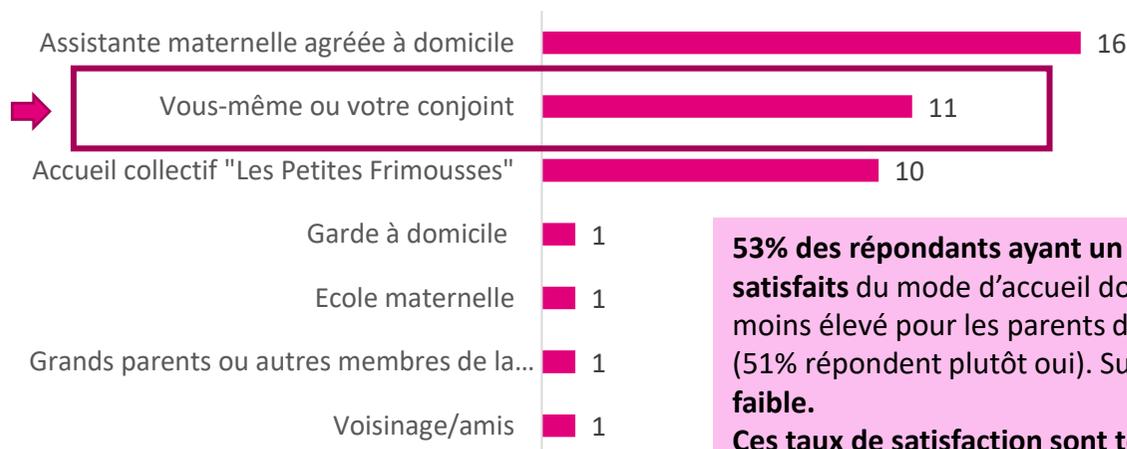
Ce qu'en disent les acteurs locaux et les parents

Un territoire qui a développé ses capacités d'accueil suite à l'arrivée des familles de la 13^{ème} DBLE, mais qui reste en tension sur les territoires les plus éloignés de la Cavalerie

- Le développement du nombre de places et de l'amplitude d'ouverture du multi-accueil intercommunal géré par l'association Familles rurales sur la Cavalerie a permis de répondre pour partie à l'augmentation importante des besoins liée à l'arrivée des familles de la Légion et d'apporter une solution d'accueil aux parents qui travaillent (seule une halte-jeux était proposée auparavant sur le territoire). Cependant, **l'offre d'accueil du multi-accueil ne peut couvrir les besoins d'accueil de l'ensemble du territoire**. L'offre est essentiellement mobilisée par les habitants de la Cavalerie et des communes limitrophes comme L'Hospitalet du Larzac, mais très peu par les résidents de communes plus excentrées comme Saint Jean du Bruel ou Sauclières, dont les habitants ont peu de raisons de passer par la Cavalerie dans leurs déplacements quotidiens. Il en va de même pour les communes de la Vallée de la Sorgues, qui peuvent s'interroger sur la pertinence d'inscrire leurs enfants à la Cavalerie plutôt que sur le bassin Saint-Affricain.
- Les **assistantes maternelles** permettent d'avoir une offre d'accueil plus diffuse sur le territoire, et en plus grande proximité, permettant de répondre partiellement aux problématiques de mobilité des habitants et à une plus grande diversité de besoins (au regard des horaires d'accueil notamment). Cependant le maintien de cette offre doit faire l'objet d'une forte vigilance au regard de la diminution importante constatée ces dernières années, même si des projets d'installation se sont fait jour tout récemment. **Les deux ADMR** proposent ponctuellement des services de garde à domicile, mais ces services sont onéreux et ne peuvent constituer une offre d'accueil mobilisable dans la durée. La **solidarité des familles** est bien développée au sein des familles de la Légion ou dans le milieu agricole, pour répondre notamment à des besoins ponctuels, mais la question est plus problématique pour les nouveaux arrivants, qui ne disposent pas de ces réseaux d'entraide.

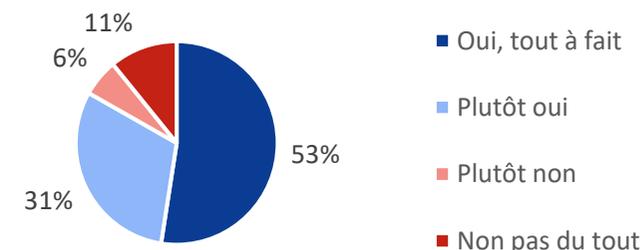
Quel est le principal mode d'accueil (ou de garde si vous le(s) gardez vous-même) de vos enfants de moins de 3 ans ?

Enquête CREDOC, 2021 - Champ 42 répondants



Globalement être-vous satisfait du principal mode d'accueil de vos enfants de moins de 3 ans

Enquête CREDOC, 2021 - champ 36 répondants



53% des répondants ayant un besoin d'accueil pour leur enfant de moins de 3 ans se déclarent tout à fait satisfaits du mode d'accueil dont ils bénéficient (31% répondent plutôt oui). Le taux de satisfaction est moins élevé pour les parents d'enfants de 3 à 6 ans qui ne sont plus que 29% à être « tout à fait » satisfaits (51% répondent plutôt oui). Sur l'ensemble des répondants, **le taux d'insatisfaction est donc relativement faible**.

Ces taux de satisfaction sont toutefois bien plus faibles que ceux constatés à l'échelle départementale, dans le cadre de l'enquête du Schéma départemental des services aux familles

L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les parents

Si la qualité de l'accueil proposé aux enfants de 3 ans sur le territoire est fortement valorisée, les parents sont en revanche moins satisfaits par le nombre de places disponibles, les horaires d'accueil proposés et l'accessibilité géographique de l'offre d'accueil

- « Ma petite n'a pas été acceptée à la Crèche, a cause du manque de places. C'est la seule crèche ici ! L'inscription a été fait avec 1 an d'avance, et même en faisant ça, sans succès ! Je travaille les nuits car j'ai ma fille pendant la journée ! Horrible ! Toutes les assistantes maternelles sont complètement remplies » (verbatim parent)
- « Augmenter les lieux d'accueil collectif ou augmenter la capacité de l'existant. La garde des enfants est très réduite sur la Communauté de communes depuis l'installation de la Légion étrangère il y a deux ans. Les places leurs sont en grande partie réservée. Ce qui pénalise les autres. D'autant que la Communauté de communes est immense et que la position de l'existant est trop éloigné pour les autres communes en dehors de la Cavalerie et L'hospitalet » (verbatim parent)

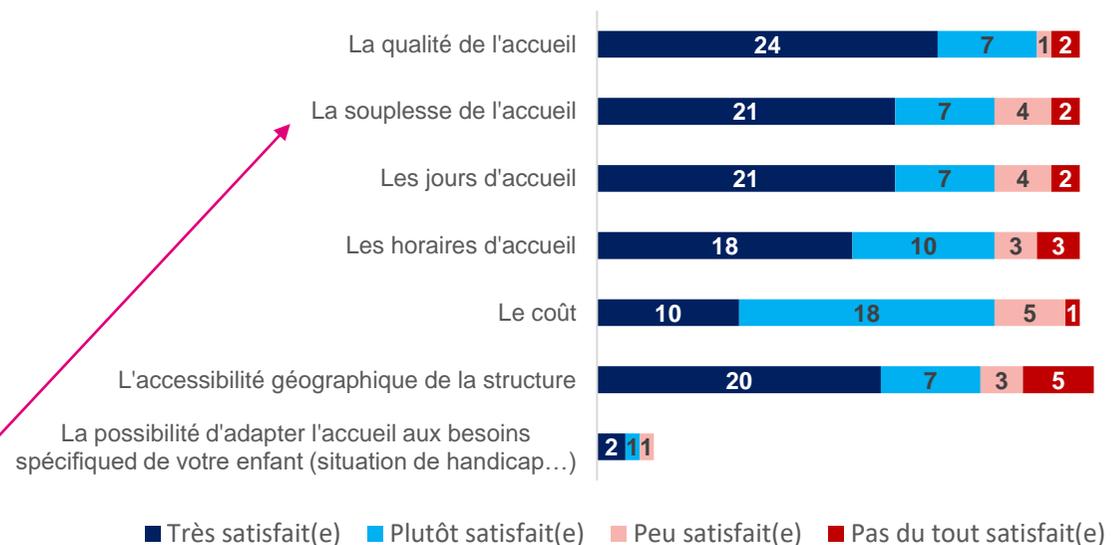
En dépit du ressenti exprimé par les parents ayant répondu à l'enquête, il convient néanmoins de rappeler que l'arrivée de la Légion a permis de développer les services aux familles sur le territoire (il n'y avait pas d'accueil sur 5 jours auparavant), et de proposer des possibilités d'accueil supplémentaires pour l'ensemble des habitants (y compris les « civils »)

Les axes de progrès évoqués dans le cadre de l'enquête menée auprès des parents ayant des besoins d'accueil de leurs jeunes enfants concernent principalement le nombre de places ouvertes en accueil collectif pour pallier à la diminution de l'offre des assistantes maternelles et l'amplitude d'ouverture (prise en compte des besoins en horaires atypiques et/ou le week-end)

La souplesse de l'accueil proposé par les assistantes maternelles est en revanche fortement valorisée, lorsque les parents ont pu trouver une assistante maternelle disponible. C'est souvent l'assistante maternelle qui est sollicitée lorsque les parents ont un besoin d'accueil en urgence ou ponctuel, lorsque la famille n'est pas à proximité.

Quel est votre niveau de satisfaction sur les points suivants concernant le mode d'accueil principal de vos enfants de moins de 3 ans ?

Enquête CREDOC, 2021 - Base 36 répondants



La qualité de l'accueil proposé (accueil individuel et collectif) est plébiscité par les parents. L'accessibilité géographique du mode d'accueil est le point qui satisfait le moins les répondants. Le coût et les horaires d'accueil sont également des points qui peuvent susciter une insatisfaction plus importante.

L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les parents

57% des parents d'enfants de moins de 3 ans et 41% des parents d'enfants de 3 à 6 ans déclarent avoir rencontré des difficultés pour trouver un mode d'accueil adapté à leurs besoins

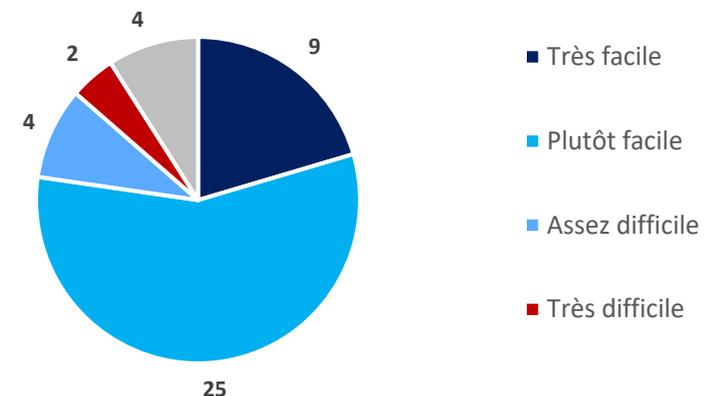
- En comparaison avec les chiffres recueillis à l'échelle départementale les difficultés apparaissent bien plus prégnantes sur le territoire Larzac et Vallées (46% des parents d'enfants de moins de 3 ans déclarent avoir rencontré des difficultés en Aveyron)
- Les difficultés sont plus marquées lorsque le couple ou la famille monoparentale sont domiciliés sur une commune excentrée par rapport à la Cavalerie, travaillent en horaires atypiques ou lorsque la famille privilégie un mode d'accueil (collectif en particulier) et ne veut pas étudier les autres ressources mobilisables.
- **Obtenir une place en structure d'accueil collectif est la difficulté la plus énoncée** (plus de la moitié citent cette difficulté), mais trouver une assistante maternelle disponible est également citée par près d'un répondant sur deux, ainsi que trouver une solution d'accueil répondant à leurs contraintes (4 sur 10). Cette dernière raison est citée principalement par les parents d'enfants de 3 à 6 ans, qui mettent également fortement en avant les **difficultés rencontrées pour trouver une solution d'accueil à proximité** (4 sur 10), l'absence de garderie ou de périscolaire, le coût, ou la difficulté de trouver une solution d'accueil pour un besoin ponctuel.

En revanche, les trois quarts des répondants à l'enquête jugent relativement facile de trouver l'information sur les modes d'accueil disponibles sur le territoire

- Obtenir l'information concernant les différents modes d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans est jugée très facile ou plutôt facile par les trois quarts des répondants. **Il est jugé un peu plus complexe de trouver l'information sur les différentes aides mobilisables** : moins de la moitié des répondants jugent « très facile » ou « assez facile » d'accéder à cette information
- 53% soulignent s'être surtout appuyés sur le **bouche-à-oreille**, afin d'identifier les ressources, d'être rassurés sur la qualité de l'accueil proposé et de les sécuriser dans le choix du mode d'accueil ou des professionnel(le)s sollicité(e)s.
- Les personnes interrogées n'ont **pas eu de difficulté pour trouver une porte d'entrée leur permettant d'accéder à l'information**. Dans 35% des cas elles se sont adressées directement au multi-accueil, 14% ont eu l'information via le RAM, parfois l'accueil de la mairie a été privilégié. Elles ont eu de ce fait une information qu'elles jugent satisfaisante.
- Des acteurs qui jugent toutefois que ce **n'est pas nécessairement le rôle du multi-accueil de d'être une sorte de « guichet unique » pour les familles**. D'autres solutions devraient être étudiées : accueil PMI, lieu ressource type Point Info Familles,...

Obtenir l'information concernant les différents modes d'accueil a été...

Enquête CREDOC, 2021 - Champ 44 répondants



L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

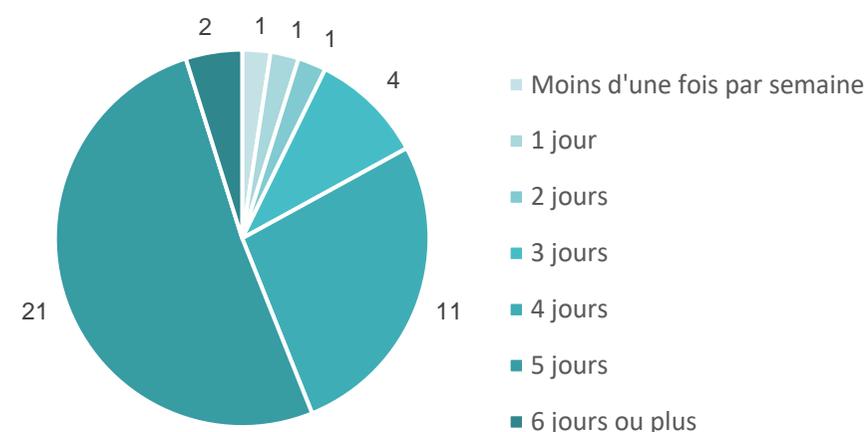
Ce qu'en disent les acteurs locaux et les parents

Des besoins de plus en plus différenciés, difficiles à satisfaire pour les différents modes d'accueil, en particulier pour les familles travaillant en horaires atypiques et/ou n'ayant pas de famille ou réseau social à proximité

- De fait les besoins des familles évoluent : des fréquentations de plus en plus différenciées. Les contrats de 4 et 5 jours restent largement majoritaires (dans l'enquête ci-contre), mais les demandes évoluent avec des plannings de plus en plus complexes à gérer par rapport au nombre de places disponibles, générant un mille-feuille de fréquentations différenciées qu'il n'est pas toujours facile de satisfaire pour coller au mieux à la demande, tant pour l'accueil collectif que pour l'accueil individuel.
- Les familles ayant des besoins en horaires atypiques sont celles qui rencontrent le plus de difficultés. Parmi les répondants, près d'1 famille sur 5 déclare avoir un besoin d'accueil le samedi et le soir après 19h et ne pas avoir de solution d'accueil. Les assistantes maternelles y répondent de moins en moins, les deux ADMR actives sur le territoire peuvent pallier ponctuellement à ces besoins, mais ce service est coûteux, et ne peut être mobilisé qu'en dépannage le plus souvent.

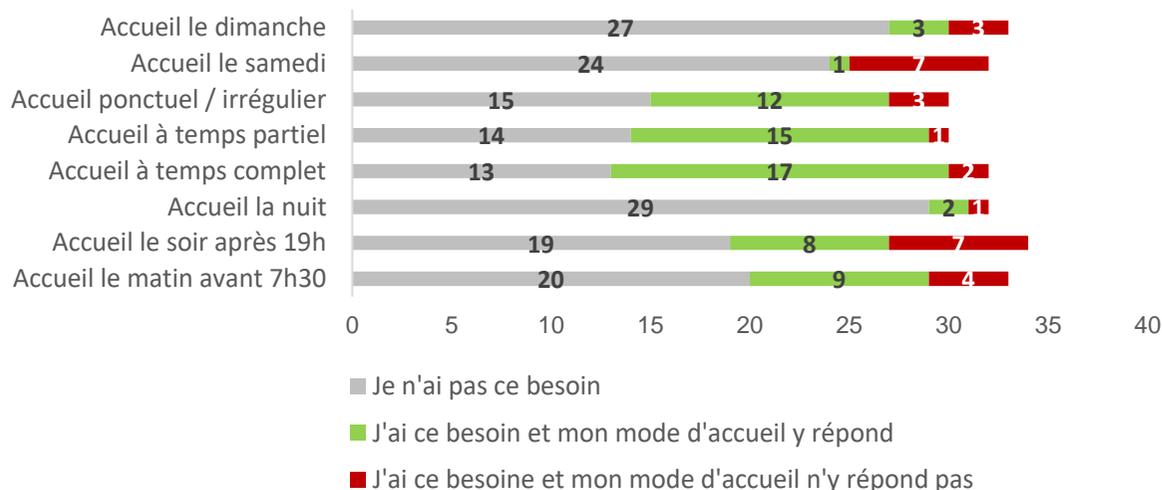
En moyenne, combien de jours par semaine avez-vous besoin d'un mode d'accueil / de garde pour vos enfants de moins de 3 ans ?

Enquête CREDOC, 2021 - Base 41 répondants



Dans quelle mesure ce mode d'accueil principal répond-t-il à vos contraintes ?

Enquête CREDOC, 2021 - Base 42 répondants



31% des répondants à l'enquête menée dans le cadre de la CTG utilisent un mode d'accueil / de garde complémentaire. Parmi ceux-ci, plus de la moitié font appel aux grands parents ou s'organisent pour garder eux-mêmes leurs enfants.

En revanche, 45% des répondants n'ont pas la possibilité de mobiliser leur famille ou leur réseau social pour garder leur enfant en cas d'urgence.

58% ont besoin ou auraient besoin de faire appel à un service de baby-sitting durant l'année. Parmi ceux-ci 90% n'ont pas de solutions pour y répondre et seraient intéressés par un soutien pour les aider en la matière.

L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les acteurs locaux

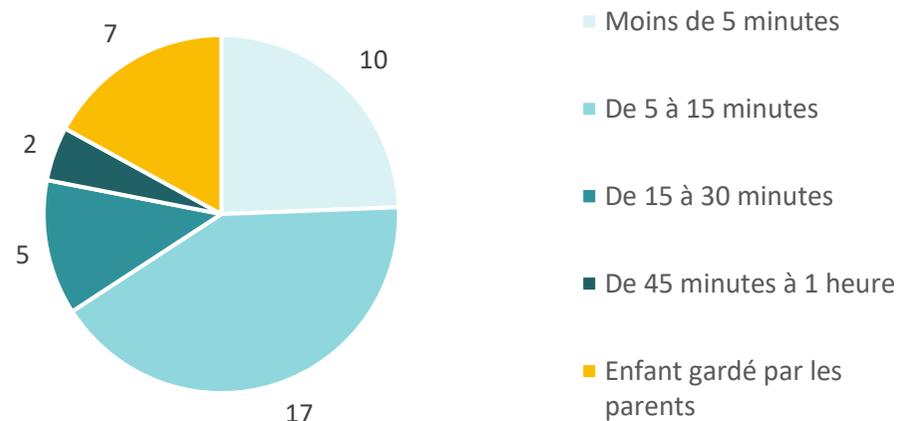
Le fait d'avoir centralisé l'offre d'accueil collectif sur la Cavalerie pose la question de l'accessibilité de ce lieu pour les habitants des communes les plus excentrées et/ou peu tournés vers la Cavalerie dans le cadre de leurs migrations pendulaires

- La grande majorité des répondants met moins de 15 minutes pour se rendre sur le lieu principal d'accueil de leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans. Ce lieu est situé majoritairement à proximité de leur domicile, pour la moitié des répondants, ou de leur travail pour un tiers d'entre eux.
- Les parents qui n'ont pas de solution de proximité restent donc largement minoritaires, même si certains peuvent faire plus de 45 minutes de route pour accéder au lieu d'accueil de leur enfant.
- La fréquentation du multi-accueil montre que celui-ci est peu fréquenté par les enfants d'autres communes que la Cavalerie, l'Hospitalet ou Nant. Les parents de Saint Jean du Bruel, la Couvertoirade, Sauclières ou Fondamente par exemple, préfèrent se tourner vers l'offre d'accueil des assistantes maternelles, ou d'autres territoires plus accessibles que la Cavalerie dans le cadre de leurs déplacements.

La Communauté de communes est de fait en **recherche permanente d'équilibre**, entre la prise en compte de la diversité des besoins du territoire, le volume, la nature et la répartition de l'offre d'accueil. L'évolution démographique due à la Légion est rapide et difficile à appréhender sur la durée. Le développement de l'offre d'accueil a répondu aux besoins dans un premier temps, même si des signes de tension apparaissent clairement depuis 2020. Comme en témoignent les projets d'installation d'assistantes maternelles apparus en 2021, **l'analyse des besoins du territoire doit cependant être prudente, tant la situation peut évoluer d'une année sur l'autre.**

Combien de temps mettez-vous, depuis votre domicile, pour vous rendre sur le lieu d'accueil principal de vos enfants de moins de 3 ans ?

Enquête CREDOC, 2021 - Champ 42 répondants



Le lieu d'accueil principal de vos enfants de moins de 3 ans se trouve...

Enquête CREDOC, 2021 - Champ 42 répondants



L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

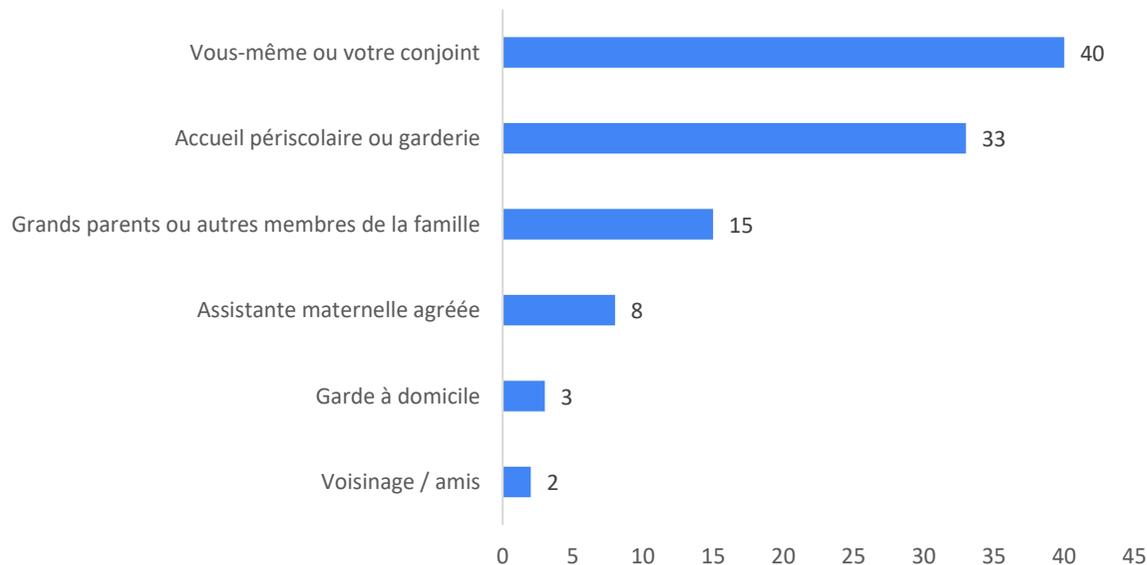
Ce qu'en disent les parents d'enfants de 3 à 6 ans

Les deux tiers des parents d'enfants de 3 à 6 ans déclarent garder eux-mêmes leur enfant le mercredi et un tiers sollicitent leur environnement familial (grands parents) ou un accueil de loisirs

- 17% font également appel à une assistante maternelle et une minorité s'appuie sur leur voisinage ou leur réseau amical.
- **Le matin et le soir après l'école**, là aussi, près des deux tiers s'organisent eux-mêmes pour garder leurs enfants, et quasiment un quart font appel aux grands parents. L'accueil périscolaire ou garderie est toutefois également utilisé par la moitié des répondants et 12% sollicitent une assistante maternelle.
- La plupart des répondants déclarent faire ce choix afin de garder une souplesse par rapport à leurs contraintes (horaires,...) ou souhaitent que leurs enfants restent dans un environnement familial (domicile, cercle familial), mais un tiers citent également des contraintes d'ordre économique et la proximité du domicile parmi les déterminants de leurs choix.

Quel est leur mode d'accueil / de garde le matin et/ou le soir après l'école ?

Enquête CREDOC, 2021 - Champ 66 répondants



Le motif incitant les parents à garder eux-mêmes leurs enfants ou à faire appel au cercle familial le mercredi est guère différent : si certains soulignent ne pas avoir le choix (pour des contraintes économiques ou horaires), d'autres rappellent que le mercredi est leur jour de congé ou que ce choix s'inscrit dans une volonté que leur(s) enfant(s) passent du temps avec leurs grands parents.

L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les parents d'enfants de 3 à 6 ans

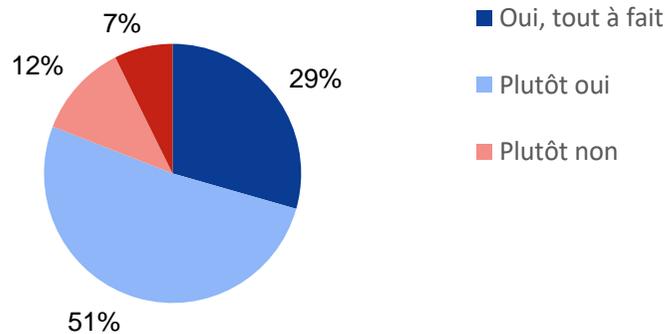
Les parents d'enfants de 3 à 6 ans sont globalement satisfaits de l'organisation de l'accueil / de la garde de leur(s) enfant(s) de 3 à 6 ans en dehors du temps scolaire (et hors vacances), mais 41% ont eu des difficultés pour trouver une solution adaptée à leurs besoins

- 80% des répondants sont tout à fait ou plutôt satisfaits de l'organisation de l'accueil de leur(s) enfant(s) de 3 à 6 ans : 29% se déclarent « très satisfaits », soit un degré de satisfaction bien inférieur aux parents d'enfants de moins de 3 ans (53% de « très satisfaits»), et à celui constaté à l'échelle départementale (40%). 19% des répondants se déclarent peu ou pas du tout satisfaits.
- Trouver une solution d'accueil à proximité et/ou dont les horaires/jours d'accueil répondent à leurs besoins sont les deux principales difficultés rencontrées par les répondants pour trouver un mode d'accueil pour leur(s) enfant(s) de 3 à 6 ans. Trouver une assistante maternelle disponible, le coût financier et l'absence d'accueil périscolaire sont également fréquemment cités.

36% des répondants n'ont pas la possibilité de mobiliser leur famille ou leur réseau social pour garder leur enfant en cas d'urgence

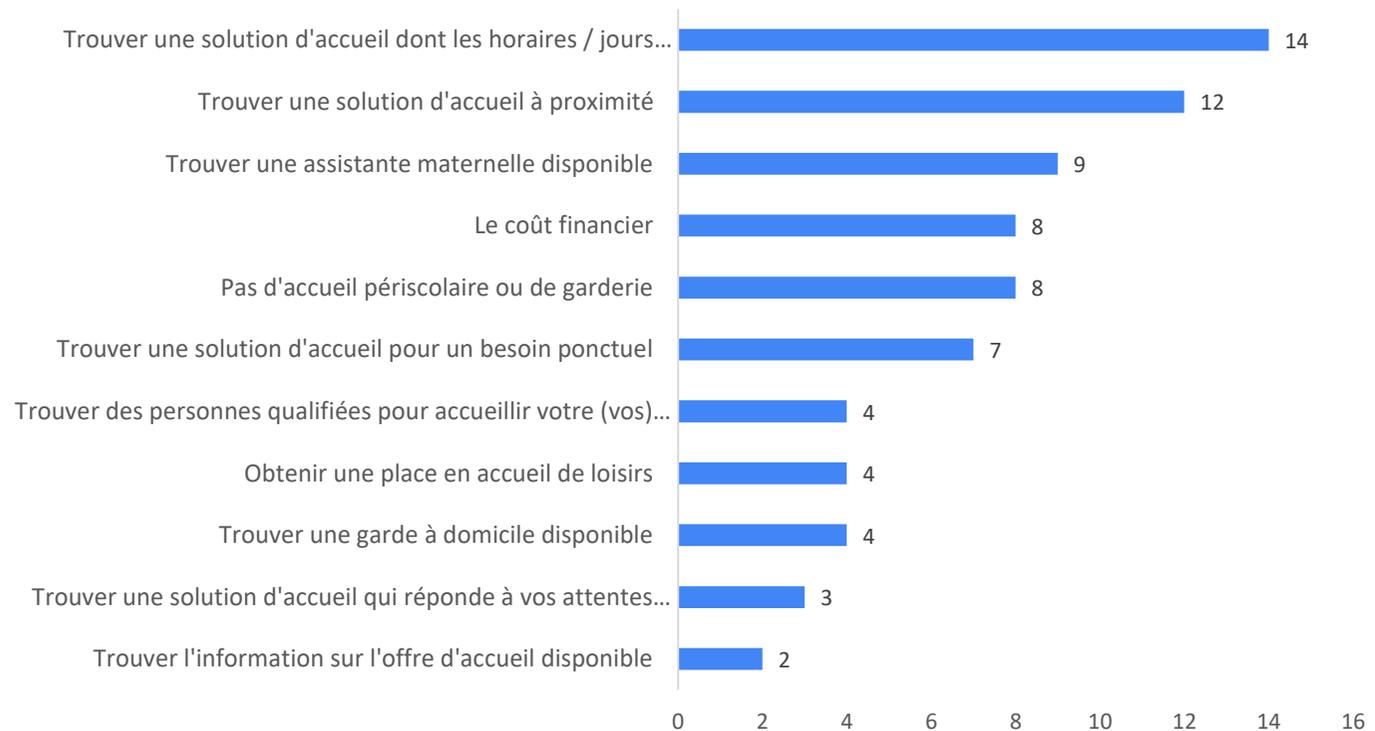
Globalement être-vous satisfait de l'organisation de l'accueil / de la garde de vos enfants de 3 à 6 ans en-dehors du temps scolaire (et hors vacances scolaires) ?

Enquête CREDOC, 2021 - champ 68 répondants



Quelles étaient les principales difficultés rencontrées ?

Enquête CREDOC, 2021 - Base 28 répondants



L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

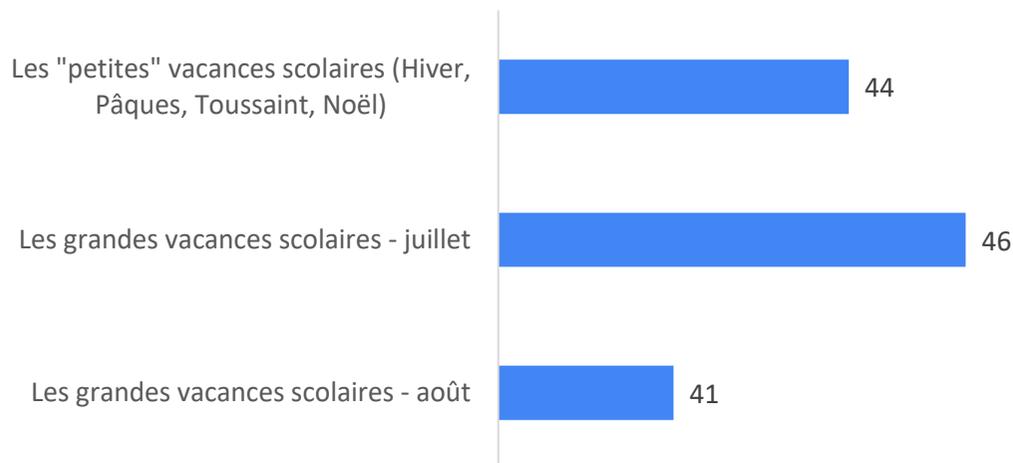
Ce qu'en disent les parents

76% ont besoin d'une solution d'accueil pour leur(s) enfant(s) de moins de 6 ans durant les vacances scolaires, dont les deux tiers en août

- Dans l'enquête menée dans le cadre de la CTG, parmi ceux qui ont besoin d'une solution d'accueil pour leur(s) enfant(s) : 68% ont un besoin pendant les « petites » vacances scolaires , 71% en juillet et 63% en août.
- L'accueil de loisirs et les grands parents sont les principales solution d'accueil / de garde mobilisées par les parents, mais **certaines familles déclarent néanmoins ne pas avoir de solutions pendant les vacances (5 dans l'enquête)**, ce qui peut correspondre notamment aux semaines de fermeture du multi-accueil ou de vacances des assistantes maternelles.

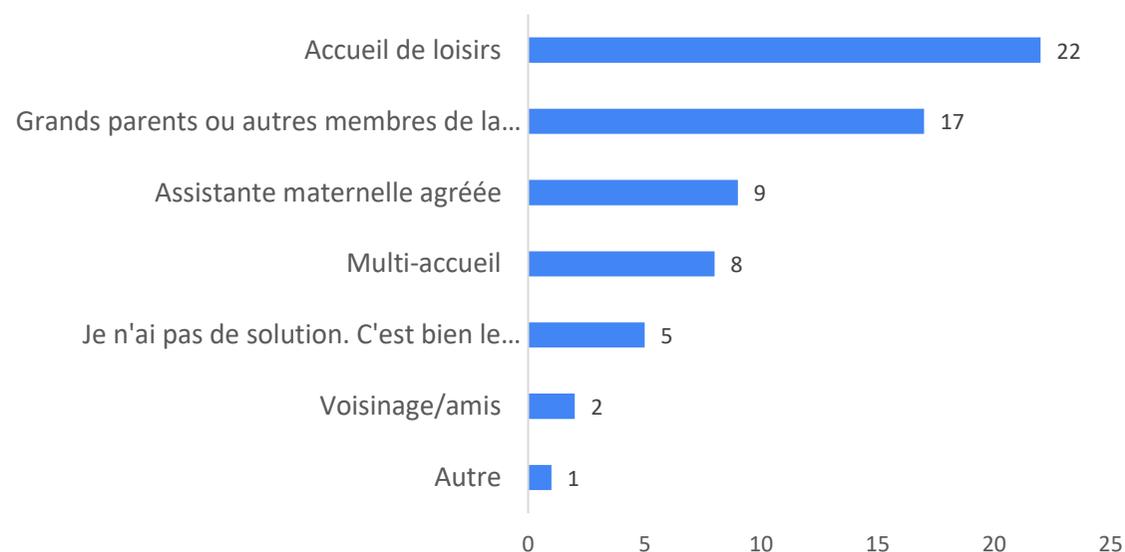
Sur quelles périodes de vacances scolaires avez-vous besoin d'une solution d'accueil pour vos enfants ?

Enquête CREDOC, 2021 - Champ 65 répondants



Quelle est la principale solution d'accueil que vous utilisez pendant les vacances ?

Enquête CREDOC, 2021 - Champ 65 répondants



L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les acteurs locaux

Une nécessité d'augmenter la capacité d'accueil du territoire pour répondre aux besoins d'accueil des familles mais des acteurs qui s'interrogent sur la stratégie à privilégier : faut-il favoriser l'accès à l'offre existante ou développer l'offre d'accueil ?

- La commission d'attribution des places 2021 a montré qu'une vingtaine de familles ne pourront pas intégrer le multi-accueil cette année, il reste 5/6 places chez les assistantes maternelles mais 10/15 familles resteront sans solutions. Le territoire est bien en dessous de la moyenne départementale et nationale en termes de couverture des besoins et l'ensemble des parents sont loin de pouvoir compter sur leurs réseaux familiaux ou amicaux pour les aider en la matière. Dans l'enquête, plusieurs parents déclarent ne pas pouvoir retourner au travail pour cette raison.
- La capacité d'accueil du multi-accueil intercommunal peut-être portée de 18 à 24 voire 30 places depuis les derniers travaux entrepris, ce qui correspondrait au nombre de places supplémentaires que permettrait la création d'une micro-crèche sur le territoire. Cette solution nécessiterait un déménagement du Ram, mais serait sans aucun doute la moins coûteuse pour la collectivité. **Cet élargissement de la capacité d'accueil de la structure existante ne réglerait pas les problématiques d'accessibilité** soulevées par certains parents des communes les plus excentrées de la Cavalerie, ni le sentiment de déséquilibre territorial perçu du fait de la concentration des ressources sur la Cavalerie. Cependant, **il permettrait de répondre aux besoins des familles aujourd'hui sur liste d'attente, et qui sont majoritairement des familles de légionnaires, ayant des besoins sur la Cavalerie.**
- L'opportunité d'ouvrir une nouvelle structure petite enfance peut être étudiée – sous réserve des capacités financières de la collectivité -, par exemple sur la Vallée de la Dourbie, où la part des enfants de moins de 3 ans est la plus forte (après les communes du Plateau) et où la part des familles ayant les deux parents ou le parent solo qui travaillent est la plus importante. Cependant, **compte-tenu de l'évolution très rapide des besoins dans un sens comme dans l'autre, il conviendra de réfléchir à des évolutions par paliers**, de manière à ne pas fragiliser l'offre d'accueil existante (multi-accueil et assistantes maternelles notamment), voire une potentielle nouvelle offre si le projet se voulait trop ambitieux au regard de l'évolution des besoins.

Type gestion	Nb de places	Budget global (hors MAD)	Subvention collectivité
Association	10	143 449,33 €	40 353,22 €
Association	8	135 822,83 €	59 000,00 €
CDC	10	157 378,79 €	48 820,60 €
CDC	10	160 546,64 €	59 453,03 €
CDC	10	154 847,59 €	56 588,59 €
Commune	10	190 918,06 €	87 150,83 €
Association	10	156 334,47 €	50 302,89 €
Association	10	132 680,49 €	46 204,68 €
Association	10	156 059,39 €	55 860,00 €
Association	9	154 029,90 €	45 000,00 €
Association	10	146 008,59 €	79 181,80 €
Association	10	153 947,00 €	61 645,00 €
CDC	10	140 989,43 €	33 044,27 €

Zoom. Le budget des micro-crèches en Aveyron (source Caf12)

Pour une structure de 10 places, il faut compter environ 25 familles. En moyenne, le reste à charge de la collectivité se situe autour de 55 000-60 000 € (jusqu'à 80 000).

Dans le cadre de la CTG, il serait possible de mobiliser le bonus territoire ce qui viendrait réduire le reste à charge de la collectivité (si mode PSU: financement complémentaire PSU de 3 600 €/places). Le choix de la Psu implique de se conformer au mode de tarification établi par la Cnaf pour le calcul de la facturation des familles. Il nécessite une subvention d'équilibre de la collectivité car le financement de la Caf et des familles ne couvrira pas la totalité des dépenses de fonctionnement.

Des financements peuvent être attribués en matière d'investissement au niveau Caf, voire d'autres partenaires potentiels : Conseil départemental, Msa, le Conseil Régional.

L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les acteurs locaux

Une nécessité d'augmenter la capacité d'accueil du territoire pour répondre aux besoins d'accueil des familles mais des acteurs qui s'interrogent sur la stratégie à privilégier : faut-il favoriser l'accès à l'offre existante ou développer l'offre d'accueil ? (suite)

- Si les indicateurs évoqués précédemment peuvent permettre d'étudier la faisabilité du développement de l'offre sur la Vallée de la Dourbie, **il conviendra toutefois d'être vigilant sur le maintien de l'offre d'accueil des assistantes maternelles, avec l'appui du Ram, pour développer leur accompagnement, ainsi que des actions de valorisation et de formation. Cette offre d'accueil est largement majoritaire sur le territoire, et est indispensable pour répondre à la diversité des besoins des familles**

Au-delà du développement ou de l'aménagement de l'offre d'accueil, plusieurs autres pistes de travail ont été également évoquées lors des entretiens et rencontres avec les acteurs

- **Améliorer les parcours d'information des familles, avec par exemple un Point Information Familles** qui permettrait de centraliser et diffuser l'information sur le territoire (éviter par exemple la diffusion de listes d'assistantes maternelles non actualisées par les collectivités,...) dans le cadre d'une réflexion plus large autour d'un pôle type Maison France Services ou Maison des Services aux publics (cf. thématique animation de la vie sociale et accès aux droits). Une initiative qui pourrait être précieuse en particulier pour les nouveaux arrivants. Plus globalement **la mise en place de référents sur chaque commune** permettrait d'améliorer la communication sur l'offre du territoire (pas que sur le champ de la petite enfance)
- **Les formations/stages baby-sitting mis en place par le Réseau Information Jeunesse de l'Aveyron (et développées par le relais familles de Séverac par exemple) pourraient être proposées sur le territoire, de manière à développer les solutions de recours** en cas de besoin ponctuel ou pour répondre à des besoins en horaires atypiques de manière occasionnelle.
- Si des accompagnements à domicile sont réalisés par la PMI, il n'existe pas à ce jour de **permanences de la PMI** sur le territoire de la Communauté de communes, alors que le besoin a bien été identifié dans le cadre du Projet social de territoire
- **Plus spécifiquement, des enjeux ont été énoncés sur la fourniture de repas locaux ou bio auprès du public des jeunes enfants, en multi-accueil, ALSH... (à l'image de ce qui a été fait sur le territoire d'Aguessac).**

LES PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Axes petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité

Orientation 1 : Garantir la cohérence de l'offre de services petite enfance – enfance avec la diversité des besoins du territoire

Le diagnostic a permis notamment de faire émerger les pistes de travail suivantes



- ❑ **Etudier les possibilités d'augmentation de l'offre d'accueil collectif** au regard des besoins repérés auprès des familles et des tensions observées sur le multi-accueil communal (augmentation par "paliers«)
- ❑ **Soutenir l'accueil individuel** : poursuite du soutien des actions du RAM auprès des assistantes maternelles et parents employeur, en lien avec les orientations du Schéma départemental des services aux familles, appui au développement de projets de MAM
- ❑ **Améliorer les parcours d'information des familles, avec par exemple un Point Information Familles** qui permettrait de centraliser et diffuser l'information sur le territoire dans le cadre d'une réflexion plus large autour d'un pôle type Maison France Services ou Maison des Services aux publics (*cf. orientation 4*)
- ❑ Développement d'actions pour proposer des **solutions en matière de baby-sitting** (cf. 58% des répondants à l'enquête petite enfance auraient des besoins en la matière) : appui possible sur les stages baby-sitting développés par le Réseau Information Jeunesse,...
- ❑ Si des accompagnements à domicile sont réalisés par la PMI, il n'existe pas à ce jour de **permanences de la PMI sur le territoire** de la Communauté de communes, alors que le besoin a bien été identifié dans le cadre du Projet social de territoire
- ❑ Proposer une **fourniture de repas locaux ou bio** auprès du public des jeunes enfants, au sein du Multi-accueil et de l'ALSH intercommunal

LES SERVICES ENFANCE ET JEUNESSE



UNE PART DES MOINS DE 18 ANS QUI DIMINUE DEPUIS 10 ANS

Les moins de 18 ans représentent en 2017 un peu moins de 18% de la population globale de la CDC (17,5%), soit un ratio légèrement supérieur à celui de l'Aveyron (17%), mais inférieur à la moyenne nationale (19,5%).

Sur le territoire de la Communauté de communes, le nombre des 3-5 ans a sensiblement diminué entre 2007 et 2017 (-26%). Le nombre des 6-10 ans a aussi diminué, mais en proportion beaucoup plus faible (-3%). En revanche, les tranches d'âge des 11-14 ans et 15-17 ans ont augmenté en volume (+11 et 10%) sur cette période, du fait notamment de l'arrivée de nouvelles populations au profil beaucoup plus jeune que l'ensemble de la population du territoire (cf. Portrait de territoire).

La majorité des moins de 10 ans sont scolarisés sur leur commune de résidence, ce qui n'est pas le cas des 11-17 ans, pour lesquels aucune offre d'enseignement n'existe sur le territoire (arrivée d'un collège sur la Cavalerie à l'horizon 2023).

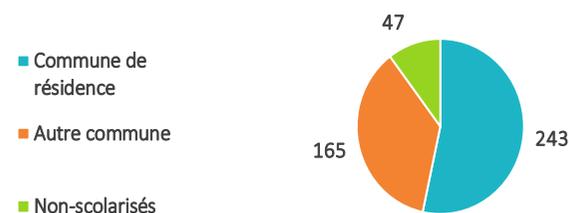
Évolution des 3-17 ans

	2007	2012	2017	Evol. 2007-17
3-5 ans	240	219	178	-26%
6-10 ans	286	298	278	-3%
11-14 ans	213	237	235	+11%
15-17 ans	162	168	178	+10%

Source : INSEE 2007-2017

Entre 2007 et 2017, le nombre de 3-5 ans est passé de 240 à 178, soit une évolution de -26% pour la CC Larzac et Vallées.

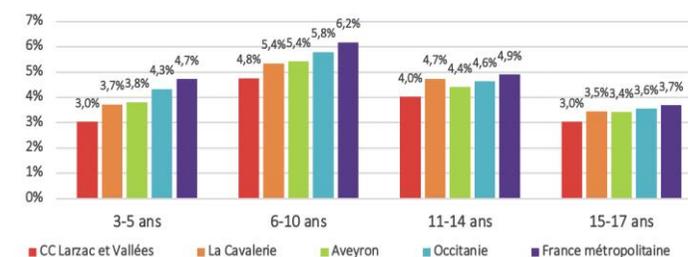
Lieu de scolarisation des 2-10 ans



Source : INSEE 2017

En 2017, 243 enfants de 2-10 ans de l'EPCI étaient scolarisés dans leur commune de résidence.

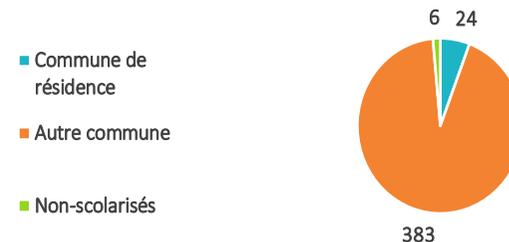
Part des 3-17 ans au sein de la population



Source : INSEE 2017

En 2017, la part des 3-5 ans au sein de la population était de 3,0% pour la CC Larzac et Vallées, contre 4,7% pour la France métropolitaine.

Lieu de scolarisation des 11-17 ans



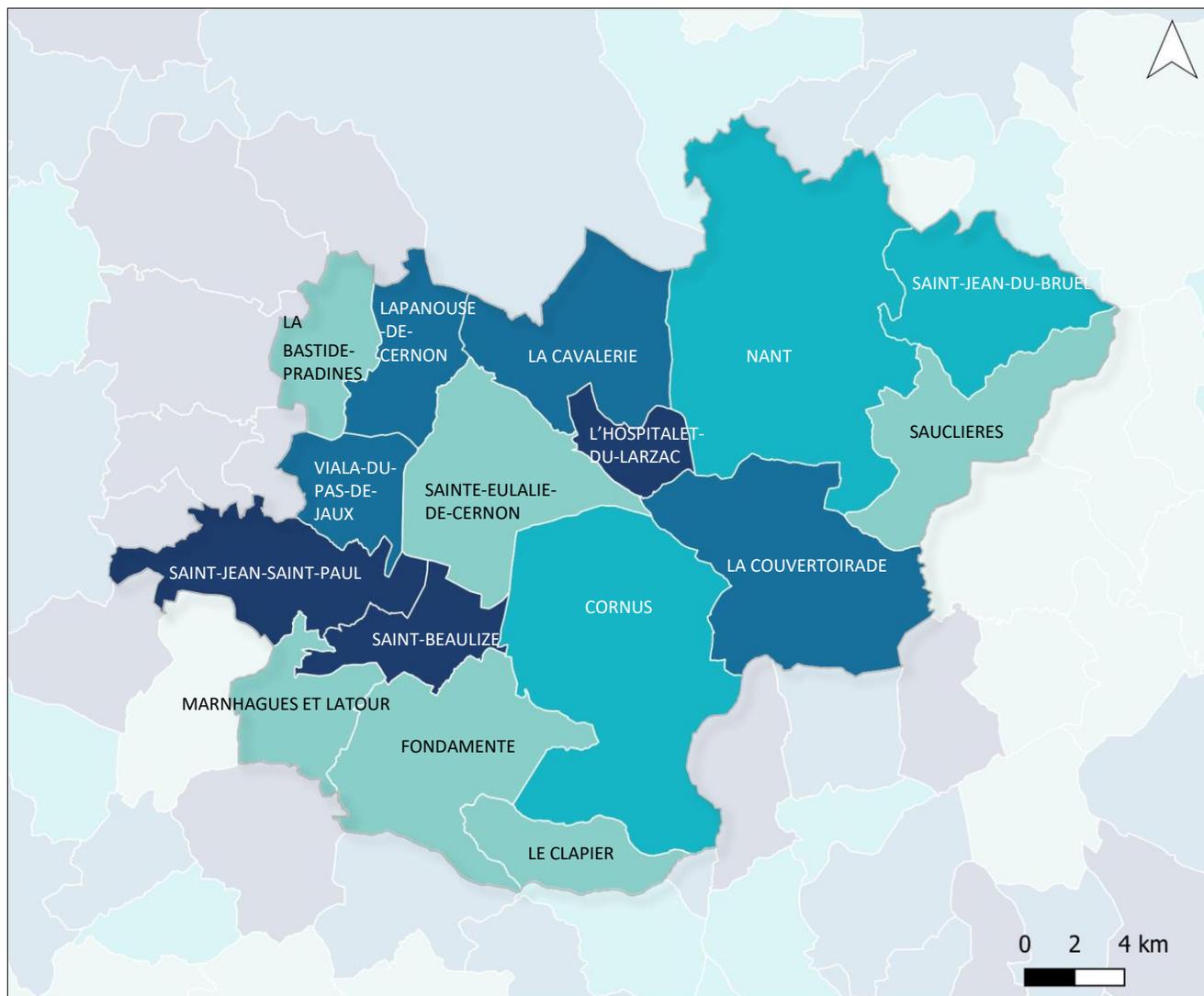
Source : INSEE 2017

En 2017, 383 enfants de 11-17 ans de l'EPCI étaient scolarisés en dehors de leur commune de résidence.



CC Larzac et Vallées

Quelle est la part des moins de 18 ans dans la population ?



Part des moins de 18 ans dans la population

Moins de 15%

De 18% à 22%

Données non disponibles

De 15% à 18%

Plus de 22%

UNE BAISSÉ DE 11% EN VOLUME DES 18-24 ANS ENTRE 2007 ET 2017

La part des 18-24 ans dans la population globale de la Communauté de Communes est bien inférieure à la moyenne départementale (4% contre 6%), de la région ou de la France métropolitaine (8%).

Leur nombre a diminué de 11% entre 2007 et 2017, et la baisse est encore plus forte sur les 25-29 ans (-17%).

Les **modes de cohabitation** des 15-24 ans sont très différents de ceux constatés à l'échelle de l'Aveyron ou de la France métropolitaine : **90% des 15-24 ans et 26% des 25-29 ans vivent chez leurs parents** (contre 67% et 14% en Aveyron).

De fait **il n'existe pas d'offre de formation sur le territoire et l'offre de logements est peu attractive pour les jeunes en raison d'une offre de logements de petite taille très limitée** : seuls 9% des logements du territoire comportent 1 à 2 pièces, contre 11% en Aveyron et 19% sur la France métropolitaine. Dès lors la part de jeunes de 18-24 ans vivant seuls sur la Communauté de communes est bien moindre que qu'en Aveyron (15% contre 19%), ou en France métropolitaine (20%).

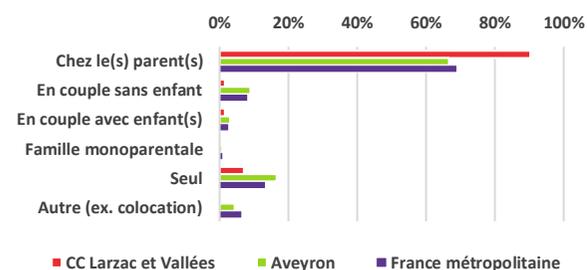
Évolution des 18-29 ans

	2007	2012	2017	Evol. 2007-17
18-24 ans	267	231	237	-11%
25-29 ans	254	217	211	-17%

Source : INSEE 2007-2017

Entre 2007 et 2017, le nombre de 18-24 ans de l'EPCI est passé de 267 à 237 soit une évolution de -11%.

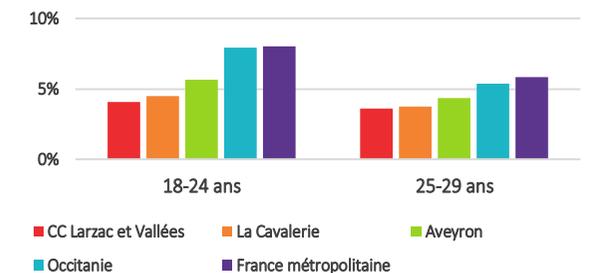
Mode de cohabitation des 15-24 ans



Source : INSEE 2017

En 2017, 90% des 15-24 ans de l'EPCI vivaient chez leurs parents, contre 67% pour l'Aveyron.

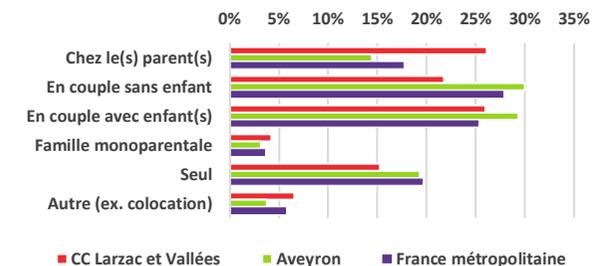
Part des 18-29 ans au sein de la population



Source : INSEE 2017

En 2017, la part des 25-29 ans au sein de la population était de 3,6% pour la CC Larzac et Vallées, contre 5,8% pour la France métropolitaine.

Mode de cohabitation des 25-29 ans



Source : INSEE 2017

En 2017, 15% des 25-29 ans de l'EPCI vivaient seuls, contre 19% pour l'Aveyron.

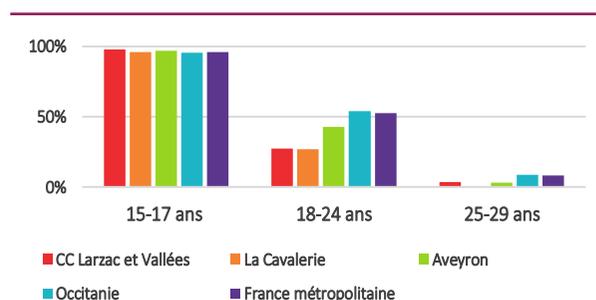
DES INDICATEURS DE PRÉCARITÉ PLUS MARQUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QU'À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

Le **taux de scolarisation** des 18-24 ans de la Communauté de communes (28%) est bien inférieur à celui de l'Aveyron (43%) et de la France métropolitaine (50%)

Le **taux de chômage** des 15-24 ans, comme des 25-29 ans, est **sensiblement plus élevé sur le territoire, par rapport au département, mais plus faible qu'en moyenne nationale**. Il augmente sensiblement entre 2007 et 2017 sur ces deux tranches d'âge (cf. portrait de territoire).

En 2017, 26% des 15-24 ans salariés occupaient un emploi en CDI ou dans la fonction publique, contre 52% en Aveyron et 51% à l'échelle de la France métropolitaine.
5% travaillaient à temps partiel, contre 18% en Aveyron et 26% à l'échelle de la France métropolitaine

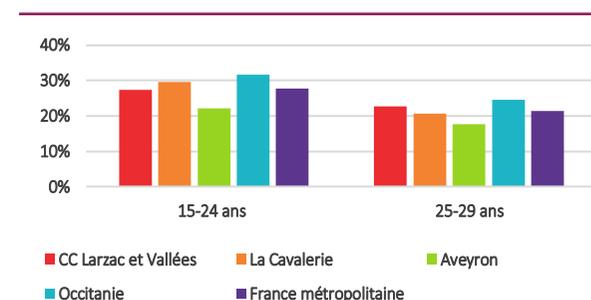
Scolarisation des 15-29 ans



Source : INSEE 2017

En 2017, 28% des 18-24 ans de l'EPCI étaient scolarisés, contre 54% pour l'Occitanie.

Les chômeurs de 15-29 ans



Source : INSEE 2017

En 2017, la CC Larzac et Vallées enregistrait un taux de chômage de 27% pour les 15-24 ans, alors que ce chiffre était de 22% pour l'Aveyron.

Les 15-24 ans en CDI ou dans la fonction publique

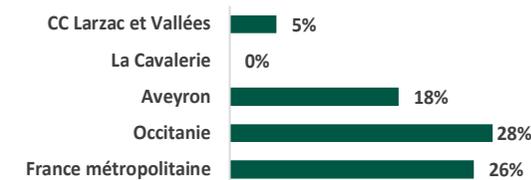


Nb de 15-24 ans occupant un emploi stable : 25

Source : INSEE 2017

En 2017, 26% des 15-24 ans salariés de l'EPCI occupaient un emploi stable (CDI ou fonction publique), contre 51% pour la France métropolitaine.

Les 15-24 ans salariés à temps partiel



Nb de 15-24 ans à temps partiel : 5

Source : INSEE 2017

En 2017, 5% des 15-24 ans salariés de l'EPCI travaillaient à temps partiel, contre 18% pour l'Aveyron.

UN CHAMP D'INTERVENTION À INVESTIR POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS DU TERRITOIRE

Ce qu'en disent les acteurs locaux

Des besoins couverts pour les moins de 12 ans les mercredis et vacances par les accueils de loisirs intercommunaux de la Cavalerie, de Nant, et les activités dédiées proposées par certaines collectivités et associations du territoire

- Le **centre de loisirs intercommunal géré par l'association Familles rurales** propose une offre d'accueil de 2 ans et demi à 12 ans les mercredis après-midi et du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 durant les vacances scolaires (sauf Noël) sur la Cavalerie, avec un agrément de 30 places (souvent pourvues), réparties en deux groupes (moins de 6 ans : 16 places, et plus de 6 ans : 14 places), et un accueil sur Nant durant les vacances d'été (sauf la dernière semaine d'août), dans les locaux de l'école publique, pour un agrément de 25 places. 3 séjours sont par ailleurs proposés à l'année pour les 6 – 12 ans.
- Certaines communes comme la Cavalerie, Nant, ou le RPI L'Hospitalet / Sauclières / La Couvertoirade proposent un accueil **périscolaire / garderie**, mais cette possibilité d'accueil n'est pas présente sur l'ensemble du territoire
- Sur cette tranche des 3-12 ans, **un service est donc présent, mais ne répond pas forcément à tous les besoins, du fait notamment des problématiques de mobilité** inhérentes au territoire. Comme le multi-accueil, le centre de loisirs est majoritairement fréquenté par des enfants de la Cavalerie et des communes environnantes.
- De ce fait la **commune de Saint Jean du Bruel a souhaité développer des activités les mercredis après-midis**, portées par la municipalité : éveil musical, cours de musique, activités sportives,... des **prestataires privés** sont financés pour assurer ces accueils. Une réflexion est menée par la commune avec l'école, pour mieux articuler cette offre d'accueil avec le temps scolaire. L'objectif de la commune serait toutefois d'aller plus loin et de proposer une offre de services quelques après-midis par semaine sur juillet-août, ou quelques journées entières. La commune a repris un ancien village vacances en régie, avec le projet d'en faire un « pôle » dédié à l'enfance, la jeunesse, au tourisme et aux sports de pleine nature (avec un animateur dédié à cet espace).
- **Certaines associations proposent des activités** (exemple l'association Albatilia, à Sauclières, qui propose des activités à 2€ l'après-midi pour les moins de 12 ans : ateliers artistiques,...), mais elles ne sont **pas toujours bien connues des familles et n'existent pas partout. Pour les partenaires il s'agirait donc de mieux connaître cette offre associative, pour mieux la diffuser, à l'image des initiatives prises par le collectif intercommunal des associations rurales** initié en 2020 sur le territoire de la Communauté de Communes.
- Sur la commune de Nant, jusqu'en 2018 une structure associative - le club multi activités du canton de Nant - était tenu par des bénévoles et accueillait les mercredis après midi un effectif de 31 enfants inscrits (24 familles) habitants Nant, St Jean du Bruel, Sauclières et La Couvertoirade (Activités roller, volley, activités manuelles, spectacles, goûter ...). Cette association est toutefois en "sommeil" depuis 2019 du fait de l'essoufflement des bénévoles.
- Aujourd'hui, en dehors du centre de loisirs intercommunal, situé sur la Cavalerie (avec une annexe à Nant pendant l'été), et des activités financées par la Commune de St Jean du Bruel, il n'y a pas d'autres services / activités proposés sur le territoire de la Communauté de communes les mercredis pour les enfants, et **aucun accueil le samedi**. Des questions reviennent régulièrement également sur la gestion des mercredis matin, très hétérogène suivant les communes.

UN CHAMP D'INTERVENTION À INVESTIR POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS DU TERRITOIRE

Une offre aujourd'hui très restreinte pour les adolescents sur le territoire de la Communauté de communes

- **Les besoins des adolescents, à partir de 12 ans, sont très peu pris en compte.** Il n'existe **pas de lieu dédié**, mis à part quelques « salles jeunes » (Cornus, Nant par exemple), qui ne font pas l'objet d'une animation dédiée.
- Un gymnase intercommunal est en cours de construction, certains lieux comme le city-stade de la Cavalerie sont très fréquentés, mais ne sont pas animés par des professionnels. L'Union Sportive Larzac et Vallées attire un certain nombre de ces jeunes, de même que le VTT club de la Vallée de la Sorgues, mais **l'offre sportive reste très restreinte.** Il n'y a pas d'infrastructures couvertes pour leur permettre d'investir des sports comme le hand, ou le volley. La commune de St Jean du Bruel a aménagé un terrain de bi-cross pour accompagner la pratique de ce sport, repérée sur le territoire. Certains jeunes pratiquent le skate à Nant. Mais **au-delà de 12 ans, le VTT club de la Vallée de la Sorgues et l'Union Sportive Larzac et Vallées (football) sont les seules associations à proposer une offre actuellement.** Les besoins des jeunes filles en particulier sont très peu pris en compte
- De manière plus ponctuelle, **nombre d'opérateurs privés (essentiellement) implantés sur le territoire ou à proximité, pourraient constituer des ressources pour proposer des stages**, activités en direction de la jeunesse (exemple VTT Club de la vallée de la Sorgues).
- **Sur le plan culturel, la médiathèque intercommunale située à Cornus accueille et se déplace dans toutes les écoles du territoire ainsi que dans les EHPAD, et réalise des animations/expositions en son sein mais également sur certaines communes.** Un bibliobus vient à la médiathèque régulièrement. **Elle peut constituer un point d'appui** pour développer des actions en lien avec le réseau des bibliothèques communales. Cependant, la responsable de la médiathèque n'est pas à temps plein et l'évolution potentielle des missions dévolues à cette fonction doit tenir compte de l'amplitude horaire du poste.
- La plupart des adolescents prennent le bus, lorsqu'il y en a (ou sont véhiculés par leurs parents) et **vont à Millau** pour y exercer une activité ou trouver des lieux de sociabilité. **De nombreux parents font le choix d'adapter leur temps de travail** – ne travaillent pas le mercredi et peuvent donc s'occuper de leurs enfants, les véhiculer – ou font appel aux grands parents, lorsque ceux-ci sont à proximité.
- **Plusieurs communes ont identifié cette demande depuis longtemps et amorcé des réflexions pour y répondre :**
 - Saint Jean du Bruel souhaiterait proposer des activités à destination des jeunes dans un lieu dédié, avec le détachement d'un agent ayant le BAFA.
 - A Nant, une commission jeunes (10-15 ans) a été mise en place, afin de faire remonter leurs attentes. Une salle de jeunes avait été ouverte, mais ne fonctionne pas pour l'instant. Financement d'un BAFA citoyen pour 2 jeunes de 17 à 25 ans, recrutés comme animateurs l'été.
 - Sur la commune de la Cavalerie, lors du précédent mandat, le Conseil municipal de jeunes a fait remonter le besoin d'un city-stade, qui fonctionne bien, et d'un terrain de Beach-volley, réalisé à l'été 2020, et qui a aussi trouvé son public.
- Les collégiens sont surtout demi-pensionnaires, et sont donc bien présents sur le territoire, mais *« ce sont les grands délaissés du territoire ! »* (verbatim). Cet enjeu est d'autant plus crucial aujourd'hui avec la **perspective de l'arrivée prochaine (horizon 2023) d'un collège sur le territoire de la Cavalerie.**
- **Il est noté que les 16-17 ans et jeunes majeurs sont en revanche très présents dans les comités des fêtes et animations locales, et s'investissent.**
- **Au-delà des activités qui peuvent leur être proposées, il apparaît important qu'ils aient la possibilité de se rencontrer, de partager des initiatives, et d'être accompagnés dans leurs projets.**

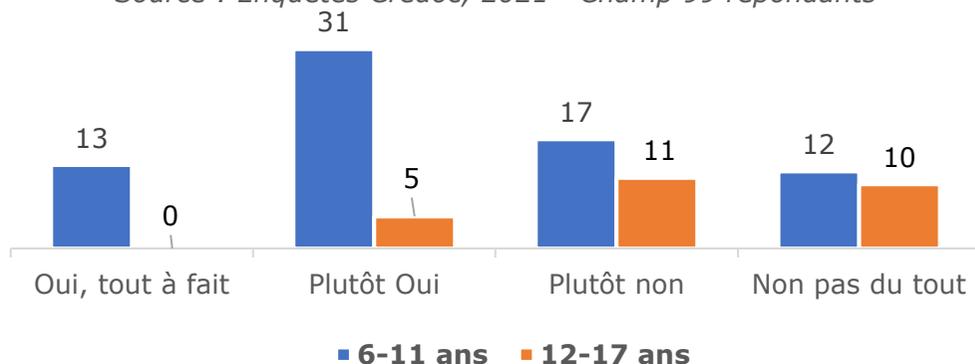
LES SERVICES ENFANCE – JEUNESSE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les parents

Une majorité des parents se déclarent globalement satisfaits de l'offre de loisirs proposée sur le territoire en direction des 6-11 ans, mais beaucoup moins pour les 12-17 ans

Globalement êtes-vous satisfait(e) de l'offre de loisirs proposée sur votre commune en direction des enfants et adolescents (6 à 11 ans et 12-17 ans) ?

Source : Enquêtes Credoc, 2021 - Champ 99 répondants



Ce niveau de satisfaction est bien inférieur sur la Communauté de communes par rapport à la moyenne départementale, en particulier sur les 12-17 ans : 47% sont satisfaits en Aveyron

Parmi les motifs d'insatisfaction sont surtout évoqués le faible choix d'activités proposées sur le territoire et l'éloignement des lieux proposant ces activités, le manque d'équipements ou le coût de ces activités

Les principaux motifs d'insatisfaction cités par les parents

Source : Enquêtes Credoc, 2021 - Champ 31 répondants



→ Dans l'enquête menée auprès des 6-11 ans, près des deux tiers des parents soulignent toutefois que leur enfant bénéficie d'une offre d'accueil hors temps scolaire, dans la majorité des cas l'accueil périscolaire. 38% mobilisent également l'accueil de loisirs

→ 56% des 12-17 ans ne pratiquent aucune activité sur la commune ou la Communauté de communes, du fait de l'éloignement des activités ou de l'impossibilité de pouvoir le véhiculer, de l'inadaptation des horaires, mais aussi pour la majorité d'entre eux du manque d'intérêt pour les activités existantes sur le territoire. Ils pratiquent ces activités en dehors de la Communauté de communes.

→ La grande majorité des parents se déclarent très intéressés si une offre était développée sur le territoire, en particulier un lieu d'accueil pour partager des activités avec des jeunes de leur âge, des sorties à la journée ou activités de découverte de certains sports, des chantiers jeunes ou des expériences de bénévolat

LES SERVICES ENFANCE – JEUNESSE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

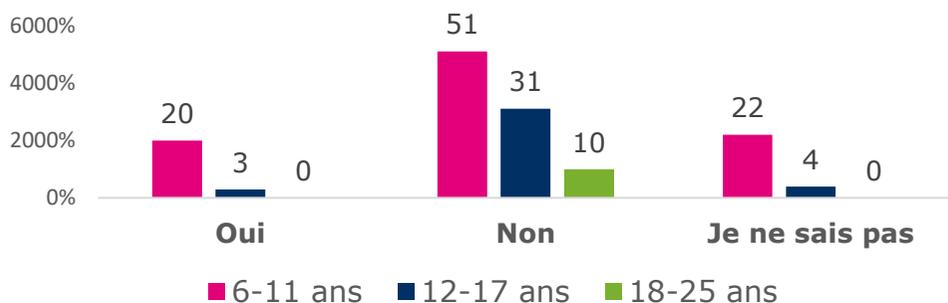
Ce qu'en disent les enfants et les jeunes

65% des répondants estiment que leur territoire ne propose pas suffisamment d'activités, de possibilités de loisirs pour les enfants, les adolescents ou les jeunes de leur âge (56% dans l'enquête départementale)

C'est particulièrement le cas pour les 18-25 ans, qui sont unanimes à le penser, et les 12-17 ans

D'une manière générale, pensez-vous que votre commune ou les communes environnantes (sur le territoire Larzac et Vallées) proposent assez d'activités, de possibilités de loisirs pour les enfants et les jeunes de votre âge ?

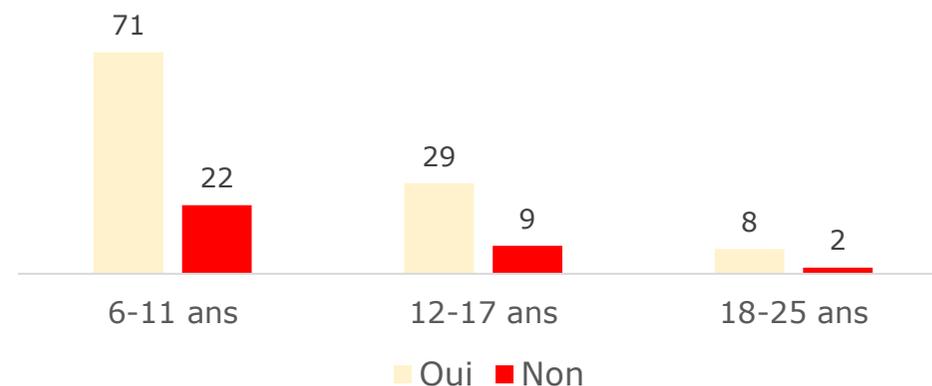
Source : Enquêtes Credoc – Champ



Quelle que soit la tranche d'âge interrogée, la majorité des répondants regrettent de ne pas pouvoir faire certaines activités en proximité du domicile : de nombreuses activités sportives et culturelles sont citées comme la danse, la gym, la natation, l'escalade, le tir à l'arc, le basket, le rugby ou l'accès à des équipements tels que le cinéma ou les musées.

Y a-t-il des activités, des loisirs que tu aimerais pratiquer, mais que tu ne peux pas faire ?

Enquêtes Credoc - Base 141 répondants



- L'éloignement des activités / espaces de loisirs sont les principaux freins aux pratiques de loisirs cités par les enfants et les jeunes.
- L'absence de moyens de déplacement est particulièrement mis en avant par les 12-17 ans.
- À noter que près d'un répondant sur 5 ne savent pas où pratiquer ces activités

LES SERVICES ENFANCE – JEUNESSE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

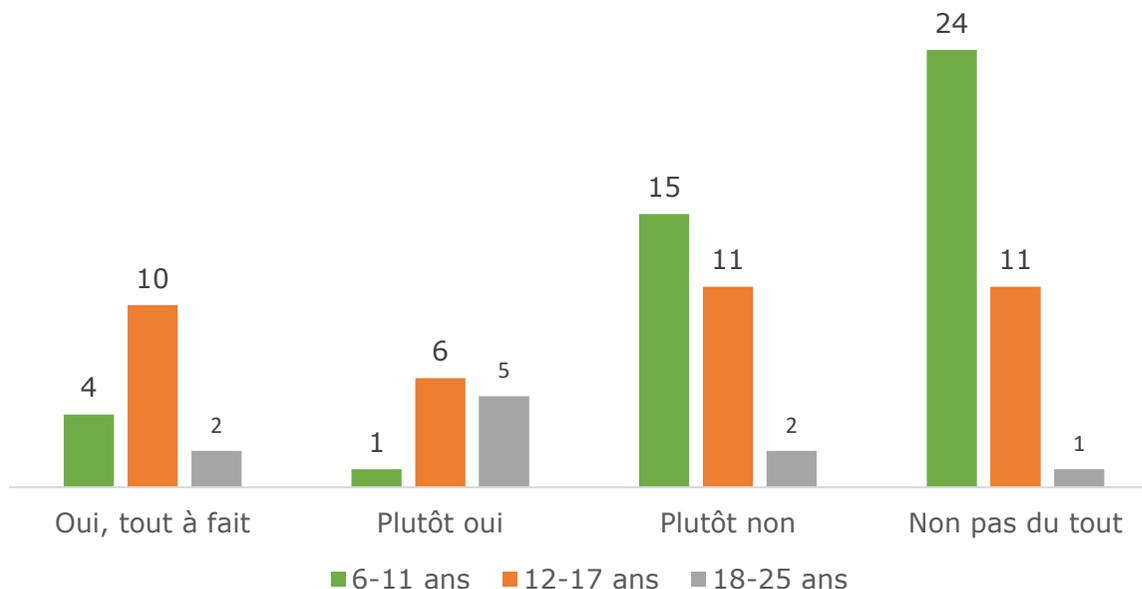
Ce qu'en disent les enfants et les jeunes

Même si 65% jugent qu'il n'y a pas assez d'activités ou de lieux adaptés à leur âge, moins d'un tiers des répondants souhaiteraient quitter leur territoire pour habiter ailleurs

- La proportion est en revanche inverse pour les 18-25 ans : les deux tiers seraient plutôt enclins à quitter leur commune s'ils en avaient la possibilité. Les jeunes de la Communauté de communes sont plus enclins qu'à l'échelle départementale à déclarer qu'ils souhaiteraient quitter leur commune pour habiter ailleurs (47% des aveyronnais de 17 à 25 ans ont ce souhait)
- Même s'ils ont l'habitude de pratiquer des activités dans d'autres communes (leur lieu de scolarisation notamment), près de 80% seraient prêts à changer si ces activités leur étaient proposées sur le territoire Larzac et Vallées

Aimerais-tu changer de commune pour habiter ailleurs ?

Enquêtes Credoc - Base 92 répondants



Parmi les réponses libres sur ce qu'il faudrait améliorer sur leur territoire, les principales attentes citées par les enfants de 6 à 11 ans concernent l'aménagement d'équipements tels que piscine couverte, aire de VTT, ou le développement des activités sportives et culturelles.

Les 12-17 ans font plutôt état d'attentes en matière d'espaces de rencontres pour se retrouver entre amis, de moyens de déplacement pour accéder aux ressources et regrettent de ne pas pouvoir disposer d'une offre culturelle (cinéma) et sportive plus étoffée.

Les 18-25 ans ayant répondu à l'enquête menée dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles évoquent plutôt le développement de l'activité sportive et de pleine nature, ainsi que des moyens de déplacement : « *ici on est loin de tout !* » (verbatim).

LES SERVICES ENFANCE – JEUNESSE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les parents

Les deux tiers des parents d'adolescents (12-17 ans) ne se sentent pas suffisamment informés sur les activités et les ressources proposées pour leur enfant sur leur territoire

Estimez-vous être suffisamment informé(e) sur les loisirs, les activités et les ressources proposées sur votre territoire en direction de votre (vos) enfant(s) ?

Source : Enquêtes CREDOC, 2021 - Champ : 103 répondants

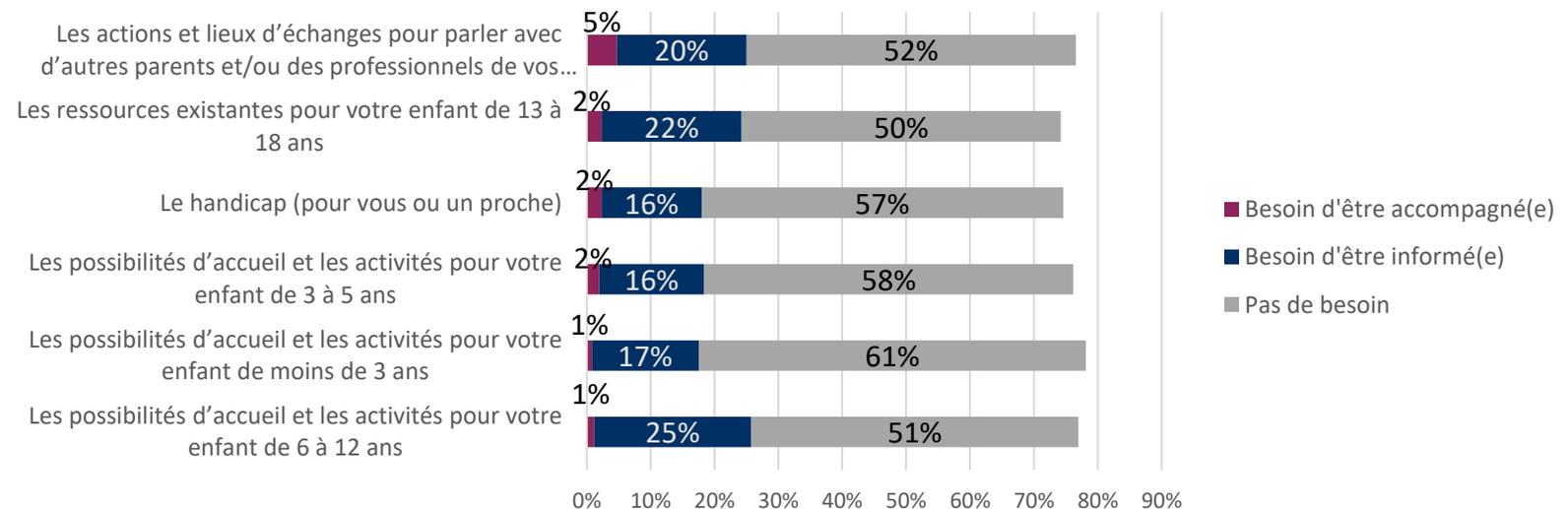


Le pourcentage est moins fort pour les parents d'enfants de 6 à 11 ans, mais ceux-ci sont néanmoins majoritaires également à ne pas se sentir suffisamment informé(s) sur l'offre de loisirs proposée sur leur territoire en direction des enfants de 6 à 11 ans

Ils s'informent principalement par le bouche-à-oreille (77%), Internet (61%), l'information diffusée par la commune (48%) et la fréquentation des lieux publics du territoire (25%)

Parmi les sujets suivants, avez-vous le besoin d'être mieux informé(e) ou accompagné(e) par les services de la Communauté de Commune ou leurs partenaires institutionnels et associatifs ?

Source : CREDOC 2021 - Champ 256 répondants



Dans l'enquête qualité de vie et accès aux droits, plus d'un répondant sur 4 déclare qu'il souhaiterait être mieux informé/accompagné sur les possibilités d'accueil et les activités pour leur enfant de 6 à 12 ans. Le taux est quasi équivalent concernant les 13-18 ans.

LES SERVICES ENFANCE – JEUNESSE : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les enfants et les jeunes

Une part importante des 12-25 ans ne savent pas la plupart du temps où aller/vers qui se tourner pour les principales questions qui impactent leur vie quotidienne

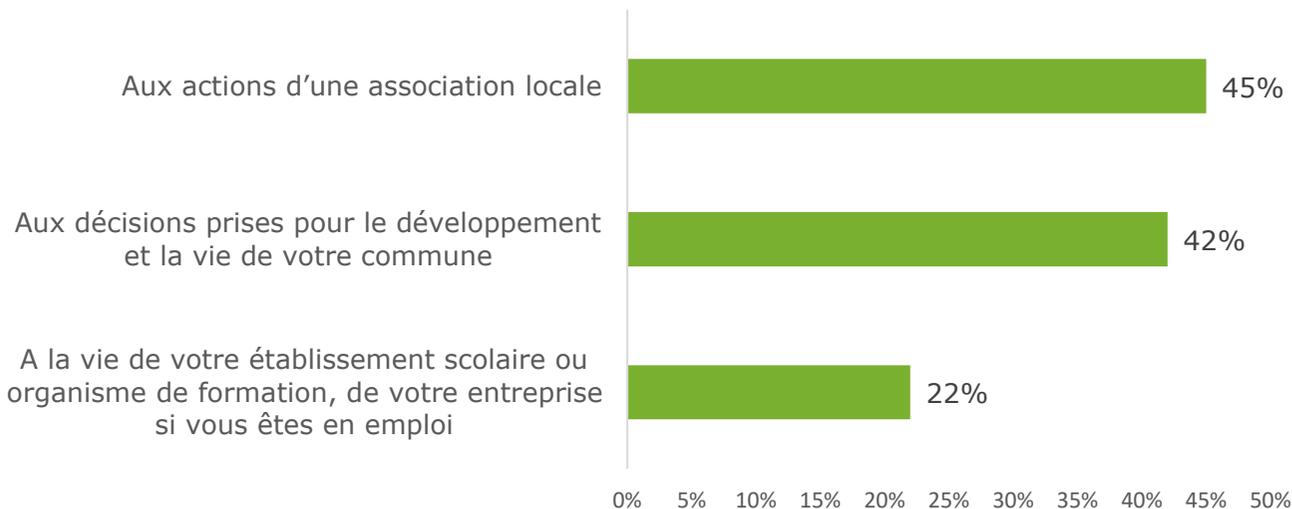
- C'est particulièrement le cas pour les activités de loisirs et les aides et appuis dont ils peuvent disposer pour monter un projet. En revanche, ils savent majoritairement où aller / vers qui se tourner sur les questions de scolarité ou la santé
- De même près d'un sur deux ne savent pas où aller / vers qui se tourner sur des questions relatives aux addictions, aux formes de violence, à la vie amoureuse et à la sexualité

➤ **73% d'entre eux ne savent où aller / vers qui se tourner lorsqu'ils ont besoin d'aides pour monter un projet (42% à l'échelle départementale)**

Souhaiteriez-vous davantage participer... ?

Réponses "Oui"

Source : Enquêtes CREDOC, 2021 - Champ 141 répondants



Un souhait de participation à la vie locale très marqué chez les 6-11 ans, qui diminue pour les 12-17 ans mais reste important : plus du tiers des 12-17 ans souhaiteraient davantage participer aux actions d'une association locale ou aux décisions prises pour le développement et la vie de la commune

**L'ACCOMPAGNEMENT
DE LA PARENTALITÉ**



FAMILLES ET MÉNAGES

QUELQUES CHIFFRES CLÉS



Le territoire accueille-t-il beaucoup de personnes seules ? De couples avec enfants ? De familles monoparentales ? Les familles nombreuses sont-elles fortement représentées ? Se marie-t-on plus qu'ailleurs ?

Les **couples avec enfants** représentaient en 2017 23% des ménages sur la Communauté de communes, comme en Aveyron, soit un ration inférieur à celui de la France métropolitaine (26%). Ils représentent 35% des familles, contre 38% à l'échelle de l'Aveyron et 42% en France métropolitaine. Leur nombre a légèrement diminué de 1% entre 2007 et 2017 sur la Communauté de communes.

Les **familles monoparentales** composent 7% de ces ménages et 12% des familles, comme à l'échelle départementale. Leur nombre a augmenté de 27% entre 2007 et 2017, soit une augmentation plus forte qu'à l'échelle du département (+ 17%) ou de la France Métropolitaine (+ 22%).

En 2017, 6% des familles avaient 3 enfants ou plus à Millau.

LA DÉFINITION

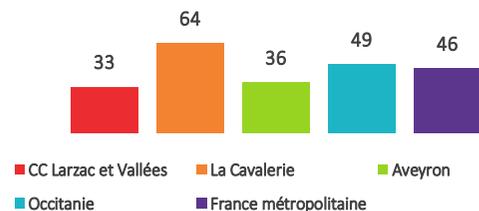


Selon l'INSEE, un ménage désigne le ou les occupants d'un même logement, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.

Ménage :

- = Personne seule
- = Plusieurs personnes sans famille (par exemple colocataires)
- = Famille (couple avec ou sans enfant et famille monoparentale)

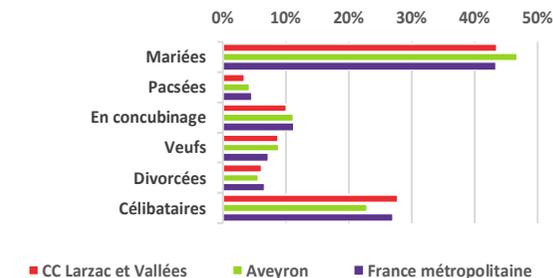
Nombre de foyers allocataires CAF pour 100 ménages



Source : CAF 2019 et INSEE 2017

En 2018, la CC Larzac et Vallées comptabilisait 33 foyers allocataires CAF pour 100 ménages, contre 36 pour l'Aveyron.

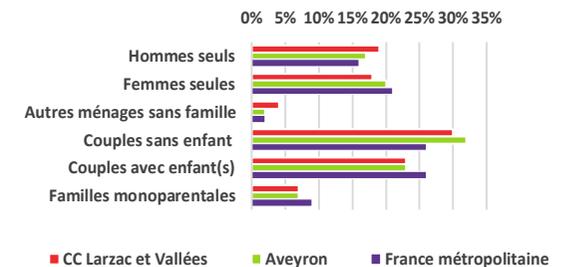
Personnes de 15 ans ou plus par statut marital (ou assimilé)



Source : INSEE 2017

En 2017, la part des personnes de 15 ans ou plus mariées était de 44% pour la CC Larzac et Vallées, alors que 3% sont pacsées.

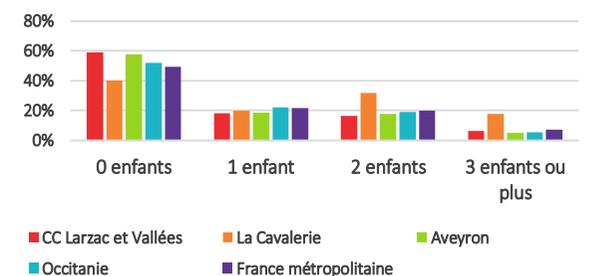
Indicateur clé | Répartition des ménages par type



Source : INSEE 2017

En 2017, les hommes seuls représentaient 19% du total des ménages de l'EPCI, contre 16% pour la France métropolitaine.

Familles par nombre d'enfants de moins de 25 ans



Source : INSEE 2017

En 2017, 6% des familles de l'EPCI avaient 3 enfants ou plus, contre 5% pour l'Aveyron.



Le profil des familles a-t-il changé ? La population est-elle plus familiale qu'ailleurs ? Ou plus étudiante ? Plus senior ?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ



Familles (selon l'INSEE)

- = Couples sans enfants
- + Couples avec enfants
- + Familles monoparentales

Familles sans enfants (selon l'INSEE)

- = Familles qui n'ont pas eu d'enfant
- + Familles dont les enfants sont partis
- + Familles dont les enfants > à 25 ans

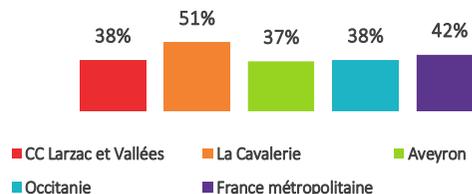
LA MONOPARENTALITÉ



Les **familles monoparentales** sont de plus en plus nombreuses en France, en lien avec l'augmentation du nombre de ruptures. Cette situation est une cause de pauvreté des ménages.

Toutefois, les parents seuls reforment souvent un couple avant le départ des enfants du domicile.

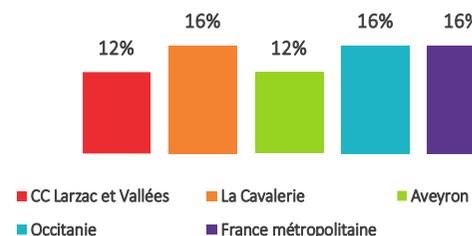
Les couples avec enfants - Démographie



Source : INSEE 2017

En 2017, les couples avec enfants représentaient 38% des familles de l'EPCI, contre 42% pour la France métropolitaine.

Les familles monoparentales - Démographie



Source : INSEE 2017

En 2017, les familles monoparentales représentaient 12% des familles de l'EPCI, contre 16% pour la France métropolitaine.

Les couples avec enfants - Évolution

	2007	2012	2017	Evol. 2007-17
CC Larzac et Vallées	574	595	566	-1%
La Cavalerie	142	150	142	+0%
Aveyron	31 726	30 323	29 364	-7%
Occitanie	617 210	623 409	625 085	+1%
France métropolitaine	7 558 741	7 475 415	7 406 884	-2%

Source : INSEE 2007-2017

Entre 2007 et 2017, les couples avec enfants de l'EPCI sont passés de 574 à 566, ce qui correspond à une évolution de -1%.

Les familles monoparentales - Évolution

	2007	2012	2017	Evol. 2007-17
CC Larzac et Vallées	141	163	179	+27%
La Cavalerie	24	40	44	+82%
Aveyron	7 942	8 237	9 329	+17%
Occitanie	210 563	233 762	264 716	+26%
France métropolitaine	2 272 304	2 494 963	2 775 654	+22%

Source : INSEE 2007-2017

Entre 2007 et 2017, les familles monoparentales de l'EPCI sont passées de 141 à 179, ce qui correspond à une évolution de +27%.



CC Larzac et Vallées

Quelle est la part des familles avec des enfants à charge ?



Part des familles avec enfants parmi les ménages

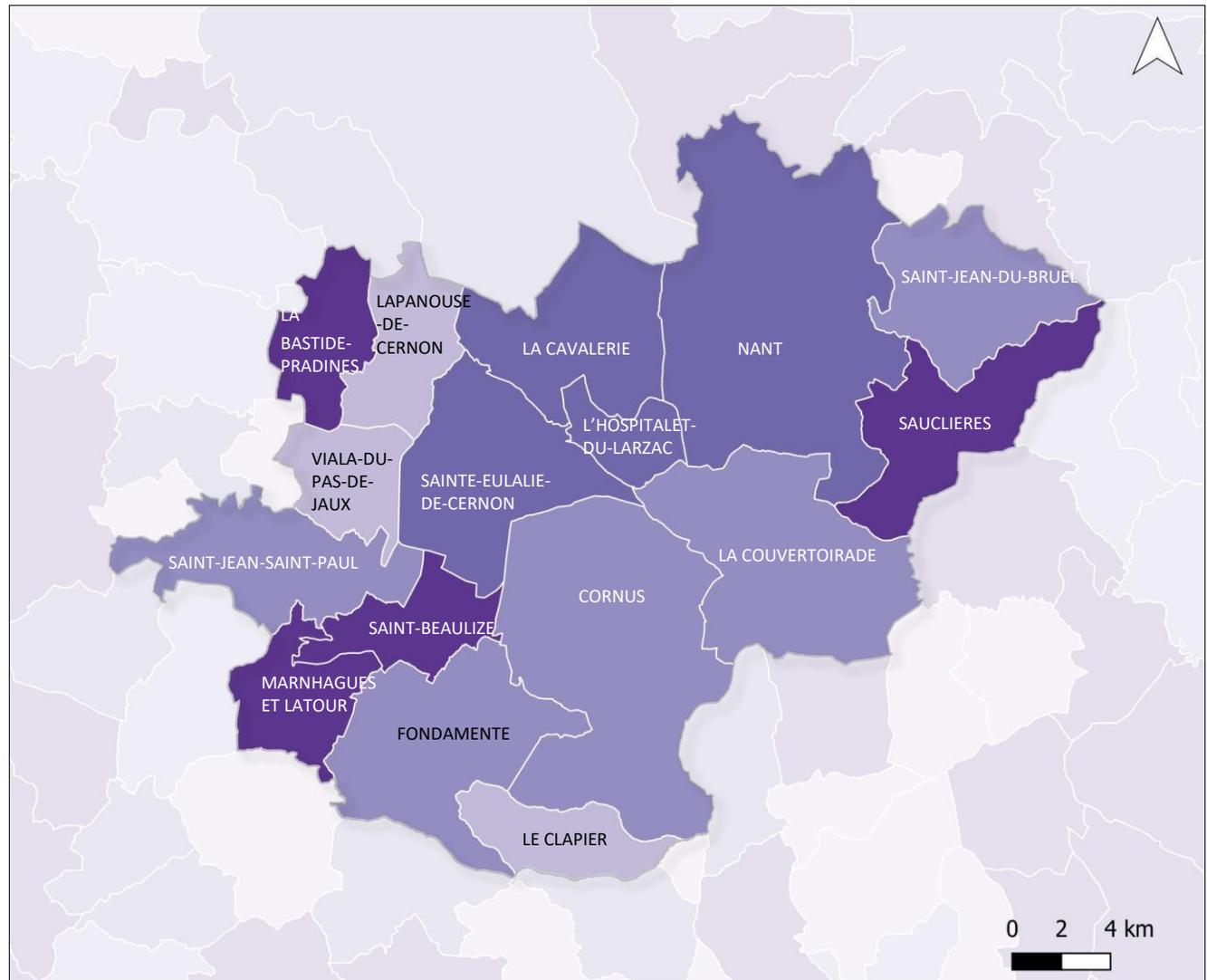


Source : INSEE 2017

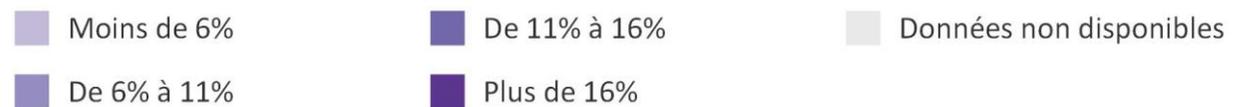


CC Larzac et Vallées

Quelle est la part des familles monoparentales dans la population ?



Part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles



Source : INSEE 2017

LA PARENTALITÉ: ENSEIGNEMENTS CLÉS

Un champ d'intervention à développer – ce qu'en disent les acteurs locaux

- **Des actions sont menées en la matière par le Ram**, en direction des assistantes maternelles et des familles ayant un enfant gardé par une assistante maternelle, dans le cadre de la halte-jeux le lundi matin ou d'actions plus ponctuelles (exemple en 2019 une soirée parentalité sur les pleurs et colères du jeune enfant, fête de Noël et spectacle « la maman des petits poisons »...). **Le multi-accueil organise des évènements** tout au long de l'année pour que les familles se rencontrent et échangent entre elles et avec l'équipe : par exemple en 2019, le goûter carnaval, la sortie de l'été au Parc du Theil et le traditionnel arbre de Noël.
- Des **cafés parentalité / cafés débats étaient organisés il y a quelques années** par l'association Familles rurales (une dizaine par an avec des ateliers thématiques), et **suscitaient un véritable intérêt des familles**. Cependant le développement de ces actions implique un temps de travail difficile à inscrire dans la charge des équipes de l'association, et ce d'autant plus si elles s'accompagnent d'un accueil spécifique pour les enfants, de manière à permettre aux parents de participer aux actions.
- **Ces actions qui suscitent un vrai intérêt au niveau des familles : dans l'enquête accès aux droits et aux services, 25% des répondants déclarent qu'ils souhaiteraient être mieux informés et/ou accompagnés sur les actions / lieux qui leur permettraient de parler avec d'autres parents ou des professionnels de leurs rôles ou « questions de parent »**. Parmi les parents d'enfants de 6 à 11 ans, les deux tiers seraient intéressés par des lieux/actions leur permettant de partager une activité avec leur enfant et un tiers par des conférences, débats,... Les parents d'adolescents
 - ❑ Ces actions pourraient être travaillées **avec l'association Familles rurales**, qui a un savoir-faire sur ces questions, **en transversalité** avec l'ensemble des structures petite enfance/enfance/jeunesse, le collectif intercommunal des associations rurales, les **associations de parents d'élèves**, très actives sur le territoire, ainsi qu'avec le **service social de la Légion**, pour **favoriser la participation des familles de légionnaires** dont les acteurs soulignent les problématiques d'isolement qu'elles peuvent rencontrer et de compréhension des codes culturels de leur pays d'accueil. Certaines participent aux « clubs » d'épouses proposés par la Légion (clubs sportifs, renforcement musculaire, couture,...), assistent aux cours de français du GRETA, et trouveraient un intérêt à participer à des actions plus spécifiquement destinées aux parents, si ces actions sont accompagnées, comme cela peut être le cas pour les familles de Millau avec les ressources proposées localement (Ludothèque, LAEP la Cazelle, Barbouille,...)
 - ❑ **Des actions pourraient être proposées en lien avec le Réseau Parents Aveyron et le Collectif parentalité de Millau**, dont le rayonnement dépasse le périmètre de la commune de Millau (des liens ont déjà été noués dans le cadre de la CTG des communes de la Vallée du Tarn par exemple) et qui pourrait proposer des intervenants, mutualiser les moyens, etc.
 - ❑ **Ces questions doivent être pensées en lien avec l'animation de la vie sociale et le besoin évoqué par les acteurs d'un lieu d'animation, lieu ressource, qui pourrait s'inspirer d'initiatives développées sur d'autres territoires de l'Aveyron**, comme le Relais familles de Séverac d'Aveyron, ou le Tiers-lieu « Le Bercaïl », à Réquista, animés par le réseau Familles rurales

Une diversité d'actions peuvent être travaillées en matière d'accompagnement de la parentalité. Parmi celles-ci a été cité notamment le **Contrat local d'accompagnement de la scolarité (CLAS – financements Caf)**, permettant aux enfants de bénéficier d'un accompagnement en matière de scolarité et d'ouverture culturelle, et d'impliquer pleinement les parents dans cette démarche : 50% des parents d'adolescents seraient intéressés par ce dispositif



LE HANDICAP



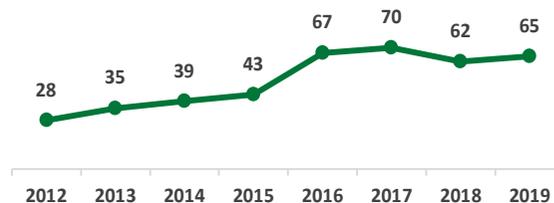
LE HANDICAP

Combien d'habitants bénéficient d'aides liées au handicap ? Comment expliquer les évolutions ?

- Un nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) qui augmente depuis 2012 : +37 personnes en 7 ans, soit 65 personnes en 2019.
- Une part d'allocataires CAF bénéficiaires de l'AAH plus faible qu'ailleurs : 8% sur la Communauté de communes, contre 8,6% en France Métropolitaine et 11,8% en Aveyron.
- Des constats similaires pour l'Allocation d'Education d'Enfant Handicapé (AEEH), avec un repérage qui s'est notamment développé à partir de 2015 : 14 enfants sont concernés en 2019.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

Les bénéficiaires de l'AAH



Source : caf.data 2012-2019

De 2012 à 2019, le nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé de l'EPCI est passé de 28 à 65.

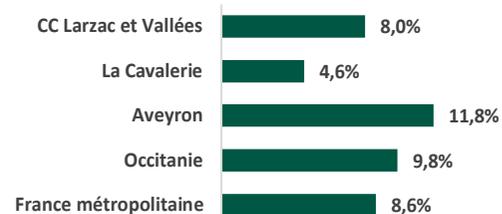
Les bénéficiaires de l'AEEH



Source : caf.data 2012-2019

De 2012 à 2019, le nombre de bénéficiaires de l'Allocation d'Education Enfance Handicapée de l'EPCI est passé de 0 à 14.

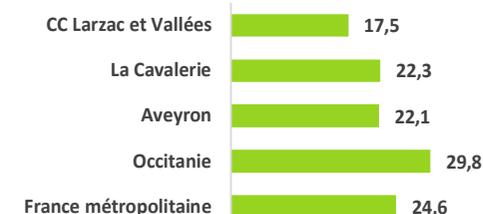
Part des allocataires CAF bénéficiaires de l'AAH



Source : CAF 2019

En 2019, la CC Larzac et Vallées totalisait 8,0% allocataires CAF bénéficiaires de l'AAH, contre 8,6% pour la France métropolitaine.

Nombre de bénéficiaires de l'AEEH pour 1000 moins de 20 ans



Source : CAF 2019

En 2019, la CC Larzac et Vallées totalisait 17,5 bénéficiaires de l'AEEH pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans, contre 24,6 pour la France métropolitaine.

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ



Un nombre de **bénéficiaires de prestations handicap** élevé ou en augmentation peut simplement être lié à un meilleur repérage de ces derniers. Il ne signifie pas forcément qu'il y a plus de personnes en situation de handicap.

DIVERSITÉ DES HANDICAPS

Une personne qui bénéficie de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) peut avoir un handicap auditif, visuel, moteur, psychique, mental ou plusieurs de ces handicaps en même temps (polyhandicap). Une diversité des types de handicap qui implique une grande diversité de prises en charge !



LE HANDICAP : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les acteurs locaux

Des enjeux repérés sur le territoire

- Un travail a été engagé au niveau de l'ALSH géré par l'association Familles rurales pour favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap, et développer la professionnalisation des acteurs avec un accompagnement du Plan Action Handicap de l'Aveyron. Mais les besoins de « présence renforcée » de peuvent être couverts sur du long terme : « on arrive aux limites du Plan Action handicap » (verbatim acteurs)
- Les acteurs de la petite enfance précisent par ailleurs que le handicap n'est pas nécessairement repéré lors de l'accueil, ce qui peut générer une **prise en charge tardive** une fois la problématique détectée par les professionnels.
- Cet enjeu est d'autant plus important que les familles peuvent être relativement démunies du fait notamment du **déficit de services de santé** sur le territoire. La Communauté de communes accueille un **réseau de santé** et Millau propose à proximité un **Service de Pédiopsychiatrie** à l'hôpital qui permet de favoriser une prise en charge précoce et un accompagnement des familles dès le plus jeune âge. Cependant, cet équipement suscite des inquiétudes sur son avenir, et montre une forte mobilité des professionnels, un manque de pédiatres (une problématique qui devrait s'aggraver dans les années à venir avec des départs à la retraite), et des vacances de postes de longue durée sur certaines qualifications (pédiatre, pédopsychiatres...). Le territoire de la Communauté de communes n'est couvert que par 4 médecins généralistes et aucun spécialiste (orthophonistes, médecins psychiatriques...).
- Il y a lieu par conséquent pour les partenaires de **renforcer le partenariat entre les acteurs locaux** sur ce champ, pour favoriser une prise en charge plus précoce et améliorer la cohérence des parcours sur les différents temps de vie de l'enfant (de la petite enfance à la jeunesse). Ce partenariat devrait associer les acteurs de la petite enfance (EAJE, Ram, assistantes maternelles, PMI), le Plan Action Handicap, le CAMPS, les IME du Millavois, les écoles, acteurs du périscolaire et de l'extrascolaire.

- Parmi les pistes de travail à creuser dans le cadre de la démarche, les partenaires ont émis l'idée **de créer un poste de référent / coordinateur handicap** sur le territoire, permettant de favoriser cet accompagnement des familles de façon transversale, en lien avec le Plan Action Handicap et acteurs locaux concernés
- Dans l'enquête qualité de vie et accès aux droits, **18% des répondants déclarent qu'ils souhaiteraient être mieux informés (et pour certains accompagnés) sur les ressources existantes en la matière**

Les professions médicales



Source : Base Permanente des Equipements, 2019

En 2019, la CC Larzac et Vallées totalisait 4 médecins généralistes.

Taux d'équipement en professionnels de santé pour 10 000 habitants

	Médecins généralistes	Spécialistes	Autres professions	Chirurgiens-dentistes	Pharmacies
CC Larzac et Vallées	6,9	0,0	54,9	1,7	3,4
La Cavalerie	13,9	0,0	76,3	6,9	5,9
Aveyron	8,7	3,8	46,5	5,8	4,5
Occitanie	10,7	8,0	55,7	7,1	3,8
France métropolitaine	9,2	6,9	38,4	5,8	3,7

Source : Base Permanente des Equipements, 2019

En 2019, le CC Larzac et Vallées avait un ratio de 6,9 médecins généralistes pour 10 000 habitants, contre 8,7 pour 10 000 hab. en Aveyron



L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE



Un territoire marqué par un fort dynamisme associatif

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

Le territoire de la Communauté de communes Aine témoigne d'un **fort dynamisme associatif**.

Au 1^{er} janvier 2020, le territoire comprenait 7,9 associations pour 100 habitants, soit un ratio nettement supérieur à celui de la France métropolitaine (2,4) et de l'Aveyron (4,3)

Le taux de création d'associations en 2019 est plus faible qu'à l'échelle nationale (du fait de l'offre pléthorique déjà existante), mais **plus d'une dizaine d'associations sont néanmoins créées quasiment chaque année sur la commune depuis 2015**.

Le cadre de vie et la qualité des relations sociales constituent les **principaux ingrédients de la qualité de vie des habitants sur le territoire de la Communauté de communes**, que 59% jugent plutôt bonne dans notre enquête menée auprès de 256 habitants, voire très bonne pour 35% des répondants.

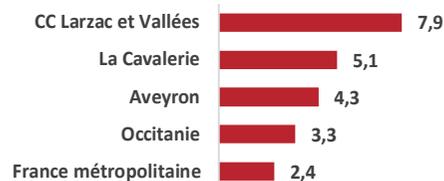
En revanche, les activités pour les enfants et adolescents, services aux familles et l'offre culturelle et de loisirs figurent parmi les dimensions les moins satisfaisantes.

LE RÉPERTOIRE DES ASSOCIATIONS



Le Répertoire National des Associations (RNA) contient des données sur l'ensemble des associations loi 1901 (à l'exception de l'Alsace-Moselle). Il remplace depuis 2010 le répertoire Waldec (Web des associations librement déclarées).

Associations pour 100 habitants

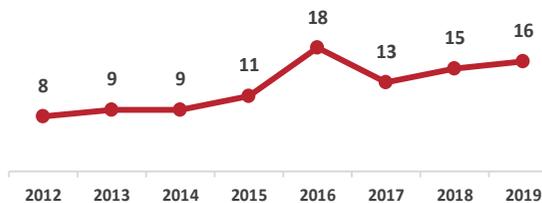


Nb d'associations enregistrées au RNA : 462

Source : Répertoire National des Associations, 1er janvier 2020

Au 1er janvier 2020, la CC Larzac et Vallées totalisait 7,9 associations pour 100 habitants, contre 2,4 pour la France métropolitaine.

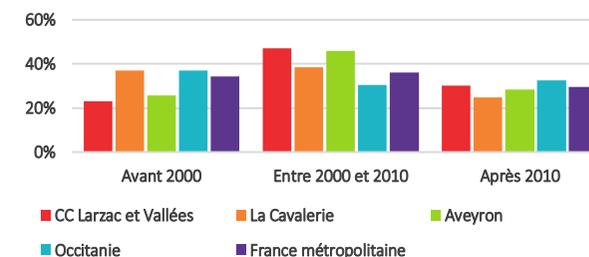
Associations créées depuis 2012



Source : Répertoire National des Associations, 1er janvier 2020

De 2012 à 2019, le nombre d'associations de l'EPCI créées dans l'année est passé de 8 à 16.

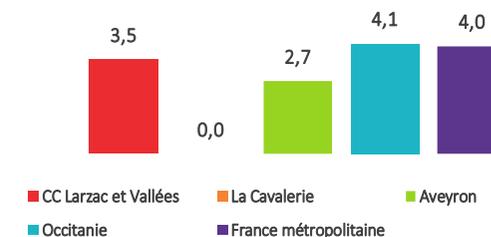
Date de création des associations au 1er février 2019



Source : Répertoire National des Associations, 1er janvier 2020

Au 1er janvier 2020, 23% des associations de l'EPCI avaient été créées avant 2000, contre 37% pour La Cavalerie.

Taux de création d'associations en 2019



Source : Répertoire National des Associations, 1er janvier 2020

En 2019, 3,5 associations ont été créées pour 100 associations existantes au 1er janvier 2020 pour la CC Larzac et Vallées.

L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE: ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les habitants

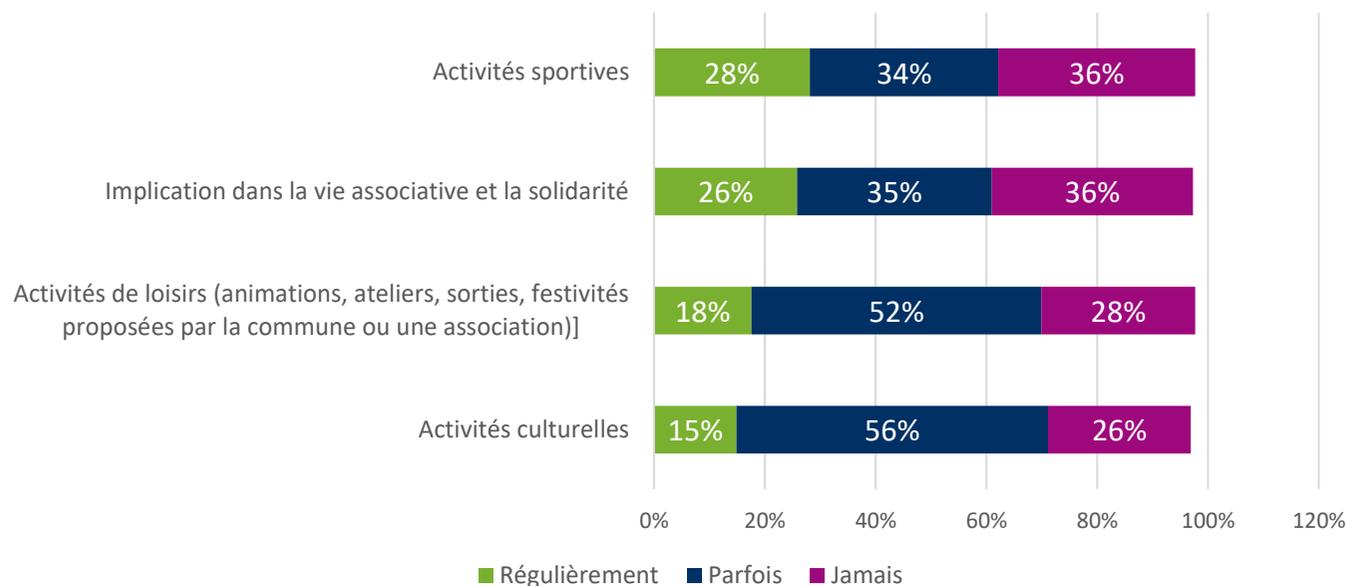
Une majorité des répondants à l'enquête qualité de vie et accès aux droits menée dans le cadre de la CTG témoignent d'une participation active, régulière ou ponctuelle, à des activités et/ou à la vie sociale de la commune ou Communauté de communes

Pratiquez-vous une/des activités ou participez-vous à la vie sociale de votre commune ou du territoire Larzac et Vallées ?

Source : CREDOC 2021 - Champ : 256 répondants

Le manque d'infrastructures à proximité du domicile est le principal frein à leur participation aux activités sportives, culturelles, de loisirs et à leur implication dans la vie associative et solidaire (59%), avant le manque de temps (49%).

L'absence d'intérêt pour les activités proposées est très peu évoqué.



Comme en témoigne le dynamisme associatif du territoire, **plus d'un tiers des répondants déclare s'impliquer dans la vie associative et la solidarité. Le manque de temps est de loin le principal motif de non participation**

L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE: ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les acteurs locaux

Une grande richesse associative, particulièrement dans les domaines du sport, de la culture et de la valorisation du patrimoine, mais peu visible pour les habitants

- Le territoire est couvert par une multiplicité d'associations proposant des actions/services dans des champs variés (culture, sport, aide à la personne, intergénérationnel, ateliers informatique, ...), mais le plus souvent **de manière isolée**, avec parfois un nombre très réduit de participants, et dont les actions pourraient rayonner beaucoup plus largement à l'échelle du territoire intercommunal
- Un **Collectif intercommunal des Associations rurales** s'est constitué suite à la première « Journée intercommunale des associations », organisée le 12 septembre 2020, par la Commune de la Couvertoirade, à la Blaquerie, autour du constat partagé **du sentiment d'isolement des acteurs associatifs** et du **manque de visibilité** des actions de chacun. Des **dimensions accentuées par la configuration du territoire**, très rural, où les habitants résident en habitat dispersé et rencontrent d'importants **problèmes de mobilité** (en particulier le public jeune et seniors).
- Il s'agit derrière cette initiative d'**améliorer la visibilité des associations**, mais aussi plus largement le **développement des liens intercommunaux**, favoriser le **lien social, l'intergénérationnel, désenclaver** les territoires isolés, **mutualiser les ressources et les compétences, faciliter l'engagement bénévole, réduire les coûts, et contribuer à l'organisation d'actions, animations, événements croisés** : « *c'est une opportunité magnifique pour la Communauté de communes [...] Il y a des moyens, mais il manque le lien, il faut mettre en place des outils concrets* » (verbatim acteurs)
- Pour les acteurs, **la CTG a vocation à accompagner cette dynamique**, qui pourrait se traduire sous différentes formes :
 - Le soutien au **référencement de l'ensemble des associations** du territoire, sous forme d'annuaire, de plateforme ou base de données - « *On ne sait pas encore ce qui manque, on ne sait pas ce qui existe* » (verbatim acteurs) – de manière à disposer d'une vision globale de l'offre et des manques potentiels sur le territoire.
 - Des **outils de communication clairement identifiés** via des panneaux d'affichage uniformisés pour les informations, services, événements associatifs et culturels, journal intercommunal,...
 - Le soutien à l'animation annuelle de la **Journée des associations intercommunales, et le développement d'actions et événement croisés, appuyés/initiés par la Collectivité en partenariat avec les acteurs associatifs**. Des temps forts sur l'espace public (exemple : Semaine des familles) pourraient notamment être envisagés pour donner plus de visibilité à l'offre existante
 - Une mutualisation de moyens** : moyens de transport, matériel (exemple grilles d'expositions,...),...
 - Des formes d'actions itinérantes, parcours culturels (balades contées, expositions itinérantes,...), sportifs....**
 - La désignation d'un « **référént culturel** » qui puisse faire vivre l'outil co-construit par le collectif, centraliser les informations, et donner de la visibilité à ces actions. **Un rôle qui pourrait être dévolu à la Médiathèque**, sous réserve d'une évolution des missions et du temps de travail de son/sa responsable

L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE: ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les habitants

56% des répondants à l'enquête qualité de vie et accès aux droits se déclarent insuffisamment informés sur les activités, services et ressources, événements proposés sur la Communauté de communes

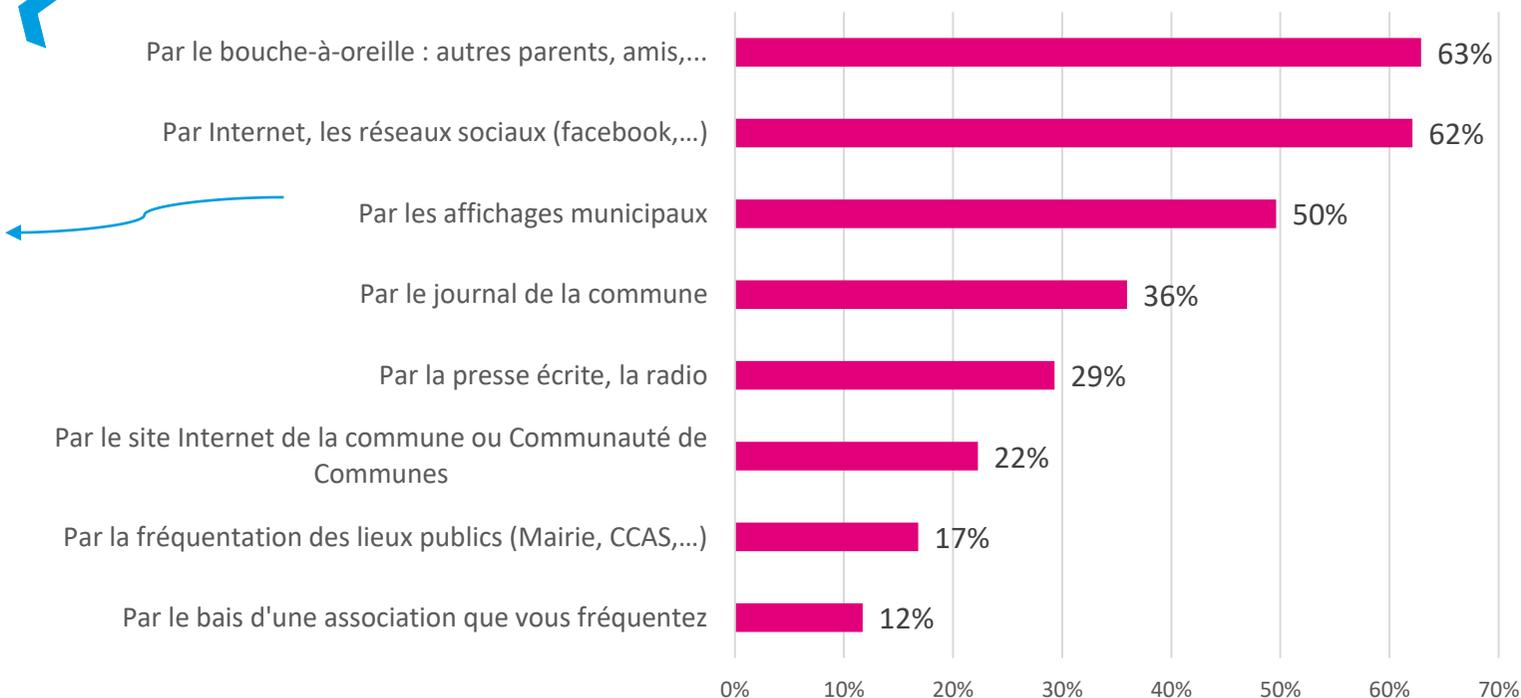
Le bouche-à-oreille, Internet et les réseaux sociaux sont de loin la principale source d'information.

Entre un tiers et 50% sont informés via les outils de communication plus « classiques » (affiches municipales, presse, journal de la commune). Un répondant sur deux s'informe via les affichages municipaux.

Les sites Internet des collectivités sont peu mobilisés, de même que les relais associatifs et la fréquentation des lieux publics.

Comment vous informez-vous généralement sur les ressources existantes et la vie locale ?

Source : CREDOC 2021 - Champ : 256 répondants



L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE: ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les acteurs locaux

Un enjeu de structuration et de stratégie en matière de développement culturel

- La Communauté de communes soutien financièrement et de façon ponctuelle certaines associations (en fonction de différents critères d'éligibilité), sans réelle stratégie d'animation
- Bien que la culture soit une compétence déléguée aux communes, un **schéma de développement culturel** pourrait être engagé pour développer cette stratégie d'animation locale, définir le positionnement de la collectivité en la matière, les orientations à promouvoir et les publics cibles de ces actions.
- Un Schéma qui inclurait par ailleurs des **actions d'éducation artistique et culturelle** en direction du jeune public, autour de la lecture avec la médiathèque, des projets spécifiques articulant temps scolaire, périscolaire, extrascolaire, la promotion de l'offre tournée vers le tourisme et l'agenda des événements/animations proposés durant l'année. pourraient être soutenus
- Une stratégie qui pourrait s'appuyer sur **un partenariat renforcé avec le Parc naturel des Grands Causses (accompagnement des structures culturelles) et Aveyron Culture (mobilisation des appels à projets) / Conseil départemental** (à l'image du projet Culture et lien social développé avec le Château de Latour), la mobilisation de dispositifs comme le Pass Culture Occitanie

Etudier la faisabilité d'un lieu d'animation identifié sur le territoire

- Les entretiens et rencontres thématiques ont fait émerger à plusieurs reprises l'intérêt des acteurs du territoire pour le développement d'un lieu d'animation, espace de vie sociale, qui pourrait s'inspirer d'initiatives développées sur plusieurs territoires ruraux de l'Aveyron, comme le Relais Familles de Séverac d'Aveyron ou un dispositif de « Tiers-lieu », comme « le Bercail », à Réquista, un **lieu convivial d'informations, de rencontres, d'entraide et d'échanges**.
- Comme ces différentes structures, ce lieu pourrait être le point d'ancrage de **dynamiques de coopération**, faciliter l'accès aux droits et aux services des populations (via une labellisation Maison France Services par exemple, l'accueil de permanences d'action sociale, un accompagnement au numérique), la dynamique associative, le développement d'animations locales et d'actions d'accompagnement de la parentalité...
- Compte-tenu des caractéristiques du territoire, **l'itinérance des actions devra être travaillée**, en s'appuyant sur les locaux disponibles sur le territoire, ou un système de **bus itinérant** pour faire connaître les actions

**ACCÈS AU DROIT ET
ACCOMPAGNEMENT
DES PUBLICS DITS
« VULNÉRABLES »**



DES INDICATEURS DE PRÉCARITÉ QUI AUGMENTENT DEPUIS 2016, MAIS QUI SUIVENT LA TENDANCE NATIONALE

Une augmentation du nombre de foyers Caf dont le revenu est composé à plus de 50% de prestations sociales depuis 2016.

Un nombre de foyers Caf à bas revenus qui suit la tendance nationale.

Un nombre de foyers au rSa plus bas qu'en France métropolitaine (2,9 foyers au rSa pour 100 ménages sur la Communauté de communes, contre 5,8 en France), et en Aveyron (3,1). Le nombre de foyers au rSa est cependant en augmentation constante depuis 2016.

Une précarité qui n'épargne pas les travailleurs, puisque 42% des allocataires Caf de l'EPCI bénéficient de la prime d'activité, contre 32% en France métropolitaine.

LA PRIME D'ACTIVITÉ

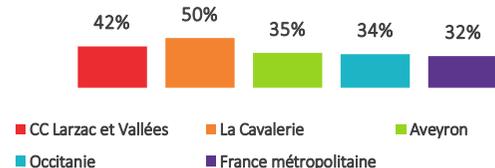


Dès la première année en 2016, la prime d'activité a suscité un véritable engouement. Le nombre de bénéficiaires a d'ailleurs largement dépassé les prévisions du gouvernement.

L'objectif du dispositif ? Valoriser l'activité et le pouvoir d'achat des travailleurs.

En 2019, pour répondre au mouvement des « gilets jaunes », les conditions d'accès ont encore été élargies. Aujourd'hui 8 personnes sur 10 éligibles en bénéficient, soit un taux de recours de 80 % (contre 33% pour l'ancien RSA activité).

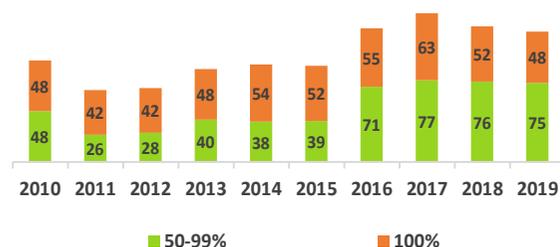
Bénéficiaires de la prime d'activité



Source : caf.data 2019

En 2019, 42% des allocataires CAF de l'EPCI de l'EPCI bénéficiaient de la prime d'activité, contre 34% pour l'Occitanie.

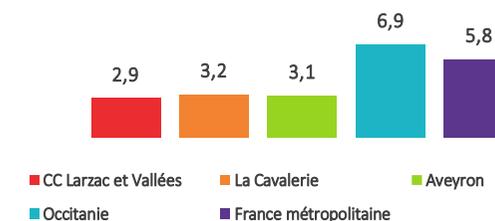
Foyers CAF dont le revenu est constitué entre 50% et 99% de prestations sociales



Source : caf.data 2010-2019

De 2010 à 2019, le nombre de foyers CAF dont le revenu est composé entre 50 et 99% de prestations sociales est passé de 48 à 75.

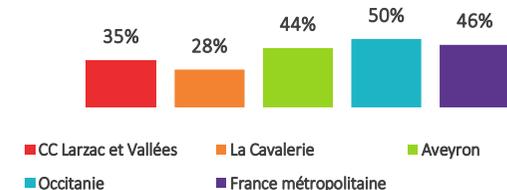
Foyers allocataires CAF au RSA pour 100 ménages



Source : caf.data 2019

En 2019, il y avait pour la CC Larzac et Vallées 2,9 foyers au RSA pour 100 ménages, contre 3,2 pour La Cavalerie.

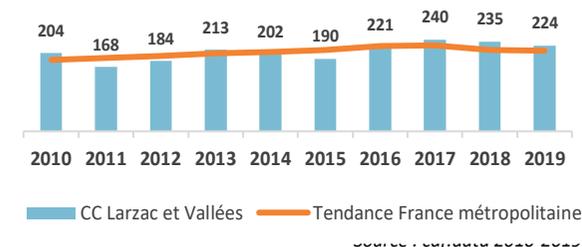
Foyers CAF* percevant une aide pour le logement*



Source : caf.data 2019

En 2019, 35% des foyers CAF bénéficiaient d'une aide pour le logement pour la CC Larzac et Vallées.

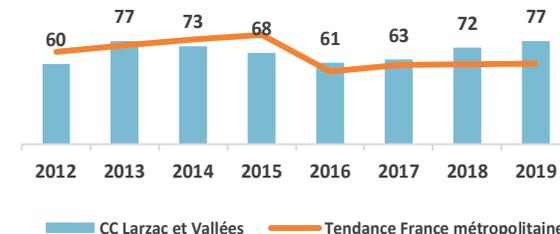
Evolution des foyers CAF à bas revenu



Source : caf.data 2010-2019

De 2010 à 2019, le nombre de foyers CAF à bas revenus est passé, pour la CC Larzac et Vallées, de 204 à 224.

Évolution des foyers allocataires CAF au RSA



Source : caf.data 2012-2019

En 2019, on totalisait 77 foyers CAF allocataires du RSA pour la CC Larzac et Vallées contre 61 en 2016.

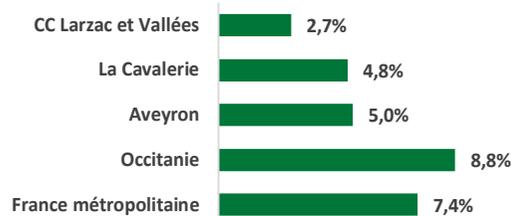
Zoom. ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS

Quelques chiffres clés

Un accès à la CMU-C moins important qu'à l'échelle nationale et qu'en Aveyron.

En revanche, une part d'assurés sans médecins traitants plus faible qu'en France métropolitaine.

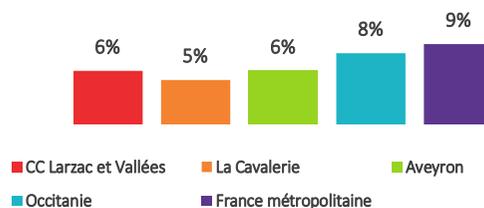
Bénéficiaires de la CMU-C



Source : Observatoire des fragilités, 2018

En 2018, les bénéficiaires de la CMU complémentaire représentaient pour la CC Larzac et Vallées 2,7% des assurés de la Sécurité sociale.

Les assurés du Régime général sans médecin traitant

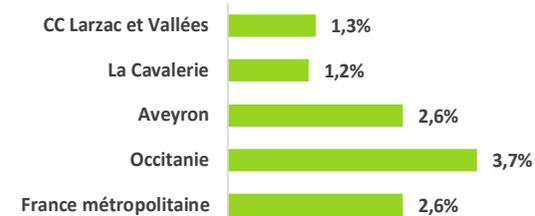


Nombre d'assurés sans médecin traitant : 108

Source : Observatoire des fragilités, 2018

En 2018, 6% des assurés du Régime général de l'EPCI n'avaient pas de médecin traitant, contre 6% pour l'Aveyron.

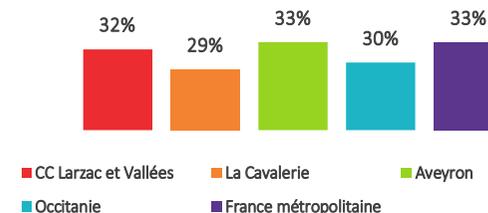
Bénéficiaires de l'ACS



Source : Observatoire des fragilités, 2018

En 2018, les bénéficiaires de l'Aide à la Complémentaire Santé représentaient pour la CC Larzac et Vallées 1,3% des assurés de la Sécurité sociale.

Les assurés du Régime général sans consultation dentaire depuis plus de 2 ans



Source : Observatoire des fragilités, 2018

En 2018, 32% des assurés du Régime général de l'EPCI n'étaient pas allés chez un dentiste depuis plus de deux ans.

Ce que disent les acteurs

Un territoire sous-doté en matière de services de santé : un réseau de santé actif mais des généralistes qui sont partis à la retraite et n'ont pas nécessairement été remplacés.

Comme dans de nombreux territoires de l'Aveyron, des problématiques de psychiatrie insuffisamment prises en charge (CMP) et une équipe mobile de psychiatrie surchargée, qui peine à se rendre sur l'ensemble du territoire.

ACCÈS AUX DROITS ET ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS DITS « VULNÉRABLES » : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Près d'un répondant sur deux dans l'enquête qualité de vie et accès aux droits a besoin d'être mieux informé ou accompagné en matière de mobilité et de transports

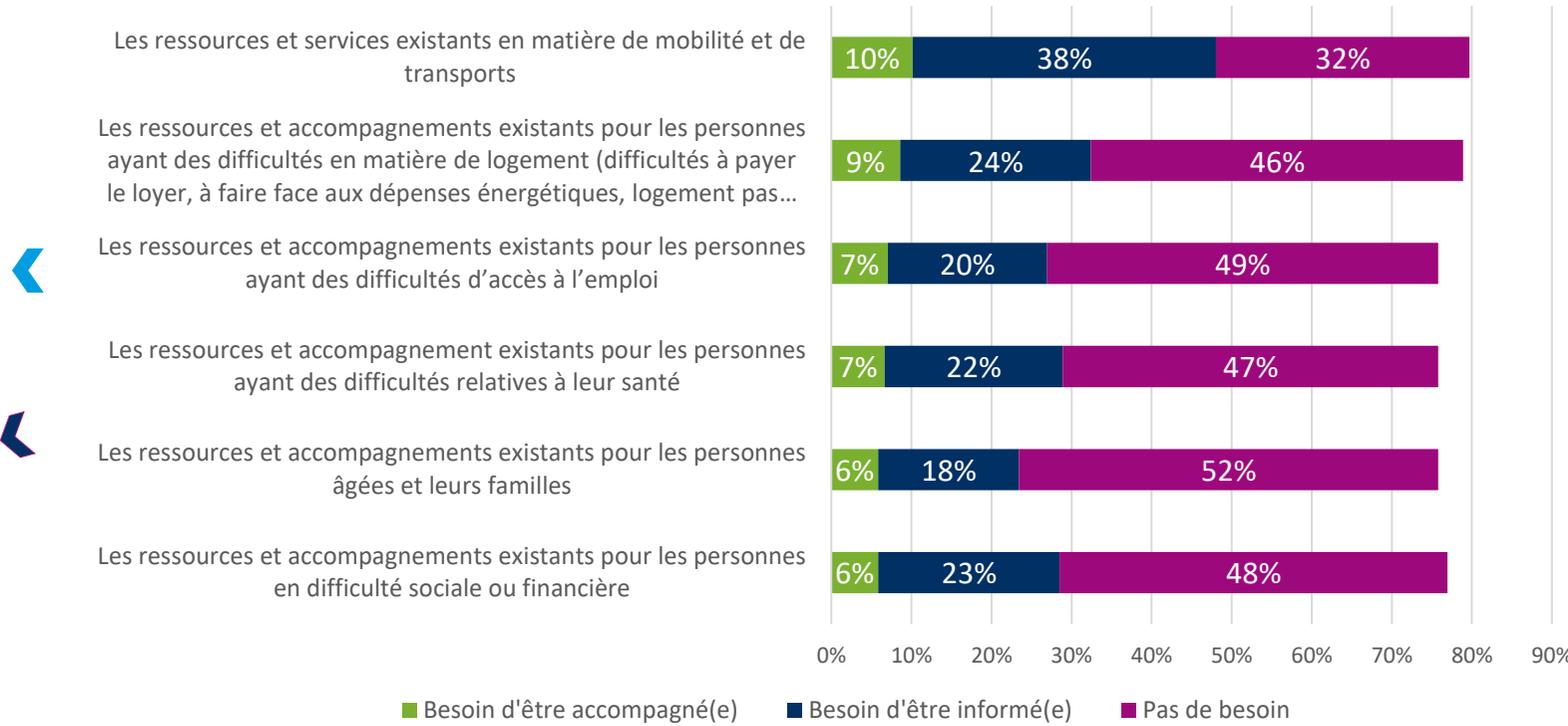
Le besoin sur ces questions est plus fortement exprimé que sur le champ des services aux familles, aux enfants et adolescents.

Le besoin d'accompagnement et d'information est très prononcé pour les personnes confrontées à des difficultés sociales, d'accès à l'emploi et/ou de logement (plus de 25% des répondants).

Près d'un répondant sur quatre souhaite être mieux informé sur les ressources et les accompagnements existants pour les personnes âgées, et les personnes ayant des difficultés relatives à la santé.

Parmi les sujets suivants, avez-vous le besoin d'être mieux informé(e) ou accompagné(e) par les services de la Communauté de Communes, de votre commune ou leurs partenaires institutionnels et associatif ?

Source : CREDOC 2021 - Champ : 256 répondants



ACCÈS AUX DROITS ET ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS DITS « VULNÉRABLES » : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Près des deux tiers des répondants souhaitent en premier lieu une meilleure information sur les services et aides existants

Sur les sujets pour lesquels vous avez répondu que vous souhaiteriez être informé(e) ou accompagné(e), de quels types de soutien avez-vous besoin ?

Source : CREDOC 2021 - Champ : 256 répondants



La demande est en premier lieu une demande d'accompagnement professionnel et technique, mais un les répondants souhaiteraient également que leur soient proposés des animations, temps conviviaux pour rencontrer d'autres personnes et se sentir moins seuls face aux difficultés

Une meilleure information et orientation sur les services et aides existants, mais aussi une aide et un accompagnement pour les démarches administratives sont cités par une majorité des personnes qui souhaiteraient être mieux informées et accompagnées

ACCÈS AUX DROITS ET ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS DITS « VULNÉRABLES » : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les acteurs locaux

- La problématique d'accès aux droits et aux services est **un enjeu clef, en particulier dans le contexte actuel, qui renforce les situations d'isolement**
- **La thématique de l'accès aux droits pose la question des ressources locales existantes pour faciliter cet accès.** Plusieurs CCAS ont fermé ces dernières années sur le territoire de la Communauté de communes, la MSAP (Maison de services aux publics) de la Cavalerie ne fonctionne pas faute d'une véritable animation du lieu, les services publics sont très peu présents (disparition récente du service des impôts à Nant,...). Cette démarche peut être l'occasion d'avoir une réflexion à l'échelle intercommunale sur ces services.
- Il y a un CCAS à la Couvertoirade (avec une équipe), à Nant, Cornus. Une commission d'action sociale à la Cavalerie. Des actions classiques autour du repas des aînés, des aides de subsistance.
- Diverses **permanences institutionnelles** sont assurées sur le territoire (le plus souvent dans les locaux de la mairie de la commune) :
 - ❑ les Maisons des Solidarités du Département (Millau et Saint-Affrique) assurent notamment des permanences sur Cornus (tous les 15 jours, en bureau partagé avec l'association Tremplin pour l'emploi), la Cavalerie, Nant, Saint Jean du Bruel et l'Hospitalet du Larzac. Des permanences sont également assurées par les Points Info Seniors de Millau et Saint-Affrique, le réseau gérontologique de Millau,..
 - ❑ Cependant les acteurs font le constat partagé de la **faible visibilité et lisibilité de ces permanences**, dont les modalités de fonctionnement (modalités d'accueil, lieux, horaires) évoluent constamment, en particulier dans le contexte actuel, ce qui ne facilite pas leur identification par les familles (veiller à privilégier une régularité et éviter les rotations)
 - ❑ En réponse aux problématiques d'isolement et difficultés de mobilité de certains publics, les travailleurs sociaux du Département, comme les salariés et bénévoles des deux ADMR **se déplacent également au domicile** des personnes, pour les accompagner dans leur démarches administratives
 - ❑ **La CAF a développé de nouvelles procédures** pour limiter le non-recours engendré par les difficultés avec les outils numériques : les appels pro-actifs et la co-production. La première quinzaine de chaque mois les allocataires qui n'ont pas mis à jours leur déclarations sont contactés par les conseillers (requêtes à partir des fichiers de gestion RSA, Prime d'activité, AAH). Les agents complètent les informations manquantes à partir des déclarations orales des allocataires (l'allocataire n'est pas obligé de se déplacer ni de compléter le document).
 - ❑ Les habitants les plus mobiles s'orientent le plus souvent vers les ressources des bassins limitrophes, de Saint-Affrique et Millau.

25% des répondants à l'enquête qualité de vie et accès aux droits se tournent en priorité vers la Caf ou les assistantes sociales du Département en cas de difficultés sociales et/ou financières, mais 23% ne savent pas à qui s'adresser dans ces situations.

24% des répondants déclarent préférer se débrouiller seuls en cas de difficultés sociales ou financières

ACCÈS AUX DROITS ET ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS DITS « VULNÉRABLES » : ENSEIGNEMENTS CLÉS

Ce qu'en disent les habitants et les acteurs locaux

Un travail à développer pour réduire la « fracture numérique » : vers un projet de labellisation Maison France Services ?

- En mars 2019, le Conseil départemental et 17 communautés de communes ont décidé de s'associer pour répondre à l'appel à projet national pour le déploiement du « **Pass numérique** » en Aveyron. Le déploiement de ce dispositif permet d'accéder à un service d'accompagnement gratuit au numérique (jusqu'à 100 €), dans des lieux labellisés ou via des formations sur site. La Communauté de communes peut déployer ce dispositif en signant une convention avec le Conseil départemental, et en s'appuyant sur un opérateur de médiation numérique comme le GRETA.
- Pour les acteurs, un groupe de travail pourrait plus largement être mis en place pour **étudier la faisabilité d'une labellisation Maison France Services**. 15 Maisons France Services sont actuellement labellisées en Aveyron. La Communauté de communes pourrait s'inspirer de ces exemples pour initier une réflexion autour de ce projet, en particulier celles qui proposent des permanences au sein de divers lieux disposant d'un point d'accès numérique (exemple Baraqueville, CDC du Saint-Affricain, Rivière sur Tarn...), de manière à traiter les demandes les plus simples et réorienter vers les institutions compétentes lorsque c'est nécessaire.



LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



LES PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Avertissement

- ❑ **Les propositions d'orientations stratégiques présentées dans ce document n'engagent pas les partenaires de la CTG à ce stade de la démarche.**
- ❑ **Ces propositions sont émises par le Consultant en charge de l'accompagnement de la démarche, et sont destinées à être discutées, retravaillées et priorisées par les partenaires de la CTG.**
- ❑ **Les pistes de travail (exemples d'actions) soumises dans ce cadre ne sont indiquées là aussi par le Consultant qu'à titre indicatif et illustratif, afin d'étayer le propos.** Elles n'épuisent pas la réflexion qui sera engagée dans le cadre des groupes de travail à venir, sur chacune les orientations stratégiques qui seront validées par le Comité de pilotage de la CTG.

LES PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les principes qui ont présidé à l'élaboration des propositions



- Articuler approches thématiques, spécifiques à certains champs d'intervention (petite enfance, accès aux droits,...) et enjeux transversaux
- Prendre appui sur l'existant, les démarches et réflexions déjà engagées par les partenaires locaux (Collectif intercommunal des associations rurales, Schéma départemental des services aux familles,...)
- Construire des réponses partagées, un positionnement commun, à partir de problématiques repérées collectivement dans le cadre de la phase de diagnostic
- Faciliter la mise en cohérence et la coordination des actions engagées
- Accompagner la Communauté de communes Larzac et Vallées et ses partenaires dans le développement d'une politique globale de développement des services aux familles



LES PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- **Orientation 1 :** Garantir la cohérence de l'offre de services petite enfance – enfance avec la diversité des besoins du territoire
- **Orientation 2 :** Développer l'offre d'accueil et d'accompagnement en direction des enfants, adolescents et des jeunes
- **Orientation 3 :** Soutenir l'accompagnement de la parentalité
- **Orientation 4 :** Développer l'accès aux droits et aux services, ainsi que le soutien aux initiatives culturelles et d'animation locale du territoire

LES PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Axes petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité

Orientation 1 : Garantir la cohérence de l'offre de services petite enfance – enfance avec la diversité des besoins du territoire

Le diagnostic a permis notamment de faire émerger les pistes de travail suivantes



- ❑ **Etudier les possibilités d'augmentation de l'offre d'accueil collectif** au regard des besoins repérés auprès des familles et des tensions observées sur le multi-accueil communal : augmentation par "paliers" et étude d'opportunité de l'ouverture d'une micro-crèche en veillant à l'équilibre territorial
- ❑ **Soutenir l'accueil individuel** : poursuite du soutien des actions du RAM auprès des assistantes maternelles et parents employeur, en lien avec les orientations du Schéma départemental des services aux familles
- ❑ **Améliorer les parcours d'information des familles, avec par exemple un Point Information Familles** qui permettrait de centraliser et diffuser l'information sur le territoire dans le cadre d'une réflexion plus large autour d'un pôle type Maison France Services ou Maison des Services aux publics (*cf. orientation 4*)
- ❑ Développement d'actions pour proposer des **solutions en matière de baby-sitting** (cf. 58% des répondants à l'enquête petite enfance auraient des besoins en la matière) : appui possible sur les stages baby-sitting développés par le Réseau Information Jeunesse,...
- ❑ Si des accompagnements à domicile sont réalisés par la PMI, il n'existe pas à ce jour de **permanences de la PMI sur le territoire** de la Communauté de communes, alors que le besoin a bien été identifié dans le cadre du Projet social de territoire
- ❑ Proposer une **fourniture de repas locaux ou bio** auprès du public des jeunes enfants, au sein du Multi-accueil et de l'ALSH intercommunal

LES PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Axes handicap, petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité

Orientation 2 : Développer l'offre d'accueil et d'accompagnement en direction des enfants, adolescents et des jeunes

Le diagnostic a permis notamment de faire émerger les pistes de travail suivantes



- ❑ Étude d'un PEDT Plan mercredi intercommunal
- ❑ **Améliorer le parcours des enfants ayant des besoins spécifiques (handicap,...). Créer un poste de référent / coordinateur handicap** sur le territoire, permettant de favoriser un accompagnement des familles de façon transversale, en lien avec le Plan Action Handicap et les acteurs locaux concernés
- ❑ **Développement de l'offre d'accueil en ALSH :**
 - Etude de création d'un nouvel espace dédié aux accueils de loisirs/services aux familles (Ram,...) basés à la Cavalerie et dans la Vallée de la Dourbie ?
 - Etudier la faisabilité de la mise en place d'un système de transport permettant de faciliter l'accès aux ALSH sur le modèle du ramassage scolaire
- ❑ **Etudier la faisabilité de la création d'une structure en direction de la jeunesse de type accueil de jeunes**, via la mise en place de la prestation de service jeunes de la CAF (animateur itinérant sur quelques communes ?), qui pourrait proposer une offre de services en matière d'accompagnement de projets et une présence numérique via le dispositif Promeneurs du net : accompagner et valoriser l'implication des jeunes sur le territoire, les rendre acteurs (via la création d'événements ?), fédérer les actions,...
- ❑ Mettre en place un **point information Jeunesse à proximité du futur collège**, permettant d'établir des partenariats avec les structures du Millavois et/ou du département pour proposer des informations / actions santé, formation, éducation, handicap, parentalité, loisirs, ...

LES PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Axes parentalité, animation de la vie sociale

Orientation 3 : Soutenir l'accompagnement de la parentalité

Le diagnostic a permis notamment de faire émerger les pistes de travail suivantes



- ❑ **Développer des actions collectives** avec l'association Familles rurales, qui a un savoir-faire sur ces questions, **en transversalité** avec l'ensemble des structures petite enfance/enfance/jeunesse, le collectif intercommunal des associations rurales, les associations de parents d'élèves, très actives sur le territoire, ainsi qu'avec le service social de la Légion
- ❑ **Construire un partenariat avec le Réseau Parents Aveyron et le Collectif parentalité de Millau**, dont le rayonnement dépasse le périmètre de la commune de Millau et qui pourrait proposer des intervenants, mutualiser les moyens, etc.
- ❑ Etudier les possibilités de mise en œuvre d'un **Contrat local d'accompagnement de la scolarité** (CLAS – financements Caf), permettant aux enfants de bénéficier d'un accompagnement en matière de scolarité et d'ouverture culturelle, et d'impliquer pleinement les parents dans cette démarche : 50% des parents d'adolescents seraient intéressés par ce dispositif
- ➔ **Ces questions doivent être pensées en lien avec l'animation de la vie sociale et le besoin évoqué par les acteurs d'un lieu d'animation, lieu ressource**, qui pourrait s'inspirer d'initiatives développées sur d'autres territoires de l'Aveyron, comme le Relais familles de Séverac d'Aveyron, ou le Tiers-lieu « Le Bercaïl », à Réquista, animés par le réseau Familles rurales

LES PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Orientation transversale

Orientation 4 : Développer l'accès aux droits et aux services, ainsi que le soutien aux initiatives culturelles et d'animation locale du territoire

Le diagnostic a permis notamment de faire émerger les pistes de travail suivantes



- ❑ **Accompagner la dynamique du Collectif intercommunal des associations rurales** : référencement des associations, outils de communication, actions et événements croisés,...
- ❑ Bien que la culture soit une compétence déléguée aux communes, **un schéma de développement culturel** pourrait être engagé pour développer cette stratégie d'animation locale, définir le positionnement de la collectivité en la matière, les orientations à promouvoir et les publics cibles de ces actions.
- ❑ Un Schéma qui inclurait par ailleurs des **actions d'éducation artistique et culturelle en direction du jeune public, autour de la lecture avec la médiathèque, des projets spécifiques articulant temps scolaire, périscolaire, extrascolaire, la promotion de l'offre tournée vers le tourisme et l'agenda des événements/animations proposés durant l'année.**
- ❑ Une stratégie qui pourrait s'appuyer sur un **partenariat renforcé avec le Parc naturel des Grands Causses (accompagnement des structures culturelles) et Aveyron Culture (mobilisation des appels à projets) / Conseil départemental** (à l'image du projet Culture et lien social développé avec le Château de Latour), la mobilisation de dispositifs comme le Pass Culture Occitanie
- ❑ **Améliorer la communication de l'offre petite enfance, enfance, jeunesse notamment auprès des mairies et des écoles afin qu'elles puissent mieux orienter les habitants** : développer d'un outil numérique dédié ? Des « référents » sur chaque commune ?

LES PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Orientation transversale

Orientation 4 : Développer l'accès aux droits et aux services, ainsi que le soutien aux initiatives culturelles et d'animation locale du territoire (suite)

Le diagnostic a permis notamment de faire émerger les pistes de travail suivantes



- ❑ **Déploiement du « Pass numérique ».** Ce dispositif permet d'accéder à un service d'accompagnement gratuit au numérique (jusqu'à 100 €), dans des lieux labellisés ou via des formations sur site. La Communauté de communes peut déployer ce dispositif en signant une convention avec le Conseil départemental, et en s'appuyant sur un opérateur de médiation numérique comme le GRETA.
- ❑ **Etudier la faisabilité d'une labellisation Maison France Services.** 15 Maisons France Services sont actuellement labellisées en Aveyron. La Communauté de communes pourrait s'inspirer de ces exemples pour initier une réflexion autour de ce projet, en particulier celles qui proposent des permanences au sein de divers lieux disposant d'un point d'accès numérique (exemple Baraqueville, CDC du Saint-Affricain, Rivière sur Tarn...), de manière à traiter les demandes les plus simples et réorienter vers les institutions compétentes lorsque c'est nécessaire. **Ces questions doivent être pensées en lien avec l'animation de la vie sociale et le besoin évoqué par les acteurs d'un lieu d'animation, lieu ressource, qui pourrait s'inspirer d'initiatives développées sur d'autres territoires de l'Aveyron, comme le Relais familles de Séverac d'Aveyron, ou le Tiers-lieu « Le Bercaïl », à Réquista, animés par le réseau Familles rurales**

CONVENTION TERRITORIALE
GLOBALE

ANNEXE 2

PLAN D'ACTION 2021-2025

Quatre orientations stratégiques ont été retenues par le Comité de pilotage de la démarche pour décliner le plan d'action de la Convention Territoriale Globale

Orientation 1 : Garantir la cohérence de l'offre de services Petite Enfance – Enfance avec la diversité des besoins du territoire

- *Action 1 : Augmenter l'offre d'accueil petite enfance*

Orientation 2 : Développer l'offre d'accueil et d'accompagnement en direction des enfants, des adolescents et des jeunes

- *Action 2 : Développer une offre en direction de l'enfance et de la jeunesse*

Orientation 3 : Soutenir l'accompagnement de la parentalité

- *Action 3 : Créer et structurer une offre de soutien à la parentalité*

Orientation 4 : Développer l'accès aux droits et aux services, ainsi que le soutien aux initiatives culturelles et d'animation locale du territoire

- *Action 4 : Construire une stratégie intercommunale d'animation de la vie locale*
- *Action 5 : Créer un Espace de Vie Sociale et une France Services*

Orientation 1 : Garantir la cohérence de l'offre de services petite enfance – enfance avec la diversité des besoins du territoire

Action 1 : Augmenter l'offre d'accueil petite enfance

Contexte, Problématique

La commission d'attribution des places du 3 juin 2021, en charge d'étudier les demandes d'accueil sur le multi-accueil intercommunal, a montré que sur 30 demandes initiales, 11 restaient sans solutions sur l'accueil collectif. Le territoire est **bien en-dessous de la moyenne départementale et nationale en termes de couverture des besoins** et l'ensemble des parents sont loin de pouvoir compter sur leurs réseaux familiaux ou amicaux pour les aider en la matière. Dans l'enquête menée dans le cadre de la démarche CTG sur les besoins d'accueil en matière de petite enfance, plusieurs parents déclarent ne pas pouvoir retourner au travail pour cette raison.

L'augmentation de l'offre d'accueil petite enfance sur le territoire de la Communauté de communes constitue un enjeu pour le territoire, tant pour répondre aux besoins des parents que pour développer l'attractivité du territoire pour les familles.

La capacité d'accueil du multi-accueil intercommunal peut-être portée de 18 à 28/30 places depuis les derniers travaux entrepris. Cette solution nécessiterait toutefois un déménagement du Ram. Cet **élargissement de la capacité d'accueil du multi-accueil intercommunal** permettrait de répondre aux besoins des familles aujourd'hui sur liste d'attente.

L'opportunité d'ouvrir une nouvelle structure petite enfance pour favoriser l'équilibre territorial et répondre en partie à la problématique de la mobilité peut être étudiée – sous réserve des capacités financières de la collectivité -, par exemple sur la Vallée de la Dourbie, où la part des enfants de moins de 3 ans est la plus forte (après les communes du Plateau) et où la part des familles ayant les deux parents ou le parent solo qui travaillent est la plus importante. Cependant, compte-tenu de l'évolution très rapide des besoins dans un sens comme dans l'autre, il conviendra de **réfléchir à des évolutions par paliers, de manière à ne pas fragiliser l'offre d'accueil existante** (multi-accueil intercommunal et assistantes maternelles), voire une potentielle nouvelle offre si le projet se voulait trop ambitieux au regard de l'évolution des besoins.

Il convient surtout d'**être vigilant sur le maintien de l'offre d'accueil des assistantes maternelles**, pour développer leur accompagnement (en appui sur le **Relais petite enfance**), ainsi que des actions de valorisation et de formation. Cette offre d'accueil est largement majoritaire sur le territoire, et est indispensable pour répondre à la diversité des besoins des familles.

En complément de l'augmentation de l'offre d'accueil, d'autres solutions de garde seront par ailleurs accompagnées, comme le **baby-sitting** : 58% des répondants à l'enquête menée dans le cadre de cette démarche se déclarent intéressés par ce type de services.

La création d'une **consultation de puéricultrice** sera également facilitée : la PMI a constaté une augmentation du nombre de visites à domicile sur le secteur de la Cavalerie. Cette offre de services est d'ores et déjà inscrite dans le Projet de

	Territoire du Département, mais pose la question des locaux mobilisables pour accueillir ces permanences.
<p style="text-align: center;">Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la capacité d'accueil de l'offre petite enfance du territoire (prioritairement via l'augmentation de la capacité d'accueil du multi-accueil intercommunal et les assistantes maternelles) • Etudier l'opportunité et la faisabilité du développement d'une nouvelle offre d'accueil collectif • Faciliter la délocalisation des halte-jeux du Relais petite enfance (ex-Ram) et réinterroger l'évolution de ses modalités de fonctionnement • Accompagner les projets d'installation d'assistantes maternelles, en individuel ou en MAM (Maison d'Assistants Maternels) • Faciliter et sécuriser la mise en lien des parents ayant des besoins en matière de baby-sitting et les personnes en capacité de proposer ce service
<p style="text-align: center;">Public cible</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Parents ayant un besoin d'accueil du jeune enfant (0-6 ans) • Collectivités (Communauté de communes / communes), institutions départementales (CAF, Conseil départemental) et partenaires de la CTG (13^{ème} DBLE, Association Familles rurales) • Relais petite enfance (ex-Ram) et assistantes maternelles du territoire • Porteurs de projets potentiels (dans l'optique de la création d'une nouvelle offre) • Jeunes ou autres publics en capacité de proposer un service de baby-sitting
<p style="text-align: center;">Contenu</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la capacité d'accueil du multi-accueil intercommunal : <ul style="list-style-type: none"> ○ Un groupe de travail (Communauté de communes, Caf, Département, 13^{ème} DBLE, Familles rurales) devra étudier les conditions de cet élargissement des capacités d'accueil ○ Théoriquement, le multi-accueil intercommunal peut accueillir jusqu'à 28/30 places, mais une augmentation de sa capacité d'accueil doit prendre en compte plusieurs paramètres : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La réalité des besoins d'accueil des familles ; ▪ La configuration des locaux ; ▪ Le bien-être des enfants ; ▪ L'équilibre territorial de l'offre sur le territoire pour ne pas fragiliser l'accueil individuel. ○ Un fonctionnement par paliers pourra être envisagé pour répondre à l'urgence dans un premier temps (jusqu'à 22-23 places par exemple), évaluer l'impact de ce premier élargissement, avant de poursuivre si le besoin est avéré et l'impact favorable sur le territoire. • Il conviendra d'étudier en parallèle les possibilités pour proposer une fourniture de repas locaux ou bio auprès du public des jeunes enfants. • Cet élargissement nécessitera une délocalisation du RAM – Relais Petite Enfance (qui propose un accueil le lundi matin) : le groupe projet étudiera avec les collectivités du territoire les possibilités d'accueil de ce dernier sous une formule itinérante (délocalisation de la halte-jeux), et le projet de fonctionnement du Ram devra évoluer au regard du nouveau référentiel Relais Petite Enfance (amplitude horaire, conditions d'une évolution de l'agrément...).

- **Etudier l'opportunité et la faisabilité d'une nouvelle offre d'accueil collectif** (micro-crèche publique, associative ou d'entreprise)
 - Un groupe projet (Communauté de communes, Caf, Département, porteurs projets) sera mis en place pour étudier toutes les incidences de ce(s) projet(s) :
 - **Au regard des besoins repérés** (les analyses de la Caf tendent à montrer qu'une micro-crèche nécessite de couvrir les besoins d'environ 25 enfants pour pouvoir fonctionner de manière pérenne) : la demande est-elle suffisante ? Quels seraient les territoires d'implantation les plus pertinents ?
 - D'un point de vue **financier** (investissement, fonctionnement)
 - **Au regard de l'offre existante** (impératif de ne pas fragiliser l'offre d'accueil individuel et le multi-accueil intercommunal).

- **Accompagner les projets d'installation d'assistantes maternelles, en individuel ou en MAM :**
 - Valorisation et majoration par la Communauté de communes de la prime à l'installation de la Caf pour les assistantes maternelles et de l'aide au démarrage pour les Maisons d'assistants maternels.
 - Soutien du Relais Petite Enfance (ex-RAM) : accompagnement, tutorat des professionnel(le)s, en lien avec la réflexion relative à la redéfinition du projet de Ram (amplitude horaire, ...)
 - Etude avec les communes des possibilités d'appui aux porteurs de projets de MAM (mise à disposition de locaux, loyers modérés, prise en charge des fluides, ...)

- **Faciliter et sécuriser la mise en lien des parents ayant des besoins en matière de baby-sitting et les personnes en capacité de proposer ce service** (jeunes en particulier). Le groupe projet aura vocation à :
 - Identifier un porteur de projets (association Familles Rurales dans le cadre de l'accueil des jeunes)
 - Etudier les possibilités de mobiliser les stages de 3 jours proposés par l'Information Jeunesse Aveyron, pour former les jeunes (ou toute autre personne en capacité de proposer ce service ponctuellement) : rôle du baby-sitter, développement de l'enfant, hygiène, sommeil, alimentation, sensibilisation premiers secours, ...
 - Définir le cadre administratif et juridique
 - Développer des outils d'information - communication adaptés

- **Faciliter l'installation d'une permanence de la PMI** (Conseil Départemental) via la mise à disposition de locaux permettant cet accueil.

- **Une communication spécifique devra être pensée pour faire connaître l'évolution de ces offres de services à destination des familles et des professionnels/bénévoles du territoire**, en charge de leur accueil et de leur accompagnement : documents synthétiques et communs pour toutes les collectivités, accueil nouveaux arrivants, ...

Ces accueils devront s'assurer de la dimension pleinement inclusive de leurs modalités d'accueil et d'accompagnement : formation des professionnels, en lien notamment avec le Plan Action Handicap et les partenaires spécialisés du territoire ou de proximité, développement de l'outillage, ...

Moyens matériels, humains et financiers	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires de la CTG.
Pilotage	Pilote : Chargé(e) de coopération CTG
Echéancier	<p>Premier semestre 2022 : Première phase d'augmentation de la capacité d'accueil du multi-accueil intercommunal (effectivité au mois de septembre 2022) et redéfinition du projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance (modalités d'accueil, itinérance, amplitude horaire...)</p> <p>Second semestre 2023 : évaluation des incidences de l'augmentation de la capacité d'accueil du multi-accueil intercommunal</p> <p>2022 : Lancement de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une nouvelle offre d'accueil collectif</p> <p>2022-2025</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement de l'offre individuelle et collective - Soutien des projets de MAM (Maisons d'assistants maternels) - Faciliter l'installation d'une permanence PMI - Expérimentation du dispositif baby-sitting et évaluation de ce dernier
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre de places en accueil collectif et individuel sur le territoire de la Communauté de communes • Evolution du taux de couverture des besoins par les modes d'accueil formels • Evolution du nombre de familles sans solution d'accueil à l'issue des commissions d'attribution des places et profil des familles concernées • Couverture territoriale des halte-jeux du Relais Petite Enfance, degré de satisfaction des assistantes maternelles et des familles • Degré de satisfaction des besoins des familles en matière de baby-sitting : nombre de contrats passés entre ces familles et des jeunes (ou autres publics) en capacité de proposer ce service, analyse qualitative de la satisfaction des familles et des jeunes • Effectivité de l'installation d'une permanence PMI sur le territoire

Orientation 2 : Développer l'offre d'accueil et d'accompagnement en direction des enfants, adolescents et des jeunes

Action 2 : Développer une offre en direction de l'enfance et de la jeunesse

Contexte, Problématique

Les partenaires de la Convention Territoriale Globale souhaitent apporter une réponse aux besoins des adolescents sur le territoire de la Communauté de Communes. Ceux-ci sont aujourd'hui **peu pris en compte dans l'offre de services associative, ou portée par les collectivités**. Il n'existe pas de lieu dédié, mis à part quelques « salles jeunes » (Cornus, Nant par exemple), qui ne font pas l'objet d'une animation.

Un gymnase intercommunal est en cours de construction, certains lieux comme le city-stade de la Cavalerie sont très fréquentés, mais ne sont pas animés par des professionnels. L'Union Sportive Larzac et Vallées attire un certain nombre de ces jeunes, de même que le VTT club de la Vallée de la Sorgues, mais l'offre sportive reste très restreinte. Il n'y a pas d'infrastructures couvertes à ce jour pour leur permettre d'investir des sports comme le hand, ou le volley. La commune de St Jean du Bruel a aménagé un terrain de bi-cross pour accompagner la pratique de ce sport, certains jeunes pratiquent le skate à Nant. Mais **l'offre demeure peu variée**.

Sur le plan culturel, la médiathèque intercommunale accueille le public dans ses locaux de Cornus et se déplace dans toutes les écoles du territoire ainsi que dans les EHPAD. Elle réalise des animations/expositions en son sein mais également sur certaines communes. Le bibliobus de la médiathèque départementale de l'Aveyron vient à la médiathèque régulièrement. Elle constitue un point d'appui pour développer des actions en lien avec le réseau des bibliothèques communales.

La plupart des adolescents prennent le bus, lorsqu'il y en a (ou sont véhiculés par leurs parents) et vont à Millau pour y exercer une activité ou trouver des lieux de sociabilité. De nombreux parents font le choix d'adapter leur temps de travail – ne travaillent pas le mercredi et peuvent donc s'occuper de leurs enfants, les véhiculer – ou font appel aux grands parents, lorsque ceux-ci sont à proximité.

Plusieurs communes ont identifié cette demande depuis longtemps et amorcé des réflexions pour y répondre :

- Saint Jean du Bruel souhaiterait proposer des activités à destination des jeunes dans un lieu dédié, avec le détachement d'un agent ayant le BAFA.
- A Nant, une « commission jeunes » (10-15 ans) a été mise en place, afin de faire remonter leurs attentes. Une salle dédiée aux jeunes avait été ouverte, mais ne fonctionne pas pour l'instant. Un « BAFA citoyen » a été financé pour 2 jeunes de 17 à 25 ans, recrutés comme animateurs l'été.
- Sur la commune de la Cavalerie, lors du précédent mandat, le Conseil municipal de jeunes a fait remonter le besoin d'un city-stade, qui fonctionne bien, et d'un terrain de Beach-volley, réalisé à l'été 2020, qui a aussi trouvé son public.

Les collégiens sont surtout demi-pensionnaires, et sont donc bien présents sur le territoire. **Cet enjeu est d'autant plus crucial aujourd'hui avec la perspective**

	<p>de l'arrivée prochaine (horizon 2023) d'un collège sur le territoire de la Cavalerie.</p> <p>Les 16-17 ans et jeunes majeurs sont par ailleurs très présents dans les comités des fêtes et animations locales, et s'investissent. Au-delà des activités qui peuvent leur être proposées, il apparaît important qu'ils aient la possibilité de se rencontrer, de partager des initiatives, et d'être accompagnés dans leurs projets.</p> <p>Un programme d'aménagement est à l'étude sur la commune de la Cavalerie, derrière l'école publique, pour accueillir l'accueil de loisirs intercommunal et communal (péri et extrascolaire), le Relais petite enfance (ex-Ram), la permanence PMI et un projet d'accueil jeunes. Une réflexion devra être menée de manière à adapter la configuration des locaux aux besoins et attentes de ces différents publics.</p> <p>Cependant, la mise en place d'une offre de services « itinérante » apparaît également essentielle pour répondre à la diversité des besoins sur l'ensemble des territoires de la Communauté de communes.</p> <p>Cette réflexion devra être construite dans la durée, pour nouer progressivement le lien avec les jeunes et les partenaires locaux, développer un projet par « paliers » en lien avec les capacités budgétaires et possibilités d'investissement des partenaires.</p> <p>Sur le champ de l'enfance, un travail est également à poursuivre sur le dimensionnement du centre de loisirs intercommunal, basé à la Cavalerie, pour mieux répondre à la demande croissante des familles (augmentation du nombre de places, adaptation des locaux, taux d'encadrement), ainsi que sur la délocalisation du centre de loisirs de Nant à Saint Jean du Bruel (dans le cadre d'une réflexion plus globale autour de l'itinérance des projets enfance et jeunesse).</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définir un projet d'accueil et d'accompagnement pour les adolescents du territoire • Poursuivre la réflexion sur le dimensionnement de l'ALSH intercommunal, des pôles enfance jeunesse de la Cavalerie et de St Jean du Bruel, et de l'offre de services proposée le mercredi • Identifier les ressources mobilisables et les lieux d'implantation des actions / services itinérants • Mobiliser les partenaires locaux autour du projet
<p>Public cible</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Enfants (3-11 ans), Adolescents (12-17 ans) et leurs parents • Collectivités (Communauté de communes/communes), institutions départementales (SDJES, CAF, Conseil départemental, MSA,) et partenaires de la CTG (Association Familles rurales, 13^{ème} DBLE) • Partenaires de la CTG actifs sur le champ de l'enfance et de la jeunesse : associations sportives et culturelles, animation locale, CSA (Clubs sportifs et artistiques) de la 13^{ème} DBLE ...
<p>Contenu</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un groupe projet « Accueils jeunes » (Communauté de communes, CAF, MSA, AFR, communes concernées, SDJES), qui aura vocation à travailler : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le fonctionnement d'un pôle (ou de pôles) enfance jeunesse à l'échelle du territoire : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Désignation d'un porteur de projet (AFR / Communauté de communes)

- **Définition des moyens** humains, financiers, matériels mobilisables
 - Recrutement d'un(e) **animateur/animateur dédié(e)** (profil de développeur) : repérage des besoins, développement des liens avec les jeunes et les partenaires, mise en place d'actions itinérantes, accompagnement de projets jeunes, ...
 - Étude des financements mobilisables : PS jeunes de la Caf, financements MSA (« Grandir en milieu rural »), Collectivités locales, Département, ...
 - Implantations et configuration des locaux nécessaires à ces projets

- **Elaboration du projet d'accueil** : orientations et objectifs poursuivis, publics ciblés, modalités d'intervention auprès des jeunes (information, accompagnement de projets, ...).

- **Recensement des dispositifs mobilisables** (ex. : bourse AJIR, micro-projets Caf, ...) **et identification des partenaires à impliquer** sur des projets l'échelle du territoire (acteurs sportifs, culturels, associations d'animation locale, ...).

- En complémentarité, **étudier la pertinence d'une labellisation Information Jeunesse** (label d'Etat) ou d'un conventionnement avec la structure départementale (Information Jeunesse Aveyron), sous forme de Relais information jeunesse.

- **Ce groupe de travail s'attachera également à mener une réflexion sur l'évolution des projets en direction de l'enfance sur le temps du mercredi :**
 - Quel portage sur les pôles de la Cavalerie et de St Jean du Bruel ?
 - Quelle cohérence globale à l'échelle du territoire ?
 - Opportunité de la mise en place d'un système de transports ?
 - Quelle prise en compte des territoires de la Vallée de la Sorgue dans l'itinérance des actions ?

- **Il conviendra d'étudier en parallèle les possibilités pour proposer une fourniture** de repas locaux ou bio auprès du public des jeunes enfants

- **Une communication spécifique devra être pensée pour faire connaître l'évolution de ces offres de services à destination des jeunes, de leurs parents et des professionnels/bénévoles du territoire**, en charge de leur accueil et de leur accompagnement : documents synthétiques et communs pour toutes les collectivités, accueil nouveaux arrivants, ...

Ces accueils devront s'assurer de la **dimension pleinement inclusive de leurs modalités d'accueil et d'accompagnement** : formation des professionnels, en lien notamment avec le Plan Action Handicap et les partenaires spécialisés du territoire ou de proximité, développement de l'outillage, ...

Moyens matériels, humains et financiers	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires de la CTG.
Pilotage	Pilote : Chargé(e) de coopération de la CTG
Echéancier	<ul style="list-style-type: none"> • Dès 2022 : <ul style="list-style-type: none"> - Définition du projet d'accueil jeunes, recensement des ressources mobilisables et recrutement d'un(e) animateur(trice). - Mise en place de la réflexion sur l'évolution de l'ALSH intercommunal et des services proposés le mercredi. - Mise en place des premières actions de « l'accueil jeunes », en lien avec l'arrivée du collège notamment. • 2023 : <ul style="list-style-type: none"> - Structuration des pôles enfance jeunesse sur les lieux dédiés.
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Effectivité de la création de cet/ces accueil(s) jeunes • Données de fréquentation des accueils / de participation sur les actions : nombre et données de profil (âge, genre, origine géographique...) • Couverture territoriale des actions / accueils proposés • Recueil de données de satisfaction des enfants, jeunes et de leurs parents sur les actions et services proposés (enquête)

Orientation 3 : Soutenir l'accompagnement de la parentalité

Action 3 : Créer et structurer une offre de soutien à la parentalité

Contexte, Problématique

Dans l'enquête menée lors de la phase de diagnostic de la CTG sur l'accès aux droits et aux services, 25% des répondants déclarent qu'ils souhaiteraient être mieux informés et/ou accompagnés sur les actions / lieux qui leur permettraient de parler avec d'autres parents ou des professionnels de leurs rôles ou « questions de parent ». Ce taux est particulièrement important au regard des enquêtes menées sur le même sujet sur d'autres territoires de l'Aveyron. Parmi les parents d'enfants de 6 à 11 ans, les deux tiers seraient intéressés par des lieux/actions leur permettant de partager une activité avec leur enfant et un tiers par des conférences, débats, ...

Des actions sont menées en la matière par le Ram, en direction des assistantes maternelles et des familles, dans le cadre de la **halte-jeux** le lundi matin ou d'actions plus ponctuelles (exemple en 2019 une soirée parentalité sur les pleurs et colères du jeune enfant, fête de Noël et spectacle « la maman des petits poisons » ...). **Le multi-accueil organise des événements** tout au long de l'année pour que les familles se rencontrent et échangent entre elles et avec l'équipe (exemple en 2019, le goûter carnaval, la sortie de l'été au Parc du Theil et le traditionnel arbre de Noël...).

Des cafés parentalité / cafés débats étaient organisés il y a quelques années par l'association Familles rurales (une dizaine par an avec des ateliers thématiques), et **suscitaient un véritable intérêt des familles**. Cependant le développement de ces actions implique un temps de travail difficile à inscrire dans la charge des équipes de l'association, et ce d'autant plus si elles s'accompagnent d'un accueil spécifique pour les enfants, de manière à permettre aux parents de participer aux actions.

Dans le cadre de cette CTG, **les partenaires souhaitent cependant réinvestir ce sujet** avec l'association Familles rurales, qui a un savoir-faire sur ces questions, mais aussi en transversalité avec l'ensemble des structures petite enfance/enfance/jeunesse, le collectif intercommunal des associations rurales, les associations de parents d'élèves, très actives sur le territoire, les Amis du Château de Latour etc... ainsi qu'avec le service social de la Légion, pour favoriser la participation des familles de légionnaires.

Les acteurs soulignent les problématiques d'isolement que certains parents et notamment les femmes de Légionnaires peuvent rencontrer accentuées par la configuration du territoire, très rural, où les habitants résident en habitat dispersé et rencontrent d'importants problèmes de mobilité. Certaines femmes de légionnaires participent aux « clubs » d'épouses proposés par la Légion (clubs sportifs, renforcement musculaire, couture, ...), assistent aux cours de français du GRETA, et trouveraient un intérêt à participer à des actions plus spécifiquement destinées aux parents, si ces actions sont accompagnées.

Une diversité d'actions peuvent être travaillées en matière d'accompagnement de la parentalité. Parmi celles-ci a été cité le **Contrat local d'accompagnement de la scolarité** (CLAS – financements Caf), permettant aux enfants de bénéficier d'un accompagnement en matière de scolarité, d'ouverture culturelle, et d'impliquer pleinement les parents dans cette démarche : 50% des parents d'adolescents seraient intéressés par ce dispositif (enquête menée dans le cadre du diagnostic de la CTG). L'opportunité de développer un projet de **Lieu d'Accueil Enfants**

	<p>Parents (LAEP) a également été discutée dans le cadre des groupes de travail ayant élaboré le plan d'actions de la CTG.</p> <p>Des actions pourraient être proposées en lien avec le Réseau Parents Aveyron et le Collectif parentalité de Millau, dont le rayonnement dépasse le périmètre de la commune de Millau (des réflexions sont en cours dans le cadre de la CTG des communes de la Vallée du Tarn par exemple) et qui pourrait proposer des intervenants, mutualiser les moyens, ...</p> <p>Ces questions seront pensées en lien étroit avec l'animation de la vie sociale et le besoin évoqué par les acteurs d'un lieu d'animation, lieu ressource, un espace de vie sociale, dont le projet sera également travaillé dans le cadre de cette CTG (action 5)</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des actions collectives d'accompagnement de la parentalité en direction des parents du territoire • Développer les partenariats autour de ces enjeux • Recueillir les besoins et favoriser l'accompagnement des parents d'enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques • Etudier l'opportunité et la pertinence de la mise en œuvre d'un Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et d'un projet de Lieu d'accueil enfants parents (LAEP)
<p>Public cible</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Parents • Collectivités (Communauté de communes/communes), institutions départementales (Caf, Msa, Conseil départemental, Education nationale) et partenaires de la CTG (13^{ème} DBLE et action sociale des Armées, Association Familles rurales, associations d'animation locale, Les Amis du Château de Latour, associations de parents d'élèves, ...)
<p>Contenu</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des actions collectives dans le cadre du projet d'Espace de Vie Sociale (se référer à l'action 5), en transversalité avec l'ensemble des structures petite enfance/enfance/jeunesse, les associations très actives sur le territoire, ainsi qu'avec le service social de la Légion. <ul style="list-style-type: none"> ○ Des actions pourront être proposées au sein de l'espace de vie sociale, mais également en itinérance pour proposer des interventions en proximité, condition essentielle à la mobilisation des familles sur ce type d'action. ○ Une attention devra être portée sur les dispositifs de garde d'enfant qui pourraient être mis en place pour permettre aux parents d'y participer (en particulier les parents en situation de monoparentalité). • Construire un partenariat avec le Réseau Parents Aveyron, le Plan Action Handicap et le Collectif parentalité de Millau (mutualisation de moyens, d'outils, partage d'expériences...). • Etudier les possibilités de mise en œuvre d'un Contrat local d'accompagnement de la scolarité (CLAS – financements Caf), permettant aux enfants de bénéficier d'un accompagnement en matière de scolarité, d'ouverture culturelle, et d'impliquer pleinement les parents dans cette démarche (actions soutien parentalité). • Une attention particulière devra être portée sur les besoins des parents d'enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques : recueil des besoins, communication sur les dispositifs d'accueil et d'accompagnement proposés par les structures du territoire, référents / partenaires mobilisables, actions collectives ciblées (groupe de parole, ...) • En fonction de l'évolution du projet d'espace de vie sociale, étudier la pertinence, l'opportunité et la faisabilité d'un projet de Lieu d'accueil enfant parents (LAEP).

Moyens matériels, humains et financiers	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires de la CTG.
Pilotage	Pilotes : Chargé de coopération de la CTG / chargé(e) de coordination de l'Espace de vie sociale
Echéancier	<p><u>Le calendrier sera étroitement tributaire du projet d'espace de vie sociale (cf. Action 5)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 2023 : en fonction de la mise en œuvre du projet espace de vie sociale, déclinaison des premières actions collectives parentalité (en lien avec les partenaires locaux et départementaux) • Les projets de CLAS et LAEP seront étudiés dans le cours de la mise en œuvre de la CTG en fonction de leur pertinence pour le territoire, des moyens mobilisables et de l'évaluation des premières actions développées sur la parentalité
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et nature des actions d'accompagnement de la parentalité proposées sur le territoire • Nature des partenariats déployés à l'échelle de la communauté de communes • Couverture territoriale de ces actions • Nombre et recueil en fonction des possibilités d'éléments de profil des participants aux actions : origine géographique, âge des enfants, répartition femmes/hommes, situation familiale (part des familles monoparentales, ...) • Consultation des familles sur leur degré de satisfaction par rapport à l'action proposée (court questionnaire satisfaction)

Orientation 4 : Développer l'accès aux droits et aux services, ainsi que le soutien aux initiatives culturelles et d'animation locale du territoire

Action 4 : Construire une stratégie intercommunale d'animation de la vie locale

Contexte, Problématique

Le territoire de la Communauté de communes Larzac et Vallées dispose d'une grande richesse associative, particulièrement dans les domaines du sport, de la culture et de la valorisation du patrimoine, mais peu visible pour les habitants.

Le territoire est couvert par une **multiplicité d'associations** proposant des actions/services dans des champs variés (culture, sport, aide à la personne, intergénérationnel, ateliers informatique, ...), mais dont les actions pourraient rayonner beaucoup plus largement à l'échelle du territoire intercommunal.

L'association des Amis du Château de Latour œuvre à son échelle, depuis plusieurs années pour rassembler les acteurs de la Vallée de la Sorgues. Dernièrement, un **Collectif intercommunal des Associations rurales** s'est également constitué suite à la première « Journée intercommunale des associations », organisée le 12 septembre 2020 sur la Commune de la Couvertoirade, autour du constat partagé du **sentiment d'isolement des acteurs associatifs et du manque de visibilité des actions de chacun**. Des dimensions accentuées par la configuration du territoire, très rural, où les habitants résident en habitat dispersé et rencontrent d'importants problèmes de mobilité (en particulier les publics jeune et seniors).

Ces initiatives visent à améliorer la visibilité des associations, mais aussi plus largement à favoriser le développement des liens intercommunaux, le lien social, l'intergénérationnel, à désenclaver les territoires isolés, mutualiser les ressources et les compétences, faciliter l'engagement bénévole, réduire les coûts, et contribuer à l'organisation d'actions, animations, événements croisés.

Pour les partenaires de la démarche, la CTG a vocation à accompagner ces dynamiques, mais aussi plus largement à **construire et structurer une véritable stratégie intercommunale d'animation locale**.

La Communauté de communes soutient déjà financièrement et de façon ponctuelle certaines associations (en fonction de différents critères d'éligibilité), mais sans réelle stratégie d'animation. Bien que l'animation locale, la culture, soient des compétences communales, **un schéma de développement pourrait être engagé pour développer cette stratégie d'animation locale, définir le positionnement de la collectivité en la matière, les orientations à promouvoir et les publics cibles de ces actions**.

Les équipements et acteurs locaux du territoire seront au cœur de cette stratégie, et une vigilance devra être apportée à l'articulation de leurs projets avec les actions inscrites dans le cadre du plan d'actions de la CTG : elles devront s'appuyer pour partie sur ces équipements, les valoriser et permettre leur développement équilibré sur le territoire.

<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Construire une stratégie d'animation locale • Définir le positionnement de la collectivité et ses orientations en la matière • Recenser, valoriser et coordonner les initiatives existantes • Favoriser les coopérations, les mutualisations et événements croisés sur le territoire • Promouvoir des actions d'éducation artistique et culturelle
<p>Public cible</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires de la CTG • Associations locales actives en matière d'animation locale, sur les champs sportifs, culturels, éducatifs, ... • Professionnels du champ culturel et artistique (compagnies, ...) • Habitants du territoire de la Communauté de communes Larzac et Vallées
<p>Contenu</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Constituer un groupe de travail (Communauté de communes, Caf, Msa, Aveyron Culture, Parc naturel des Grands Causses, représentants d'associations locales) qui aura vocation à élaborer un schéma intercommunal pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ Construire une stratégie d'animation ; ○ Définir le positionnement de la collectivité (Communauté de communes) en la matière, les orientations à promouvoir et les publics cibles de ces actions ; ○ Recenser, valoriser et coordonner les initiatives existantes dans les différents champs (social, culturel, socioculturel, sportif). • Il visera notamment à développer des actions d'éducation artistique et culturelle en direction du jeune public, des projets spécifiques articulant temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. • Pour l'ensemble des publics, des projets autour de la lecture et actions socioculturelles seront travaillés en particulier avec la médiathèque. • Ce Schéma s'articulera avec le Schéma de développement touristique, pour favoriser la promotion de l'offre tournée vers le tourisme et l'agenda des événements/animations proposés durant l'année. • Il permettra d'accompagner et valoriser les projets et dynamiques collectives à l'œuvre sur le territoire (Collectif intercommunal des associations rurales, collectif des acteurs culturels de la Cazelle, Amis du Château de Latour, ...), en lien avec le projet d'Espace de Vie Sociale (cf. action 5) : référencement des associations locales et acteurs culturels, temps de partage, outils de communication, actions et événements croisés, ...
<p>Moyens matériels, humains et financiers</p>	<p>Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires de la CTG.</p>
<p>Pilotage</p>	<p>Pilote : Chargé(e) de coopération de la CTG</p>

<p>Echéancier</p>	<p><u>Le calendrier sera étroitement articulé avec le calendrier de création de l'espace de vie sociale (action 5)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dès 2022 : soutien de projets collectifs visant à favoriser l'animation locale sur le territoire (référencement des associations et acteurs culturels, outils de communication, journée des associations...) • Premier semestre 2022 : premières réunions du groupe de travail • 2023 : finalisation du schéma
<p>Indicateurs d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Effectivité de la création du Schéma et de la formalisation des outils • Analyse qualitative de la dynamique partenariale mise en œuvre : nombre de participants aux travaux, associations représentées, mobilisation des partenaires extérieurs à la Communauté de communes, ... • Nombre et nature des projets soutenus : analyse de la fréquentation des actions, du partenariat mobilisé, ... • Couverture territoriale des actions

Action 5 : Créer un Espace de Vie Sociale et une France Services

<p>Contexte, Problématique</p>	<p>Les entretiens et rencontres thématiques organisés dans le cadre de la phase de diagnostic de la démarche d'élaboration de la CTG ont fait émerger à plusieurs reprises l'intérêt des acteurs du territoire pour le développement d'un lieu d'animation - espace de vie sociale - qui pourrait s'inspirer d'initiatives développées sur plusieurs territoires ruraux de l'Aveyron, comme le Relais Familles de Séverac d'Aveyron ou un dispositif de « Tiers-lieu », comme « le Bercaïl », à Réquista, un lieu convivial d'informations, de rencontres, d'entraide et d'échanges.</p> <p>Comme ces différentes structures, ce lieu pourrait être le point d'ancrage de dynamiques de coopération, faciliter l'accès aux droits et aux services des populations (via une labellisation France Services, l'accueil de permanences d'action sociale, un accompagnement au numérique), la dynamique associative, le développement d'animations locales et d'actions d'accompagnement de la parentalité.</p> <p>Ce lieu sera implanté sur la commune de Nant, mais compte-tenu des caractéristiques du territoire, l'itinérance des actions sera privilégiée, en s'appuyant sur les locaux disponibles sur le territoire, ou un système de bus itinérant pour faire connaître les actions.</p> <p>Il devra également s'articuler avec les dynamiques en cours autour de la création d'un tiers-lieu sur la Vallée de la Sorgues (porté par l'association des Amis du Château de Latour), visant à proposer un espace coworking, espace des savoir-faire (artisans, artistes), un bar associatif, un espace culturel, un lieu d'hébergement et de résidence d'artistes, espace de vie sociale.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un projet d'espace de vie sociale itinérant sur le territoire de la Communauté de communes • Développer des ateliers et animations (lecture, parentalité, ...) sur site et en itinérance • Favoriser la concertation et susciter une dynamique partenariale autour du projet • Faciliter l'accueil, l'accès aux services et aux droits des habitants • Soutenir, animer et coordonner les initiatives existantes en matière d'animation locale
<p>Public cible</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Habitants de la Communauté de Communes • Partenaires de la CTG • Représentants d'acteurs associatifs et acteurs culturels du territoire • Représentants d'habitants
<p>Contenu</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un groupe de travail (association Familles rurales, Communauté de communes, Caf, Conseil départemental, Msa, représentants d'acteurs associatifs) pour définir un projet de création d'un « Espace de Vie Sociale » (agrément Caf). Ce groupe projet aura vocation à :

- Définir les **orientations** et axes d'intervention de cet espace (en lien avec les attendus définis dans le cadre du diagnostic et des groupes de travail de la CTG) ;
 - Déterminer les **publics-cibles** des services ;
 - Poser les principes de **gouvernance** du projet (place des habitants et acteurs associatifs, ...) et les **modalités d'itinérance** du/des service(s).
- Un **groupe plus restreint** (AFR, Communauté de communes, Caf) définira :
 - Le projet de **fonctionnement** de l'équipement ;
 - Les **moyens humains et matériels** nécessaires : fonction de coordination, aménagement des locaux, ... ;
 - Le **budget** de fonctionnement (faisabilité) et d'investissement.
- Parmi les attentes exprimées dans le cadre de la phase de diagnostic, **il est attendu de ce projet qu'il apporte des réponses en termes de** :
 - **Accueil et information** : connaissance des services existants, orientation des habitants.
 - **Coordination, animation et soutien des dynamiques collectives existantes** : prêt de matériel , mise à disposition d'espaces de travail, facilités techniques et administratives (photocopieuses, domiciliation, accès informatiques...), ...
 - **Animations, ateliers et temps conviviaux sur site et en itinérance autour de l'accompagnement de la parentalité (cf. action 3), de la lecture...** (en lien avec les équipements et structures locales : médiathèque, Relais petite enfance, ALSH, ...)
 - **Accès aux services et aux droits** : labellisation France services, permanences institutionnelles, actions de médiation numérique, mise en place de formation et/ou ateliers en partenariat avec le CDC (aide au déploiement du Pass numérique) ...
- **La labellisation France services** sera travaillée avec les services compétents (Préfecture et 9 opérateurs : Caf, Msa CPAM, Impôts, Pôle emploi...) et portée dans le cadre de ce projet d'espace de vie sociale. Elle constituera un levier pour favoriser l'accès aux services et aux droits des habitants du territoire, un premier niveau d'information et d'accompagnement. Ce service sera pensé de manière itinérante.
- La création de l'espace de vie sociale implanté à Nant devra être **travaillée en articulation avec le projet de Tiers-lieu en cours de définition sur la Vallée de la Sorgue**.
- Une **communication spécifique** sera formalisée pour faire connaître ces nouvelles offres de services à destination des habitants et des professionnels/bénévoles du territoire : documents synthétiques et communs pour toutes les collectivités, accueil nouveaux arrivants, ...
- Les acteurs en charge du projet devront par ailleurs s'assurer de **la dimension pleinement inclusive des modalités d'accueil et d'accompagnement** des habitants, en conformité avec le cahier des charges des espaces de vie sociale (agrément Caf) et de la labellisation France services.

Moyens matériels, humains et financiers	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires de la CTG.
Pilotage	Pilote : Chargé(e) de coopération CTG
Echéancier	<ul style="list-style-type: none"> • 2022 : mise en place du groupe de travail et définition du projet (afin de travailler le programme d'aménagement) • 2023 : <ul style="list-style-type: none"> - Ecriture du projet de fonctionnement - Finalisation de l'Espace de Vie Sociale/France Services - Mise en œuvre des services sur la durée de la CTG (réalisation bilan annuel) • 2025 : Evaluation du projet EVS (parallèlement à la démarche CTG) dans le cadre d'une démarche de renouvellement de l'agrément
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Effectivité de la création de l'espace de vie sociale • Diversité et qualité des services proposés (exemples : actions parentalité, d'animation de la vie locale, permanences d'accès aux droits, labellisation France services, ...) • Analyse de la fréquentation du lieu : nombre et origine géographique des usagers / participants aux actions, recueil d'éléments de profil (âge, sexe notamment), motivation de la fréquentation du lieu (accès aux droits, parentalité, lien social...) • Nombre d'actions organisées sur site et en itinérance • Nombre de projets soutenus / accompagnés

CONVENTION TERRITORIALE
GLOBALE

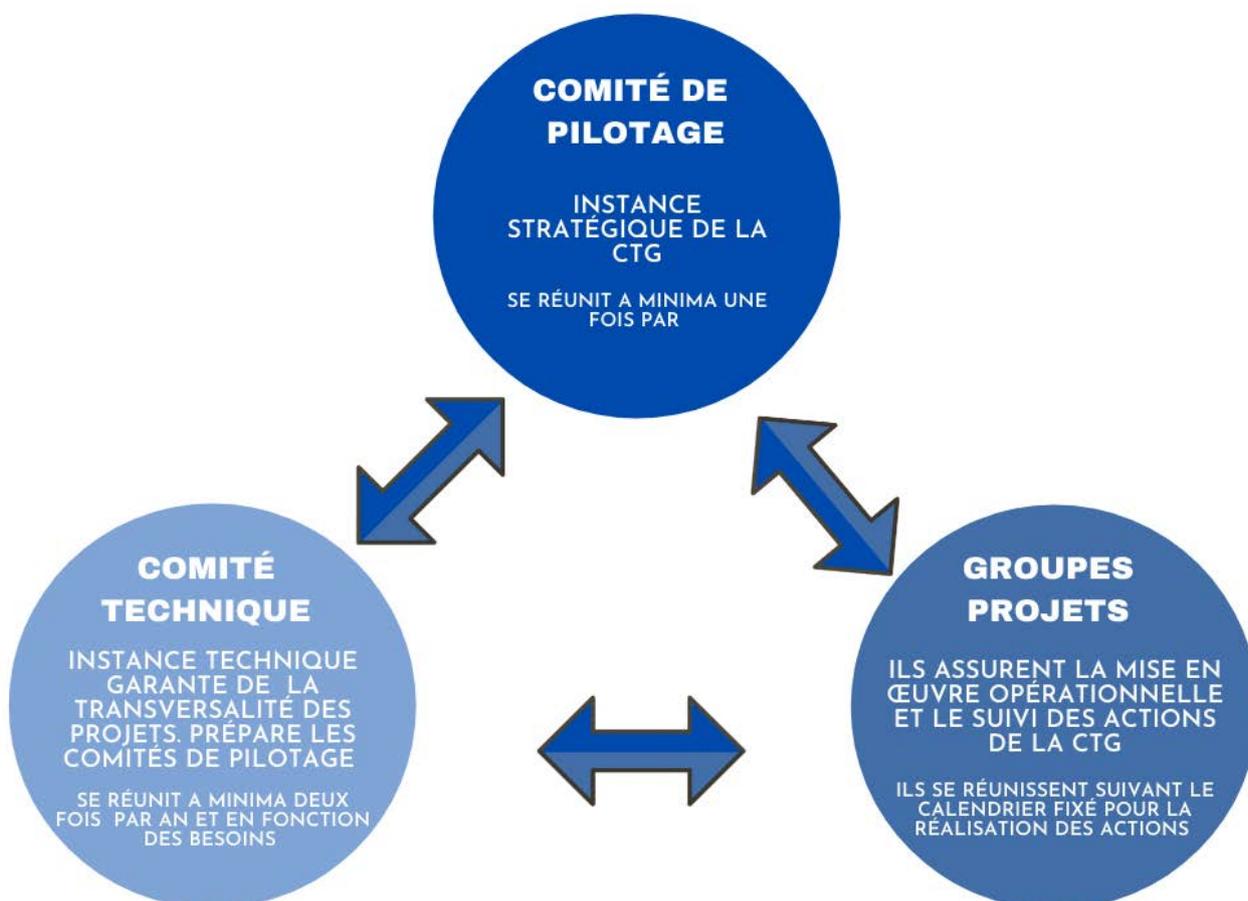
ANNEXE 3

MODALITÉS DE PILOTAGE & SUIVI

Pour mener à bien les orientations de la Convention Territoriale Globale, les partenaires signataires mettent en place une gouvernance, via des instances de pilotage et de suivi technique. L'organisation définie vise à favoriser **la participation de l'ensemble des parties prenantes à la réussite des actions**, à **rendre fluide et efficiente leur animation et le déroulement des travaux** engagés par les partenaires.

L'organisation des instances de la CTG garantira la **collégialité** des analyses et des orientations, pour favoriser une **coopération dans la transversalité autour d'ambitions partagées** au service des familles, des enfants, des jeunes et de l'ensemble de la population de la Communauté de Communes Larzac et Vallées.

La gouvernance de la Convention territoriale globale de la Communauté de communes Larzac et Vallées 2021-2025



Le Comité de pilotage

Composition
<p>Le Comité de pilotage est composé des représentants politiques et techniques référents de la Communauté de Communes Larzac et Vallées (élus référents, Direction Générale des Services et Chargée de coopération CTG), de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron (Directeur, Responsable du Pôle Partenaires et Conseillère Technique Territoriale), de représentants techniques du Conseil Départemental et de la Mutualité Sociale Agricole (Msa).</p> <p>En fonction des thématiques traitées, le Comité de pilotage pourra solliciter d'autres acteurs pour participer à ses travaux en qualité de « membres invités ».</p>
Animation
<p>Il est réuni sous l'autorité de Monsieur le Président de la Communauté de Communes, en coordination avec la Caisse d'allocations familiales de l'Aveyron. La Communauté de Communes sera en charge de l'animation des travaux de l'instance, de la préparation et de la gestion de l'agenda, en concertation avec la Caf, le Conseil Départemental et la Msa.</p>
Fonctions
<p>C'est l'instance stratégique, de pilotage de la CTG. Elle a pour fonction de piloter l'avancée du plan d'action, de mettre en commun les réflexions issues des groupes projets, formuler des avis et être force de propositions sur les travaux entrepris ou à entreprendre. Elle s'assurera de la bonne évaluation des actions entreprises (à mi-chemin et à la fin de la CTG) et en validera les conclusions.</p>
Organisation
<p>Cette instance se réunit une fois par an. Ses travaux seront préparés en amont par le Comité technique et la chargée de coopération de la CTG</p>

Le Comité technique

Composition
<p>Le Comité technique de la CTG est composé des représentants techniques de la Communauté de Communes, de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron, de l'association locale Familles Rurales (AFR), de la 13ème DBLE et du service Action sociale des Armées.</p> <p>En fonction des thématiques traitées, le Comité technique pourra solliciter d'autres acteurs pour participer à ses travaux en qualité de « membres invités ».</p>
Animation
<p>La Chargée de coopération CTG de la Communauté de Communes Larzac et vallées sera en charge de l'animation des travaux de l'instance, de la préparation et de la gestion de l'agenda, en concertation avec la Caf.</p>
Fonctions
<p>Le Comité technique est une instance d'animation et de coordination des travaux des groupes projets de la CTG, garante de la cohérence et de la transversalité des actions mises en œuvre, de la bonne circulation de l'information entre les différents groupes et les autres instances de la CTG. Il sera en charge du suivi des projets et de l'élaboration des bilans des actions engagées, de la préparation technique du Comité de pilotage.</p>
Organisation

Cette instance se réunira a minima deux fois par an en fonction du calendrier de la CTG et selon les besoins. Ce comité technique sera préparé en amont et animé par la Chargée de coopération de la CTG

Les Groupes Projets de la Convention Territoriale Globale

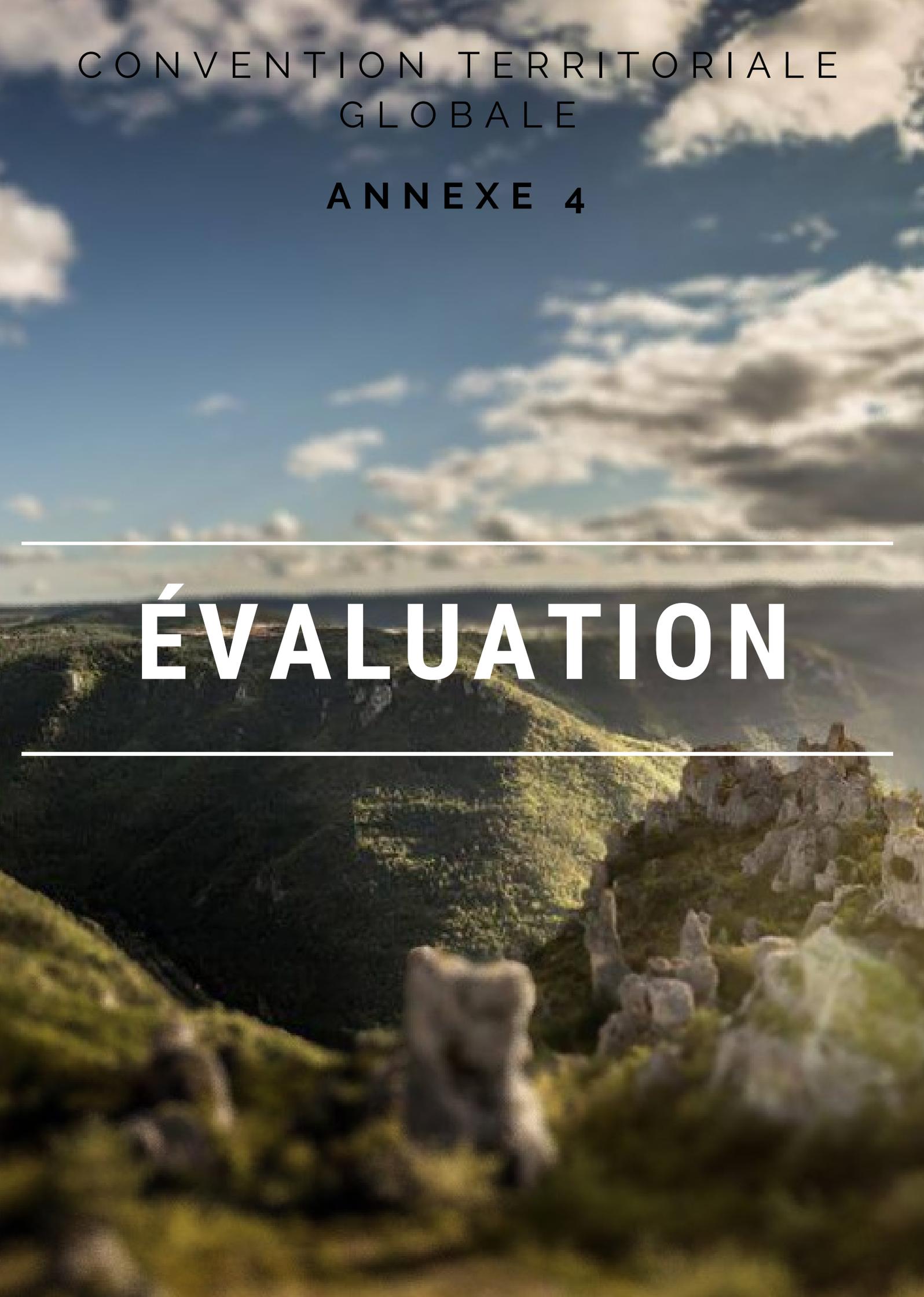
Composition
Les groupes seront composés de représentants techniques des partenaires de la CTG, suivant leurs champs d'expertise, ainsi que de membres associés, invités à contribuer aux travaux des groupes du fait de leur expertise sur le sujet traité.
Animation
Ces groupes seront animés par un pilote (Chargée de coopération CTG) et seront ouverts à tout partenaire partie prenante de la thématique. Le pilote a en charge l'animation du groupe et le recueil des indicateurs d'évaluation. Il s'assure de la cohérence des travaux avec les orientations de la CTG. Il rend compte de l'avancée des travaux au Comité technique.
Fonctions
Les groupes projets sont en charge de la mise en œuvre des actions. Ils peuvent suivre plusieurs actions de la CTG.
Organisation
Les groupes projets se réunissent suivant l'échéancier défini pour chaque action. Lorsque l'action est finalisée, le groupe projet n'a pas vocation à poursuivre ses travaux.

	Groupe projet	Actions mises en œuvre	Pilote	Membres du groupe
1	Groupe projet Petite Enfance	<u>Action 1</u> : Augmenter l'offre d'accueil petite enfance	Chargée de coopération CTG	Communauté de communes, Caf, Msa Département, 13ème DBLE, Association Familles rurales (AFR)
2	Groupe projet Enfance - Jeunesse	<u>Action 2</u> : Développement d'une offre en direction de l'enfance et de la jeunesse	Chargée de coopération CTG	Communauté de communes, Caf, Msa, Association Familles rurales (AFR), communes concernées, Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)
3	Groupe projet stratégie intercommunale d'animation de la vie locale	<u>Action 4</u> : Construire une stratégie intercommunale d'animation de la vie locale	Chargée de coopération CTG	Communauté de communes, Caf, Msa, Aveyron Culture, Parc naturel des Grands Causses, représentants d'associations locales
4	Groupe projet Espace de Vie Sociale	<u>Action 3</u> : Créer et structurer une offre de soutien à la parentalité <u>Action 5</u> : Créer un espace de vie sociale et France Services	Chargée de coopération CTG	Communauté de communes, Caf, Conseil départemental, Msa, Association Familles rurales (AFR), représentants d'acteurs associatifs

CONVENTION TERRITORIALE
GLOBALE

ANNEXE 4

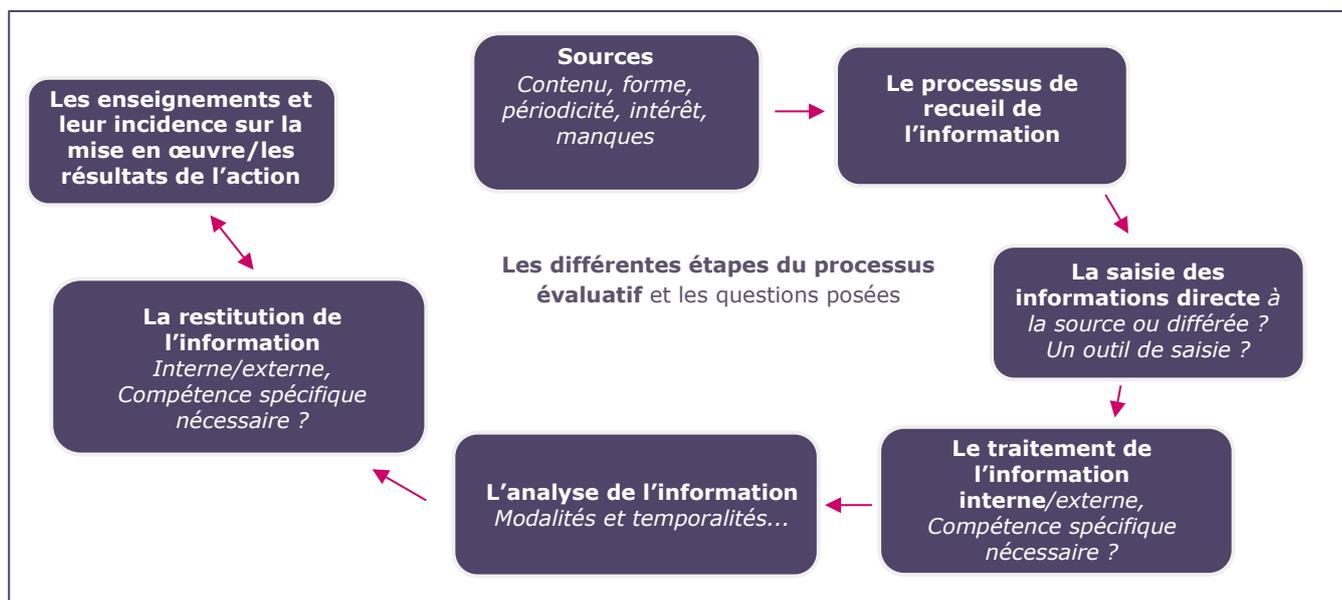
ÉVALUATION



Le suivi et l'évaluation des actions de la CTG sont essentiels et ont été pensés dès l'élaboration du document. La démarche évaluative choisie par les partenaires s'appuie sur **un nombre limité mais choisi d'indicateurs**, en écho avec les orientations stratégiques de la CTG, le contenu et les objectifs opérationnels fixés pour chaque action. Ces indicateurs d'évaluation sont précisés au sein de chacune des fiches-actions. **Ils feront l'objet d'un suivi au fil de l'eau (chaque année) et d'une analyse globale à mi-chemin, afin d'identifier les correctifs éventuels à apporter à la conduite/mise en œuvre de l'action, et à la fin de la CTG.**

Ces indicateurs alimenteront l'**analyse qualitative collégiale** des partenaires impliqués dans chacun des groupes projets, en charge par ailleurs de faire remonter les retours des acteurs / publics concernés par l'action sur le terrain.

Au-delà des indicateurs en eux-mêmes, **l'ensemble du processus évaluatif** sera anticipé par le pilote de chaque Groupe Projets dès le lancement de la démarche, afin de répondre aux questions posées par chacune des étapes suivantes :



Les informations (consolidation des données associées aux indicateurs, résultats obtenus, retours de terrain, analyse qualitative des partenaires) seront consolidées au sein des Groupes Projets, partagées au sein du Comité technique, et mises en débat dans le cadre des rencontres du Comité de pilotage de la Convention Territoriale Globale de la Communauté de Communes Larzac et Vallées.

CONVENTION TERRITORIALE
GLOBALE

ANNEXE 5

**LISTE DES
EQUIPEMENTS
& SERVICES
SOUTENUS**

Liste des équipements et services soutenus par la communauté de communes et la Caf dans le cadre du bonus territoire CTG

COMMUNAUTE DE COMMUNES LARZAC ET VALLEES	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	Multi-Accueil « Petites Frimousses »
	121, route du Général Monclar
	12 230 LA CAVALERIE
RAM	RAM
	121, route du Général Monclar
	12 230 LA CAVALERIE
ALSH	ALSH « Les Cardailloux »
	Ecole publique Jules Verne
	Route de la Tune
	12 230 LA CAVALERIE
ALSH	ALSH « Les Cardailloux »
	Ecole publique du Roc Nantais
	Le Bourg
	12 230 NANT

CONVENTION TERRITORIALE
GLOBALE

ANNEXE 6

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
